VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1709
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

ASSURANCES CLIMATIQUES
PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL C'EST DANS NOTRE CULTURE.
Choisissez le Crédit Agricole pour bénéficier du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques.
Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, la filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 – 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Sous réserve de disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. 09/2022 – 4392 – Édité par Crédit Agricole S.A, agréé en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 775 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images.

L'agriculture de 2040 se décide maintenant !



Sollicitée par la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, la Chambre d'agriculture régionale vient de lancer une ambitieuse démarche qui vise à faire émerger des axes de développement pour l'agriculture régionale, à l'horizon 2040. Les six prochains mois vont être consacrés à un travail de fond qui permettra de dessiner les grands traits de ce futur proche. Il faudra concilier attentes sociétales, prise en compte du changement climatique, renouvellement des générations en agriculture…

Page 03



ACTUALITÉ P.07

Côte d'Or // La FDSEA et les JA ont invité le nouveau préfet



www.jerome-chabanne.com

PRODUCTIONS P.15

Économie // Un lait mieux payé, mais cela suffira-t-il l'an prochain ?



RURALITÉ P.19

Emploi // Progresser dans le recrutement et le management





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SOIRÉE ÉLEVAGE DE LA FDSEA 58 : UNE LIMPIDITÉ RELATIVE

.05 CHAMBRE D'AGRICULTURE 21 : LES TEMPS CHANGENT

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE 89 : RENDEMENTS, PRIX, GRIPPE AVIAIRE… CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA SESSION

.07 SYNDICALISME : BIENVENUE EN CÔTE-D'OR…

.08 PRODUCTION OVINE : LE BÂTON DE BERGER CHANGE DE MAIN

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.09 CONSEIL RÉGIONAL : SOUTIENS DIVERS FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

.10 DANS LE JURA : UN MARAIS QUI RETROUVE SA FONCTION

.11 SELVAH ET EXTRUSEL : METTRE EN PHASE PRODUCTIONS ET MARCHÉS

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 BELLE CROISSANCE DES COLZAS : UNE OPPORTUNITÉ POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ENGRAIS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.13 ATTAQUES DE LOUP : LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

.14 PAYS BEAUNOIS : UN APPEL AUX ÉLEVEURS OVINS

.15 FERMOSCOPIE 2022 : UN LAIT MIEUX PAYÉ, MAIS CELA SUFFIRA-T-IL L'AN PROCHAIN ?

PRODUCTIONS // VIGNE

.16 TAILLE DE LA VIGNE : FORMER LES OUVRIERS DE DEMAIN

RURALITÉ // TERRITOIRES

.17 CYBERCRIMINALITÉ : COMMENT ÉVITER LES PIÈGES ?

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.18 UN AGRICULTEUR DE L'YONNE PRÉSENT À LA COP 27 : *« JE REVIENS PLUTÔT RÉCONFORTÉ »*

RURALITÉ // SOCIAL

.19 EMPLOI : PROGRESSER DANS LE RECRUTEMENT ET LE MANAGEMENT AGRICOLE

SERVICES

.20 ÉQUIPEMENT

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.29 VITICULTURE : COMMENT L'ITALIE INTÉRESSE LES JEUNES AU VIN

.30 APICULTURE : CE QUE VOUS IGNOREZ SUR LA GELÉE ROYALE

.31 GASTRONOMIE : LES PRODUITS TRIPIERS À L'HONNEUR

.32 RACE BOVINE : LA FERRANDAISE S'INSTALLE EN BOURGOGNE



// LE DESSIN

// EN BREF

ZNT Une distance de 10 mètres pour les produits classés CMR2

En réponse à une décision de juillet 2021 du Conseil d'État, le gouvernement a soumis à consultation un arrêté fixant une distance de traitement de 10 mètres pour les molécules suspectées d'être cancérigènes, mutagènes, ou reprotoxiques (CMR2). Cette nouvelle distance s'appliquera à tous les produits *« dont l'autorisation de mise sur le marché ne comporte pas de distance de sécurité et pour lesquels aucune demande recevable de mise à jour des conditions d'emploi n'a été enregistrée par l'Anses au 1er octobre 2022 »*, précise le gouvernement. Le gouvernement indique avoir demandé à l'Anses *« d'anticiper et d'accélérer la mise à jour des AMM des produits phytopharmaceutiques lorsqu'elles ne comportent pas de distance de sécurité spécifique »*. La mise à jour des AMM de près de 85 produits aurait déjà été jugée *« recevable »*, parmi les 296 produits actuellement classés CMR2. En janvier 2022, en application de la même décision du Conseil d'État, le gouvernement avait déjà étendu les distances de non-traitement aux lieux *« accueillant des travailleurs présents de façon régulière »*.

Solaire Les députés butent sur le photovoltaïque au sol

À l'occasion de l'examen en commission du projet de loi AER (énergies renouvelables) le 24 novembre, les députés ont réussi à s'entendre sur l'encadrement des installations dites *« agrivoltaïques »* (photovoltaïque avec bénéfices pour l'agriculture) apportant peu de changement au texte proposé par le Sénat. En revanche, ils n'ont pas trouvé d'équilibre sur les simples installations de photovoltaïque au sol. Souhaitant différencier leur régulation de l'« agrivoltaïsme », le rapporteur Éric Bothorel (Renaissance, Côtes-d'Armor) a fait adopter, avec le gouvernement, un amendement instaurant un cadre qui leur serait dédié, les autorisant sur sol agricole ou naturel, sous plusieurs réserves, dont un aval de la CDPenaf (comme pour l'agrivoltaïsme) et le fait d'être *« compatibles avec les exploitations agricoles »*. Une rédaction qui laissait la porte trop grande ouverte à ces installations, ont estimé plusieurs groupes de l'assemblée, des LR aux socialistes. Plusieurs sous-amendements ont été proposés, dont un *« concerté »* avec les JA, pour que ladite compatibilité soit évaluée *« à la parcelle »* et non pas à l'exploitation. Le gouvernement s'y est opposé, arguant que, par nature, une installation au sol empêchait le plus souvent l'usage agricole d'une parcelle. Sans convaincre davantage que l'amendement lui-même, le sous-amendement a finalement été adopté avec avis de sagesse du rapporteur, qui a plaidé pour que le sujet soit retravaillé d'ici la séance publique, prévue le 5 décembre.

Chèque bois énergie De 50 à 200 euros, demandes à partir du 22 décembre

Les Français qui se chauffent au bois pourront bénéficier d'une aide d'État allant de 50 à 200 euros, sous conditions de revenus, qu'ils pourront demander à partir du 22 décembre, a annoncé le ministre des Comptes publics Gabriel Attal. *« Il suffira de se connecter sur le site chequenergie.gouv.fr et de rentrer son numéro de télédéclarant et sa facture. Pourront y accéder les Français qui gagnent jusqu'à 2 260 euros pour une personne seule et jusqu'à 4 750 euros pour un couple avec deux enfants. L'aide ira de 50 à 200 euros »*, a-t-il précisé. Toute une série de dispositifs ont été prévus cette année pour le chauffage pour aider les ménages face à la flambée des prix de l'énergie.

// EN IMAGE

Forêt La pépinière Naudet lauréate du plan France Relance



Photo : Préfecture de l'Yonne

Le samedi 19 novembre, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, étaient dans l'Yonne, pour rencontrer des acteurs de la filière graines et plants. Lors de cette matinée, ils sont allés visiter la pépinière Naudet, à Chéu. À cette occasion, les ministres ont annoncé le lancement d'un programme prioritaire de recherche doté de 50 millions d'euros en faveur de la résilience, de la biodiversité des forêts et d'une bio économie agile (lire édition N° 1708).
Les ministres ont également annoncé la deuxième vague de lauréats des pépinières forestières et entreprises de reboisement, de l'appel à projet graines et plants lancé dans le cadre de France Relance. Au total, 94 entreprises vont ainsi bénéficier de 5,3 millions d'euros de subventions de l'État pour la modernisation et l'augmentation de leur capacité de production, dont la pépinière Naudet (seule lauréate du département).
Par ailleurs, un nouvel appel à projets ciblé sur les investissements nécessaires spécifiquement chez les semenciers forestiers est lancé afin de moderniser les infrastructures de production de semences forestières ainsi que de diversifier l'offre en production de semences forestières, source de résilience des peuplements forestiers renouvelés.

C. L. d'après communiqué

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// AVENIR

Prévoir et préparer l'agriculture régionale de 2040

Un vaste travail a été lancé le 28 novembre, au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. La Chambre régionale d'agriculture veut poser les bases du développement agricole de BFC pour les vingt ans qui viennent. Une ambition énorme mais ancrée dans le concret.



La stratégie 2040 a été lancée le 28 novembre au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, à Dijon.

Ne pas tomber dans l'écueil de la « grand-messe » qui fait toujours forte impression, mais qui n'est pas suivie d'effets : dès l'ouverture, lundi 28 novembre au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC) à Dijon, de l'évènement marquant le lancement de la stratégie 2040 pour l'agriculture régionale, Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional, et Christian Decerle, son homologue pour la Chambre d'agriculture régionale ont posé le cadre. *« Ce qui se passe aujourd'hui,* remarquait Marie-Guite Dufay devant une salle des séances remplie, *est une mobilisation inédite. La Région BFC a fait de l'agriculture un de ses sujets phares selon trois axes :*
- faciliter la création de valeurs ;
- le renouvellement des générations ;
- le dérèglement climatique.
La Stratégie 2040 qui est lancée aujourd'hui doit permettre de poser les bases des évolutions par lesquelles notre agriculture doit passer pour demeurer un point fort de notre économie ». À ces axes, la présidente de Région a ajouté une évocation de la question du loup et celle de la rémunération des services environnementaux livrés par l'agriculture (voir encadré). Une manière d'aborder l'important travail qui s'annonce en cochant toutes les cases permettant à la profession agricole d'y adhérer.

« Nous voulons aller vite »

Car le fait marquant entourant « Imaginer demain – Agir maintenant. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis » comme est intitulée la démarche, c'est bien la volonté d'être concret. Cela se traduit par son caractère « ramassé ». Elle va s'étaler sur seulement six mois, jalonnés de sondage des acteurs du monde agricole au sens large par le biais de questionnaires, d'analyses des réponses qui seront apportées et de définitions d'axes prioritaires de travail pour le développement futur de l'agriculture de BFC. *« Notre agriculture,* reconnaissait Christian Decerle, *confrontée à beaucoup de vents contraires, se montre logiquement méfiante face aux nombreux rapports qui ont généré trop peu de suites. C'est pourquoi nous voulons aller vite, sans pour autant verser dans la précipitation, mais avec le souci de construire une démarche solide, qui s'appuiera sur les agriculteurs, avec le soutien de l'Inrae et de l'Institut Agro Dijon, garants de la méthode choisie pour mener les travaux »*. Franck Robine, nouveau préfet de Côte-d'Or et de Région BFC, en convenait : *« Vous avez un sacré défi devant vous ! »*, qui repose toutefois sur un découpage précis détaillé par Anne Bronner, directrice de la Chambre régionale d'agriculture et Cécile Detang-Dessendre, directrice scientifique adjointe agriculture au sein de l'Inrae : Un état des lieux de l'existant va d'abord être constitué, reposant sur les travaux d'analyses récents de l'agriculture régionale, complétés des projections de l'évolution du climat local à horizon 2040. Ensuite, à partir de début 2023, un questionnaire sera envoyé aux structures agricoles et aux opérateurs économiques, aux agriculteurs et aux conseillers agricoles.

Une réflexion la plus large possible

L'accent est mis sur le caractère collectif que doit revêtir la réflexion qui donnera lieu à une journée de co-construction, organisée en mars 2023 sur la base de la synthèse réalisée à partir des questionnaires. *« Il ne s'agit pas d'un travail de prospective au sens propre du terme,* soulignait Cécile Detang-Dessendre, *mais c'est le moyen de réfléchir ensemble à un futur souhaitable et à des chemins possibles. Cela servira aussi à nous rappeler que nous sommes dans un environnement complexe et que tout n'est pas possible. Il faudra faire des choix, réfléchir aux coûts et aux leviers sur lesquels la Région pourra intervenir »*. Soutenue et parrainée par Dacian Ciolos, ancien commissaire européen à l'Agriculture et Julien Denormandie, ancien ministre de l'Agriculture, la démarche se revendique comme largement ouverte. Marie-Guite Dufay envisage même de s'en inspirer pour une éventuelle convention citoyenne à venir, plus tard. La présidente souhaite en tout cas que la réflexion soit la plus large possible : *« Il va falloir être efficace, déterminé, pour ne pas faire un travail en vase clos. Si on n'affronte pas les attentes sociétales, on aura échoué »*. Élargir la réflexion, c'est notamment y inclure la notion de développement territorial, liée à celle de l'agriculture. La matinée de lancement prenait ainsi fin sur deux tables rondes dont l'une s'interrogeait sur la dynamique des territoires illustrant ou accompagnant cette stratégie 2040, à travers les outils de transformation, les productions énergétiques, l'enjeu de l'accès au foncier. La seconde permettait à celles et ceux qui seront aux manettes en 2040 de livrer leurs espoirs et leurs craintes. Ainsi, Lucien Maillet, étudiant de l'Institut Agro Dijon, hésite à reprendre une exploitation face au réchauffement climatique. Pour Justine Grangeot, présidente des Jeunes agriculteurs de la Haute-Saône, la priorité devra passer par l'accompagnement humain : *« Un vrai suivi de carrière fera que les jeunes ne se sentiront pas seuls et viendront plus facilement dans la profession. Mais il faudra aussi des filières structurées capables de proposer une offre de produits agricoles à faible prix dont a besoin le consommateur »*. Car il faut aussi le rappeler : cette stratégie 2040 se fixe un but fondamental : stopper la baisse continue du nombre d'agriculteurs, constatée depuis des années.

Berty Robert

Loup et rémunération des services environnementaux

En introduction à la matinée de lancement de la stratégie 2040, Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de BFC s'est aussi exprimée sur le loup : *« Il y a un optimum à ne pas franchir sur la présence du loup et une régulation à opérer, mais ne nous trompons pas de combat. Je suis aux côtés de l'État pour trouver les ajustements nécessaires et faire bouger le plan loup au plan national. Je veux aussi faire reconnaître certaines zones de BFC comme absolument non protégeables »*. En complément, l'élue s'est aussi exprimée sur la nécessité, dans une logique globale de développement future de l'agriculture régionale, de réfléchir à la rémunération des services environnementaux rendus par l'agriculture : *« L'agriculture apporte des services majeurs aux populations. Ils doivent être regardés, intégrés à une logique d'ensemble et rémunérés. C'est ainsi que nous irons vers des territoires robustes, des métiers valorisés et rémunérés »*.

Les réactions

La présentation de la stratégie 2040 a suscité plusieurs réactions au sein du public nombreux :

- **Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC : *« Il faudra prendre en compte l'arrivée dans la profession, de personnes qui s'installeront jeunes mais sans forcément faire toute leur carrière dans l'agricole et, à l'inverse, des personnes qui arriveront plus tard, plus âgée dans la profession, dans le cadre d'une reconversion. Il faudra accompagner ces profils différents »*.**
- **Thiébault Hubert, président de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) : *« Il y a un énorme défi de communication à relever sur nos métiers et la nécessité de faire venir des jeunes chez nous et de les garder »*.**
- **Lionel Borey, président de la fédération des coopératives de BFC : *« Il y a un défi colossal : celui de la hausse de l'énergie pour les outils coopératifs. Il faudra se réapproprier un certain nombre de dossiers comme l'agrivoltaïsme »*.**
- **Jérémy Decerle, agriculteur et député européen : *« N'attendons pas que certains nous dictent le chemin. Montrons que nous sommes capables de construire, que nous sommes dans la réflexion permanente »*.**

DÉPARTEMENTS

// SOIRÉE ÉLEVAGE DE LA FDSEA 58

Une limpidité relative

La FDSEA 58 organisait sa traditionnelle soirée élevage le 17 novembre dernier à Rouy. Elle avait pour thème l'eau ; sujet très sensible pour certains…

Le mécontentement de certains exploitants agricoles était palpable lors de la soirée élevage de la FDSEA 58 du 17 novembre dernier ; en cause, la réglementation sur l'eau – thème de cette année. Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58 insiste : *« Au vu des dernières années que nous venons de passer, il nous semblait pertinent de nous attarder sur cet enjeu majeur. Le monde agricole cherche des solutions fiables et durables afin de se passer de l'eau prélevée sur le réseau ; tout en maintenant la qualité des productions »*.

Pour aborder cette thématique, divers intervenants étaient conviés comme la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58). Perrine Raverat, conseillère élevage bovin et bâtiments, a fait une piqûre de rappel sur les pratiques idéales à avoir : *« les recommandations ne sont pas les mêmes qu'il y a quelques années, car les modalités de productions ont évolué, notamment sur le bien-être animal »* avant d'ajouter : *« par exemple, il est nécessaire d'avoir un débit important afin que les abreuvoirs se remplissent le plus rapidement possible pour que les animaux n'attendent pas, idem, il faut assez de place pour que chacun puisse boire, sans avoir à patienter »*. Elle a rappelé les diverses manières de se passer de l'eau du réseau pour l'abreuvement, comme, notamment, avec l'installation d'une pompe solaire, une pompe bélier, etc. De son côté Thierry Ferrand, pédologue, a évoqué les zones humides et l'accompagnement de la CA 58 pour la réalisation de diagnostic Zone humide en vue d'un projet hydraulique (plan d'eau, par exemple). Il a rappelé la différence entre les zones et les milieux humides. Les premières étant : *« des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau […] de façon permanente ou temporaire ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année »*. Les seconds regroupent, eux : *« des espaces définis par la convention de Ramsar[1] qui englobe certains milieux souterrains, marins ou encore les cours d'eau, en plus des zones humides »*. Il insiste *« il n'existe aucune portée réglementaire avec le terme milieu humide sur un projet hydraulique »*, en d'autres termes rien ne les régit. Didier Ramet a de son côté évoqué a mise en place du dossier *Partage*, pour impliquer tous les acteurs du territoire afin de trouver des solutions au manque d'eau qui se profile pour les prochaines années.



Certains échanges ont été vifs, entre la DDT et la salle, lors de la soirée élevage de la FDSEA 58, le 17 novembre dernier.

La réglementation

La Direction Départementale des Territoires (DDT) était également présente (avec Marc Séverac, Directeur adjoint, et Mathieu Dourthe, chef du service eau, forêt, biodiversité) afin de rappeler les aspects réglementaires des prélèvements d'eau à usage agricole. Marc Séverac insiste : *« Avant tout projet il faut quantifier le besoin, identifier le moyen de répondre à ce besoin, bien le dimensionner car ce sont des projets coûteux et se faire accompagner dans la conception de son projet (CA 58, DDT, bureau d'études). Pour les aborder, il faut respecter deux corpus : la loi sur l'eau et les milieux aquatiques mais aussi les prescriptions du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE Loire Bretagne ou Seine Normandie) »*. Mathieu Dourthe a souligné que *« parfois un forage est fait pour rien, car les essais nécessaires à sa mise en fonction montrent un impact trop important sur les autres utilisateurs de l'eau dans le secteur – empêchant donc l'octroi de l'autorisation de prélèvement »*. Les retenues de substitution ont aussi été abordées : barrage sur cours d'eau à éviter, retenue en dérivation de cours d'eau, en communication de façon discontinue en aval, sans communication avec un cours d'eau - un article plus détaillé sur les points réglementaires présentés par la DDT sera prochainement publié. Mathieu Dourthe a mis en évidence les divers problèmes que ce type de retenues pouvaient engendrer sur la biodiversité et sur l'écoulement des eaux (retenues de sédiments, ruptures de la continuité écologique, entre autres).

La lame de fond

Ensuite, et c'est là où les voix se sont élevées dans la salle, la définition des cours d'eau et de l'utilisation des cartographies des cours d'eau ont été soulevées par la salle considérant que *« certains fossés sont classés abusivement en cours d'eau, rendant impossible un quelconque entretien »*. La DDT, de son côté, affirme que les cartes sont mises à jour, par ses soins, régulièrement avec des contrôles de terrain, mais qu'il est aussi possible de déclasser des cours d'eau. De nombreux dossiers individuels ont été évoqués, en soulignant des *« pratiques manquant de logique »* comme la demande de remise en état *« d'un étang créé sous Napoléon qui a été déboutée »*. Certains ont mis en exergue que : *« Les anciens ont assaini les champs que l'on cultive aujourd'hui et l'entretien des éléments déjà mis en place n'est plus possible pour des raisons réglementaires déconnectées de tout bon sens paysan »*. Enfin, le manque de réactivité de l'administration sur des dossiers en cours a été pointé : *« Nous devons être réactifs, et nous n'avons jamais droit à l'erreur à la différence des institutions qui nous régissent et qui, elles, prennent bien leur temps pour daigner nous répondre, quand elles le font »*. Marc Séverac a assuré vouloir : *« améliorer les procédures pour plus de compréhension, et pourquoi pas établir une doctrine locale afin que le dialogue soit constructif »*. Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, conclut : *« Les lois et les réglementations sont faites pour être modifiées, mais pour cela il faut être uni face à cet enjeu qu'est l'accès à l'eau. Nous, exploitants, ne voulons qu'une chose : pouvoir continuer d'abreuver nos animaux, tout en respectant l'environnement et les autres usagers – ce respect doit, d'ailleurs, être mutuel. Dans tous les cas, l'administration est là pour appliquer la loi, ce n'est pas elle qui la fait. Il ne faut donc pas se tromper de cible »*.

Chloé Monget

(1) http://www.zones-humides.org/entre-terre-et-eau/ou-les-trouve-t-on/les-sites-reconnus/les-sites-ramsar-en-france

// FDSEA 89

Le programme des assemblées cantonales

Comme chaque année, la FDSEA de l'Yonne organise ses assemblées cantonales, aux quatre coins du département, à la rencontre des agriculteurs icaunais.

C'est l'un des rendez-vous important de l'année. Les assemblées cantonales de la FDSEA de l'Yonne ont commencé cette semaine, le mardi 29 novembre, à Saint-Privé, pour le canton de Bléneau/Saint-Fargeau. Une première réunion pour la FDSEA de l'Yonne, ses animatrices et ses élus, qui iront à la rencontre des agriculteurs icaunais aux quatre coins du département, lors d'assemblées cantonales, pendant plus de deux mois.

À l'ordre du jour de ces assemblées cantonales, qui sont électives : relance syndicale et élections cantonales ; bilan de l'année syndicale écoulée, formations passées et à venir ; réforme de la Pac ; fin du régime des calamités agricoles : nouveau dispositif assurantiel ; temps d'échanges et questions diverses. Le jeudi 1er décembre, la FDSEA était à Migennes pour l'assemblée cantonale du canton d'Aillant-sur-Tholon/Joigny/Migennes/Seignelay à 9 h 30 à Migennes.

Ils sont ce vendredi 2 décembre à Avallon, à 14 heures, pour celle du canton Avallon/Guillon/Quarré-les-Tombes/Vézelay.

Christopher Levé

Pour plus d'information, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.



Le calendrier

Les assemblées cantonales de la FDSEA de l'Yonne ont lieu jusqu'à fin janvier. Certains horaires et lieux restent encore à déterminer. Contactez la FDSEA pour plus d'informations.

- **Mercredi 7 décembre : canton Chablis le matin**
- **Vendredi 16 décembre : canton Cerisiers/Brienon-sur-Armançon/Saint-Florentin à 9 h 30**
- **Jeudi 5 janvier : canton Auxerre ouest/Vermenton le matin**
- **Vendredi 6 janvier : canton Courson-les-Carrières/Coulanges-sur-Yonne l'après-midi**
- **Mercredi 11 janvier : canton Cruzy-le-Châtel/Tonnerre/Noyers-sur-Serein/Ancy-le-Franc à 14 heures**
- **Jeudi 12 janvier : canton Chéroy à 14 heures**
- **Vendredi 13 janvier : canton Lignyle-Châtel le matin**
- **Lundi 16 janvier : canton Sergines/Pont-sur-Yonne l'après-midi**
- **Mardi 17 janvier : canton Sens/Villeneuve-sur-Yonne le matin**
- **Jeudi 19 janvier : canton Saint-Sauveur l'après-midi**
- **Vendredi 20 janvier : canton Coulanges-la-Vineuse le matin**
- **Mardi 24 janvier : canton Saint-Julien-du-Saut/Charny-Orée-de-Puisaye le matin**
- **Mardi 31 janvier : canton Villeneuve-l'Archevêque le matin**

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21 Les temps changent

La Chambre d'agriculture s'est intéressée à la transmission des exploitations lors de sa dernière session de l'année. L'accompagnement des cédants et des porteurs de projets fait l'objet de travaux et de réflexions, dans un monde en pleine mutation.



Le rendez-vous s'est tenu au lycée de Plombières.



L'équipe « *Formation, installation transmission, emploi* » de la Chambre d'agriculture avec Alexis Parent, Anne Pommier, Aurélien Viellard et Amélie Fercoq.

C'est l'un des plus grands défis agricoles des années à venir et même de l'instant présent. La transmission des exploitations a mobilisé la majeure partie du temps lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Le processus est d'autant plus complexe qu'il intervient dans un monde particulièrement changeant, comme l'a rappelé le président Vincent Lavier : *« Nous entrons dans un univers avec beaucoup plus d'inconnues et d'indécisions. Dans le même temps, nous observons des projets auxquels nous n'aurions jamais pensé avant, les productions historiques du département se font de moins en moins nombreuses dans les installations. Nous devons nous adapter au mieux pour accompagner ces porteurs de projets et répondre pleinement à leurs attentes, c'est notre rôle et il en va du renouvellement des générations ».*

Selon le président de la Chambre d'agriculture, de moins en moins de jeunes accepteront de travailler 70 ou 80 heures par semaine : *« ce n'est probablement pas une mauvaise chose, mais je ne porterai pas de jugement. Les systèmes d'exploitation devront aussi s'adapter sur ce point. Ce n'est qu'un exemple supplémentaire mais nous ne sommes plus dans le schéma traditionnel où les enfants reprenaient systématiquement la place de leurs parents. Les changements sont vraiment nombreux en termes de transmission, nous devons les prendre en compte dans nos réflexions ».*

Le plein d'idées

Cette *« nouvelle donne »* a fait l'objet de discussions lors de cette session organisée le 25 novembre à Plombières-lès-Dijon. Aurélien Viellard, président du pôle *« Formation, installation transmission, emploi »* de la Chambre d'agriculture, a fait écho d'un important travail mené à l'échelle régionale pour adapter au mieux l'accompagnement des futurs cédants et repreneurs : *« nous avons défini ensemble une feuille de route à suivre avec plusieurs leviers à actionner pour assurer la réussite des transmissions. Pour la partie cédants, l'idée serait de proposer des rendez-vous tous les dix ans, pour chiffrer la valeur de l'exploitation tout au long de la carrière de l'exploitant. Nous aurions ainsi des éléments beaucoup plus cohérents lors de la cessation d'activité. Nous souhaitons également travailler davantage avec l'entourage du futur cédant pour lever les différents tabous de la transmission. L'organisation de rencontres ludiques pourrait être proposée pour échanger tous ensemble et tout mettre sur la table. La Chambre d'agriculture mise aussi sur l'ensemble des partenaires qui gravitent autour de la ferme, je pense notamment aux banques, aux assurances, aux organismes stockeurs et même à l'administration, aux vétérinaires, aux mécaniciens et j'en passe. Des groupes de travail permettraient d'aborder les différents enjeux humains et économiques ».*

Une certaine dynamique

Anne Pommier, responsable du pôle *« Formation, installation transmission, emploi »* a présenté des chiffres plutôt positifs : *« Une reprise est amorcée depuis deux ans, la barre des 100 installations devrait être atteinte en 2022 dans le département, en comptabilisant les installations non aidées. Le Point accueil installation se porte de mieux en mieux lui aussi, il a été fréquenté par 260 candidats l'an passé. Nous recevons effectivement des profils très divers, certains sont en reconversion professionnelle. Une très forte proportion de projets novateurs est observée, tous sont très différents les uns des autres. Même les cadres familiaux se lancent dans de nouveaux ateliers, de nouveaux projets que nous n'avions pas l'habitude de voir ces dernières années. Entre 20 et 25 % des personnes que nous rencontrons veulent s'installer en agriculture biologique ».* Alexis Parent, conseiller à la Chambre d'agriculture, a confirmé cette bonne dynamique en rappelant l'existence d'un répertoire permettant de mettre en relation les futurs cédants et porteurs de projets.

Anticiper, le maître mot

Amélie Fercoq, animatrice à la Chambre d'agriculture, a quant à elle rappelé différentes facettes d'une transmission : *« Un manque d'anticipation annonce très souvent des complications. D'après nos observations, les dossiers qui se passent bien ont été raisonnés très en amont : deux ans, cinq ans, voire dix ans avant la cessation d'activités… L'aspect humain est tout aussi très important dans la démarche, ce critère est souvent négligé ! Quand un agriculteur transmet son entreprise, il transmet un bout de lui, avec parfois sa maison d'habitation, il transmet aussi un savoir-faire, un véritable héritage agricole. Un collègue de Saône-et-Loire aime à dire que l'aspect humain représente 70 % de la réussite d'une transmission ! L'entourage proche est parfois très peu impliqué dans la démarche ou alors en désaccord avec les modalités de transmission : tout cela représente des freins supplémentaires. De mauvais choix stratégiques comme un changement de système tardif peuvent aussi aller à l'encontre de la transmissibilité de l'entreprise, il faut le savoir. Si en plus, la conjoncture est difficile lors de la démarche, la transmission apparaît parfois comme une montagne infranchissable pour l'agriculteur. Vous l'aurez compris, nous conseillons vivement d'anticiper, de définir clairement ses objectifs, d'impliquer son entourage dans les réflexions, et plus globalement, de se faire accompagner ».*

AG

Mais aussi…

Des dossiers de conjoncture étaient également au programme. Vincent Lavier est revenu sur les points abordés lors de la récente rencontre avec Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture (voir notre dernière édition). Les zones défavorisées simples ont été abordées : des communes qui avaient perdu leur statut depuis plusieurs années l'ont récupéré mais aucune aide financière, l'ICHN en l'occurrence, n'a refait surface à ce jour. La profession demande de rétablir l'accompagnement JA en zone défavorisée et le paiement des ICHN dans ces différentes communes. Concernant la tuberculose bovine, une demande de revalorisation des indemnisations est formulée compte tenu de la hausse des cours, sans oublier les animaux à haute valeur génétique.



Vincent Lavier est revenu sur les points abordés lors de la récente rencontre avec le ministre de l'Agriculture.



DÉPARTEMENTS

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Rendements, prix, grippe aviaire… Ce qu'il faut retenir de la session

La dernière session de l'année de la Chambre d'agriculture de l'Yonne a eu lieu le vendredi 25 novembre, à Auxerre. Les rendements, les prix des marchés et la grippe aviaire font partie des points qui ont été abordés.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

En viticulture, « *les stocks sont bas, mais la récolte 2022 est bonne voire excellente dans le Chablisien* », débute Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Dans l'Auxerrois, 2022 marque le retour à une quantité normale* ».

Une question se pose, est-ce que les prix de 2021 pourront se maintenir ? « *Dans le Chablisien, la demande (en vin) existe mais semble différenciée selon les segments. Les GMS pourraient accuser une perte d'habitude d'achat. De même, le segment « bouteille de plus de 15 euros » pourrait pâtir d'une relative pénurie pendant un an* », indique le président. « *Dans l'Auxerrois, les résultats du gel ont permis de constater que les vins pourraient être achetés plus cher. Cependant, quelle sera la demande des ménages qui doivent arbitrer dans leurs budgets les hausses de carburants, d'électricité, d'inflation en général avec des achats plaisirs qui ne sont plus prioritaires ? Et quelle sera la résistance des vignerons face à des acheteurs soucieux de retrouver les conditions antérieures du marché en revenant à des plus modestes ?* », questionne Arnaud Delestre.

Si, dans le Chablisien, la parité Euro - Dollar est très favorable et des recettes supplémentaires sont potentiellement envisagées, tous les domaines n'exportent pas et les vignerons doivent faire face aux hausses de l'énergie et des matières premières (verre, capsules, bouchons). Dans l'Auxerrois, côté export, les viticulteurs bénéficient peu du changement de parité Euro - Dollar car seule une faible partie de sa production est exportée hors UE.

80 % des céréales icaunaises vendues

En grande culture, environ 80 % de la récolte icaunaise est déjà vendue, les prix attractifs d'avant moisson ayant eu un effet accélérateur. « *Le prix de vente moyen du blé est estimé à 270 €/t ce qui paraît intéressant* ». Une moyenne qui cache une grande diversité de situation avec des prix allant de 170 €/t à 430 €/t. « *À ce jour, le blé quitte les fermes de l'Yonne à environ 305 €/t, le blé fourrager à 290 €/t, l'orge fourragère à 270 €/t, l'orge de brasserie de printemps à 350 €/t, celle d'hiver à 330 €/t et le colza à 600 €/t* », détaille Arnaud Delestre. Le maïs, lui, est actuellement vendu 295 €/t environ.

Concernant les betteraves, dont la récolte icaunaise se termine, celle-ci enregistre un rendement de 58 t/ha à 18,3 % de sucre (6 t/ha ramené à 16°). « *Avec une fourchette de 50 à 9 t/ha, le rendement est en dessous de la moyenne de ces cinq dernières années qui étaient de 74 t/ha à 16° (hors 2020)* ». La hausse des prix du sucre vient cependant compenser l'aléa climatique. Les betteraviers viennent d'apprendre que le prix des betteraves atteindrait au minimum 40 €/t.

La grippe aviaire inquiète

En élevage, les cours aussi évoluent. « *Après avoir atteint les 2,20 €/kg, le porc charcutier amorce une décrue. Le revenu dépend du coût de production au regard du prix de vente. La situation se dégrade de mois en mois* », constate Arnaud Delestre. En viande bovine, la baisse du cheptel allaitant dans l'Yonne se poursuit et entraîne une offre réduite en viande. « *Parallèlement, pressentant un possible sursaut du prix du lait, les laitiers auraient réformé à un rythme habituel mais conservé davantage de primipares, ceci malgré des ressources fourragères réduites en raison de la sécheresse. Cela contribue à un recul relatif de l'offre de viande qui soutient les prix* ».

Au niveau de l'élevage ovin, le prix de l'agneau lourd, à près de 8 €/kg, se maintient. Quant au lait ? « *La collecte nationale connaît un surcoût saisonnier précoce, ce qui est surprenant avec un troupeau laitier restreint (-2,2 % de vaches laitières en France en un an). Nous retrouvons également une ressource fromagère réduite en raison de la sécheresse* ».

Des signaux encourageants du marché sont favorables aux éleveurs : la remontée de la MILC (marge ipampa sur coût total indice) à 127 €/1 000 l (point le plus haut depuis cinq ans), la hausse du prix de détail du lait/yaourt/beurre/fromage, et le maintien du prix du beurre à un niveau élevé. « *Cependant, la hausse du prix du lait (+ 72 €/1 000 l) est presque intégralement gommée par celle des charges (+ 66 €). C'est donc le prix de la viande qui permet de conforter la situation globale des laitiers en France. Localement, la stratégie commerciale des laiteries et leur type de produits déterminent des écarts conséquents sur les prix du lait alors que l'impact de la sécheresse sur la récolte de fourrage constitue un facteur plus aggravant* ».

Enfin, en aviculture, la situation sanitaire est inquiétante. « *La grippe aviaire est maintenant présente sur tout le territoire national. L'obligation de claustration est générale y compris pour les volailles fermières ou basses-cours familiales non équipées de filet. Cette maladie est contagieuse et foudroyante. Des mesures d'exception sont prises : dès lors qu'un élevage est suspecté, ou pire, atteint, l'ensemble des élevages situés dans un rayon de 20 km fait l'objet d'une analyse par semaine* ».

Si aujourd'hui Duc n'est pas atteint, « *les précautions sont prégnantes et prennent du temps d'autant que la zone de ramassage s'étend sur quatre régions administratives qui présentent chacune d'elles leurs particularités en matière de prévention et de contrôle* », conclut Arnaud Delestre.

Christopher Levé

// JUGEMENT DE BÉTAIL

58 Rendez-vous le 10 décembre à Pain (Achun)

Comme chaque année, les JA de la Nièvre organisent leur finale départementale de jugement de bétail. Pour cette édition, le rendez-vous est fixé au 10 décembre à Pain.



JA 58 **Les JA 58 vous invitent à leur finale départementale de jugement de bétail.**

« *Nous voulons attirer connaisseurs comme profanes, afin de faire découvrir le métier d'éleveur et l'univers si particulier du jugement de bétail. C'est un rendez-vous que nous espérons intéressant pour tous* » indique Margot Richard, animatrice départementale des JA de la Nièvre concernant la finale du jugement de bétail des JA 58, le 10 décembre prochain à partir de 10 h 30 à Pain (Achun).

Afin d'attirer un public nombreux, les JA de la Nièvre ont prévu des animations diverses en parallèle du concours de jugement de bétail. Ainsi, les visiteurs pourront apprécier les démonstrations de tonte de moutons, de parage ou encore de chiens de troupeau. En plus, les JA ont choisi de proposer une exposition de matériels spécifiques pour le semis direct et la destruction des couverts. « *Ces sujets nous ont paru pertinents au vu de la nouvelle réglementation de la PAC 2023* » insiste Margot Richard. Pour finir la journée, un repas ayant pour menu une choucroute garnie est organisé à la salle des fêtes de Brinay.

Chloé Monget

Renseignements et réservations pour le dîner (18 euros) : 06 22 93 86 95.

// SYNDICALISME

Bienvenue en Côte-d'Or…

Samedi 26 novembre dernier, la FDSEA et les JA ont invité le nouveau préfet de la Côte-d'Or dans deux exploitations.

Franck Robine est le nouveau préfet de la Côte-d'Or, il succède à Fabien Sudry depuis fin septembre. Ce haut fonctionnaire, qui a exercé des fonctions similaires en Corse ainsi qu'en Martinique, est aussi l'ancien conseiller de Jean Castex. Une rencontre avec la profession agricole était programmée avec la FDSEA et les JA le 26 novembre. L'objectif de cette journée : faire connaissance, présenter les différentes caractéristiques, spécificités et problématiques des exploitations du département. Les échanges se sont déroulés en présence des présidents Fabrice Genin et Baptiste Colson, entourés de plusieurs membres de leurs équipes FDSEA et JA au sein du Gaec Loiseau à Meilly-sur-Rouvres puis sur la ferme de Philippe Gransagnes, à Quetigny. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, était également de la partie. Dégâts de gibier, loi Égalim, tuberculose bovine, loup, vols dans les exploitations, Pac, gestion de l'eau, moyens de production… Les dossiers se sont enchaînés tout au long de la journée.



De nombreuses thématiques ont été abordées à Meilly-sur-Rouvres et Quetigny.



Philippe Gransagnes a reçu le préfet sur son exploitation, à Quetigny.

Les sangliers pour débuter

La matinée était consacrée à l'élevage, sur les terres de Flora et Gautier Loiseau près de Pouilly-en-Auxois. Les dégâts de gibier ont lancé les débats avec la participation de Thierry Besançon, président de la commission dédiée à cette problématique à la FDSEA. L'agriculteur d'Avelanges a insisté sur le fait que *« Partout où des surpopulations sont constatées et où les sociétés de chasse ont de mauvaises pratiques, nous ne sommes plus dans une gestion durable de la chasse. L'État doit reprendre la main et intervenir de manière massive et ciblée par des battues administratives, y compris en période de chasse »*. Flora Loiseau avait notamment à cœur de parler de dégâts de gibier avec le préfet : *« Cette problématique est très pesante dans les élevages. Plusieurs choses ne vont pas dans ce dossier. Tout d'abord la notion de dégâts de gibier : seules les terres retournées sont prises en compte dans les déclarations mais pour bon nombre d'exploitations, dont la nôtre, la principale perte est liée à l'alimentation des bovins. Les sangliers viennent en effet dans les nourrisseurs et cela nous coûte une fortune chaque année. Il y a aussi un gros problème dans les déclarations : elles sont très compliquées à remplir. La moindre milli-ligne oubliée et nous ne touchons rien. Pire, l'agriculteur peut à son tour payer. Pour avoir mal rempli la déclaration une année, nous n'avons perçu que 300 euros d'indemnités pour 45 ha de dégâts ! La déclaration de perte et de remise en état devrait se faire avec l'expert »*.

« Tout est raisonné »

Philippe Gransagnes recevait à son tour le préfet et la délégation d'agriculteurs sur sa ferme, à Quetigny, après le déjeuner. Le producteur céréalier était très enthousiaste à l'idée d'expliquer le fonctionnement d'une exploitation bourguignonne à Franck Robine : *« Dans nos métiers, tout est raisonné et calculé, les agriculteurs ne font pas n'importe quoi dans leurs champs, bien au contraire. Tout est réglementé et respecté »*. Les discussions se sont intéressées aux différentes cultures y compris l'emblématique moutarde : *« nous avons également parlé d'irrigation avec la présentation du fonctionnement de l'Asa du Bas mont et aussi du projet multi-usages de Quetigny - Couternon - Chevigny qui n'avance pas bien vite en ce moment… »*. Philippe Gransagnes a invité le préfet à être au plus proche de l'agriculture dans ses nouvelles fonctions : *« par rapport à tous les enjeux alimentaires qui sont en jeu, les agriculteurs devraient pouvoir produire plus facilement, avec beaucoup moins de contraintes. Dans notre département, il y a pourtant tout pour faire… Les filières méritent d'être soutenues, tout comme nos moyens de production. À ce titre, des dérogations de tout genre doivent pouvoir être obtenues plus facilement en cas de besoins »*. Fabrice Genin, a remercié le préfet pour sa visite : *« Cette journée a été constructive, il était important de prendre la température sur le terrain sur de nombreux sujets. Nous ne sommes pas là pour nouer des relations conflictuelles avec le préfet, bien au contraire. Nous ne pourrons pas toujours être d'accord sur tout, mais l'idée était de construire les bases d'un dialogue et travailler ensemble, comme à chaque fois »*.

AG

« Je ne crois plus aux contrats »



Les discussions étaient très ouvertes et très variées, ce samedi 26 novembre. Il n'est bien sûr pas possible de toutes les relayer ici. Voici tout de même l'une d'entre elles, relative à l'élevage de volailles. Thibaut Aubry, jeune agriculteur de Jours-lès-Baigneux, s'était déplacé à Meilly-sur-Rouvres pour évoquer les contrats de production avec le préfet : *« J'élève 12 000 poules pondeuses bios, un contrat de production a été signé avec un centre de conditionnement dès le lancement de mon activité, il y a quatre ans. Dans ce contrat est prévue une indexation du prix de l'œuf sur le coût de l'alimentation, c'est-à-dire que l'œuf doit augmenter si l'aliment en fait autant. Avec l'Ukraine, l'aliment a pris 25 % Or, le centre de conditionnement a mis six mois pour revaloriser l'œuf. Ce délai représente une facture de 35 000 euros, pour ma poche… »*. Thibaut Aubry n'était pas au bout de ses surprises : *« j'ai rempli un dossier pour obtenir l'aide de FranceAgriMer, liée au plan de résilience dans ce contexte de guerre. Ce soutien est destiné à la fois aux éleveurs payant très cher le surcoût des matières premières, mais aussi aux intégrateurs, c'est-à-dire ceux qui travaillent avec des agriculteurs qui n'achètent ni leurs poules ni leur aliment. Pour ma part, je rentrais dans les clous, sauf que mon centre de conditionnement a repris le dossier en main et c'est lui qui a bénéficié de l'aide. Après plusieurs mois d'attente, je les ai recontactés et j'ai bien compris que je n'allais rien toucher. J'ai contacté plusieurs éleveurs dans cette même production : je ne suis pas le seul à rencontrer ce problème. J'appelle donc à la vigilance face à ces contrats de production, ils sont censés sécuriser la rémunération de l'agriculteur mais au final ce sont toujours les mêmes, les intermédiaires, qui en profitent »*.



// PRODUCTION OVINE

21

Le bâton de berger change de main

Julien Pané succède à Hubert Mony à la présidence du syndicat d'élevage ovin de Côte d'Or.

2006-2022 : le Côte-d'orien Hubert Mony a présidé le syndicat d'élevage ovin durant les seize dernières années ! Cet éleveur en race Romane de 53 ans a souhaité passer la main pour *« laisser la place aux jeunes et laisser émerger de nouvelles idées »*. Julien Pané a accepté de prendre le relais le 29 septembre, lors d'une réunion du conseil d'administration. Ce jeune éleveur de 32 ans, spécialisé en race Île-de-France, salue la *« très belle implication »* de son prédécesseur et affiche la volonté de poursuivre le travail entrepris en rendant le syndicat *« encore plus attractif »* pour les adhérents : *« Nous allons faire en sorte que l'offre syndicale devienne encore plus intéressante. Il faut que tout le monde s'y retrouve, qu'il y ait un intérêt aussi bien intellectuel que financier à nous rejoindre »*. Julien Pané cite notamment l'achat groupé de matériels permettant d'intéressantes *« ristournes »*. Mais ce n'est pas tout : *« nous avons de plus en plus de demandes en termes de formations techniques, nous allons y répondre, il y a de belles choses à faire tous ensemble. Nous bénéficions d'une partie conseil assurée par Aurore Gérard de la Chambre d'agriculture, c'est un atout important. Et sur l'aspect purement syndical, cela va sans dire : plus nous serons nombreux et unis dans notre syndicat, plus nous serons forts dans l'adversité quand nous rencontrerons des problèmes ! Nous voulons aussi joindre l'utile à l'agréable avec des moments conviviaux, c'est aussi ce qui fait notre force depuis tant d'années »*.



Le jeune éleveur de Dampierre-en-Montagne, avec son homologue de Francheville.

Le nouveau président tient à rappeler plusieurs caractéristiques du SEO21 : *« notre syndicat est apolitique, il est ouvert à tous les éleveurs, toutes les races ovines sont concernées dans tous les systèmes de productions, quels que soient les circuits de commercialisation. Les nouveaux éleveurs, jeunes ou moins jeunes, sont tous les bienvenus »*.

Une grande famille

Hubert Mony, qui devient vice-président du syndicat, envisageait de laisser sa place depuis deux ans : *« je reste très impliqué dans la race Romane dans le même temps, je ne pouvais plus tout faire. Quand on recherche un nouveau président, les doigts levés dans la salle sont très rares… Je voyais bien Julien à ce poste et il a accepté, c'est une satisfaction »*. L'éleveur de Francheville s'était lui-même laissé tenter par l'aventure en 2006 : *« à l'époque, Philippe Grandjean, l'ancien président, m'avait incité à me présenter et comme Julien, j'avais voulu donner de mon temps pour le syndicat. Ces seize années ont été positives : notre groupe d'éleveurs est une grande famille, tout le monde se connaît. Nous devons tout faire pour maintenir cette excellente ambiance. Les plus anciens sont très attachés à transmettre leurs connaissances aux plus jeunes, avec des petits trucs et astuces, des choses à faire ou ne pas faire sur nos exploitations respectives pour gagner du temps et de l'efficacité »*. Quel est le meilleur souvenir d'Hubert Mony durant son long mandat ? *« Il y a en a plusieurs, il n'est pas facile de répondre. Je pense avant tout au côté festif, avec de belles manifestations entre éleveurs. Les journées châtillonnaises ont toujours été très sympathiques, la finale de border collie que nous avions organisée à Savranges il y a 10 ou 12 ans avait aussi été un très grand moment, avec un rayonnement bien au-delà des limites de la Côte-d'Or »*. Le plus mauvais souvenir de l'ancien président est plus récent, avec le retour du loup dans le département : *« ça, nous nous en serions bien passés. Le retour du loup en France fête d'ailleurs son 30e anniversaire : il est certain que nous n'allons pas l'arroser… Les menaces planent en permanence. Heureusement, nous sommes un peu mieux préparés aujourd'hui psychologiquement et même techniquement avec les parcs de nuit, les doubles parcs… La gestion administrative des dossiers, nous la maîtrisons davantage. Une information est à relever : une réunion très importante se tient dans l'Isère ce mardi 29 novembre, douze pays européens se réunissent pour demander le déclassement du loup de la convention de Berne. Espérons que ce meeting serve à quelque chose ! »*.

AG

// FRANCEAGRITWITTOS

89

Deux Icaunais en Bretagne pour l'assemblée générale

L'assemblée générale de FranceAgriTwittos s'est tenue le samedi 12 novembre, à Redon, en Bretagne, où deux Icaunais étaient présents.

De plus en plus d'agriculteurs icaunais sont présents sur les réseaux sociaux pour parler de leurs métiers, une dizaine d'entre eux sont membres de l'association FranceAgriTwittos, très active sur les réseaux sociaux sous le hashtag #FrAgTw, qui promeut la communication positive et authentique.

Cette année, les twittos de l'agriculture étaient réunis à Redon, en Bretagne, lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le samedi 12 novembre. Deux Icaunais (Sébastien Neveux et Marianne Ranque) ont fait le déplacement pour l'occasion.

Au programme de cette assemblée générale : une formation sur la prise de parole dans les controverses et débats sur l'agriculture et comment atteindre le grand public avec ses publications.

L'association a à cœur de garder une communication authentique, la parole des agriculteurs, pour toucher et informer les populations urbaines, souvent déconnectée des réalités agricoles.

538 adhérents en France

Forte de 538 adhérents partageant cette vision, l'association est toujours plus active pour mettre en avant et défendre les productions et les savoirs faire agricoles français, répondre aux nombreux articles et reportage à charge et pour faire entendre la voix des producteurs.

Fidèle à son habitude, l'assemblée générale s'est clôturée sur un repas des régions où des produits de l'Yonne comme du fromage et du chablis ont été mis à l'honneur, et ont parfaitement accompagné les huîtres bretonnes.

Le lendemain, les adhérents ont eu l'occasion de visiter une exploitation spécialisée dans le lait en système pâturage.

À noter que la saison des adhésions 2023 est lancée. Pour les Icaunais qui souhaiteraient rejoindre l'association, contacter Brice Veaulin sur Twitter @ Veaulin1.

FranceAgriTwittos 89



L'assemblée générale de FranceAgriTwittos a eu lieu le 12 novembre, à Redon.

// EN SAVOIR +

Retrouvez la page Tweeter sur le lien suivant : https://twitter.com/Fragritwittos



RÉGION

// CONSEIL RÉGIONAL

21 Soutiens divers face aux enjeux climatiques

Réunis en commission permanente le 25 novembre, les élus de Bourgogne-Franche-Comté ont voté un certain nombre d'aides à destination du secteur agricole et forestier.



Marie-Annick Carré

Le soutien à la vente directe de produits agricoles est présent dans les aides votées par la Région BFC.

Lors de la réunion de la commission permanente du vendredi 25 novembre à Besançon, les élus du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ont voté 246 millions d'euros d'aides régionales. Dans cet ensemble, certaines concernent l'activité agricole. Ainsi, dans le domaine du soutien aux activités agroalimentaires, une aide de 319 295 euros a été votée en faveur du pôle de compétitivité goût-nutrition-santé Vitagora pour la mise en œuvre de son programme d'actions collectives 2022-2024 auprès des entreprises de la filière agroalimentaire régionale. La région va également accorder 298 871 euros au titre de l'appel à projets *« Adaptation des filières aux enjeux du changement climatique »*. Cette aide se décompose de la manière suivante :

- 150 000 euros à la Société de viticulture du Jura (39)
- 56 113 euros au Syndicat mixte du Parc régional du Morvan (58)
- 50 000 euros au Syndicat viticole de Pouilly (58)
- 42 758 euros à la Chambre régionale d'agriculture BFC.

Une aide de 701 581 euros est affectée au soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales. Dans le cadre du programme dédié au sein du Plan d'accélération de l'investissement régional (Pair), la Région accompagne le développement d'outils de commercialisation et de distribution alimentaire de proximité, afin de favoriser la consommation de produits agricoles régionaux sur le territoire de BFC. Une partie de l'aide attribuée se décompose de la manière suivante :

- 144 814 euros à la SAS Comte Liger-Belair à Vosne-Romanée (21)
- 127 664 euros à la SARL Noslon pour la création d'un magasin de producteurs sur la ville de Sens (89)
- 53 086 euros à la Ferme Poliveau de Saint-Forgeot (71)
- 26 336 euros à la Fruitière de La Baroche, à Arsure-Arsurette (39).

La Région accorde également une aide de 775 903 euros en soutien aux entreprises d'exploitation forestière et de la première transformation du bois. Parmi les bénéficiaires, figurent :

- La SAS Scierie Brizard (89) (100 000 euros)
- La SAS Aux Aiguilles du Morvan (21) (77 362 euros)
- La SARL Scierie Gauthier (39) (60 646 euros)
- La SARL Franc Comtoise Tournerie (70) (60 60 euros).

Enfin, dans le cadre du Contrat régional forêt-bois qui a fait le constat de la nécessaire anticipation des changements climatiques et recommande de tester de nouvelles variétés et essences forestières, un règlement d'intervention « îlots d'avenir » a été mis en place. La Région accorde un montant global de 110 090 euros, qui comprend 62 255 euros pour la régénération naturelle et l'amélioration des peuplements forestiers en Saône-et-Loire et Côte-d'Or, et 39 835 euros pour les Ilots d'Avenir dans le Jura, le Doubs et la Nièvre.

Berty Robert

// DÉVELOPPEMENT

Agriculture durable et carbone : des enjeux à soupeser

Vitagora, le pôle régional de compétitivité consacré au goût, à la nutrition et à la santé, organise un webinaire sur les enjeux liés au carbone pour l'agriculture.



Christian Gloria

Le carbone en agriculture est l'un des grands thèmes qui seront abordés lors de ce webinaire de Vitagora.

Vitagora, pôle de compétitivité de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) qui touche au goût, à la nutrition et à la santé, organise le mercredi 14 décembre, de 17 heures à 19 heures, un webinaire sur le thème suivant : « Réduction carbone et entrepreneuriat : les enjeux pour une agriculture durable ». Ce rendez-vous s'inscrit dans le cadre du projet européen EIT Food Grow qui a pour vocation de proposer une série d'ateliers, en France et Europe, dans le domaine de l'agriculture durable, impliquant un réseau d'agriculteurs nationaux et européens afin de promouvoir de meilleures pratiques agricoles. L'objectif de ce webinaire est d'identifier des solutions pour une agriculture durable : la réduction carbone et l'entrepreneuriat. Au programme :

- le carbone, un levier stratégique en agriculture ? La rémunération carbone des agriculteurs en grandes cultures : les premiers paiements sont encaissés, pourquoi pas vous ? par Gaetan De Briey de Soil Capital Carbon.
- la place de l'entrepreneuriat en agriculture : start-up et entrepreneuriat au service de l'innovation en agriculture avec Sandrine Grosbois, responsable Innovation Startups & Intrapreneuriat, Coopérative Agrial
- Financer le carbone de votre exploitation simplement et gratuitement, par Thibault Arbonel, de Rize Ag
- Charles Guilland, fondateur de Novasol Experts.

La participation au webinaire est gratuite mais l'inscription est obligatoire.

Pour participer au webinaire du mercredi 14 décembre de 17 heures à 19 heures : www.vitagora.com/webinaire-grow-agriculture-durable/

Berty Robert



// DANS LE JURA

39

Un marais qui retrouve sa fonction

Depuis le XVIe siècle, le marais de Panesière, dans le Haut-Jura, est exploité par l'homme, transformé en étangs piscicoles puis asséché et converti en plantation d'épicéas. La Fédération des chasseurs du Jura a entrepris d'importants travaux pour réhabiliter le cours d'eau et son marais.



Depuis plus de 450 ans, le lieu est exploité par l'homme. Après deux années de travaux, les marais ont retrouvé leur aspect originel.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AE RMC) et la Fédération des chasseurs du Jura (FDC 39) ont présenté récemment aux élus locaux les travaux réalisés pour redonner au marais de Panesière, près des communes de Châtelneuf, Chaux-des-Crotenay et Le Frasnois, son aspect originel. Restauration qui a permis au lieu d'obtenir le label « Rivière en bon état », qui récompense la qualité écologique, l'hydromorphologie, l'équilibre quantitatif et la gouvernance locale d'un cours d'eau. À la fin des années 1990, la FDC 39 a mené une animation foncière qui a abouti, en 2007, à l'acquisition de 18 hectares par la commune de Châtelneuf et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, créée et financée par les chasseurs pour l'achat d'espaces naturels afin de les protéger. Cinq hectares de parcelles communales du Frasnois et de Châtelneuf ont été inclus au projet afin d'obtenir un périmètre écologique cohérent géré par la FDC39.

En 2010, les épicéas ont été abattus. Les travaux pour réhabiliter le cours d'eau et ses marais ont débuté en 2016. Onze hectares de végétations ont été broyés et l'ancien lit rectiligne sur 1,7 km ainsi que 2 km de fossés de drainage ont été comblés. Avec sa taille réduite, le ruisseau n'avait plus d'effet drainant et a permis la remontée du niveau de la nappe phréatique de 30 cm, soit autant de volume de stockage d'eau gagné.

Volontairement sous-dimensionné pour lui permettre de retrouver son caractère naturel, son cours s'ajuste au gré des crues. Ces travaux ont duré deux ans. Ils ont coûté 266 000 €, financés à 50 % par l'agence de l'eau. Conseils départemental et régional ont chacun apporté 15 % et la fédération de pêche du Jura 8 %. Les 12 % restants ont été pris en charge par l'indivision entre la Fondation des chasseurs et les communes, en partie grâce à la vente du bois d'épicéa récolté.

Depuis, le secteur a gagné en attractivité pour la faune et la flore. Les habitats humides occupent désormais 66 % du marais. Le retour de l'eau dans les premiers centimètres du sol a permis le développement de plantes hygrophiles comme les œillets superbes et le nombre d'espèces d'insectes aquatiques s'est accru.

Des plécoptères, témoins de la bonne qualité du milieu, et des bécassines des marais y ont fait leur apparition. L'endroit, très fréquenté par les randonneurs et les vététistes, qui permet d'accéder aux 4 lacs et au pic de l'Aigle, l'un des plus beaux sites du Jura, a retrouvé son écrin naturel.

Mais déjà, agence de l'eau et chasseurs du Jura planchent sur un autre projet : la restauration des marais de Chambly à proximité des cascades du Hérisson.

Sébastien Closa

// EAU

21

Préserver la ressource de manière constructive

Les Rencontres professionnelles Eau et Changement climatique pour une agriculture innovante et résiliente ont eu lieu le 22 novembre à Genlis, en Côte-d'Or. L'une des tables rondes abordait les pistes d'améliorations possibles en matière d'usage de l'eau.

La question des usages de l'eau, en particulier en agriculture, fait aujourd'hui débat. Face aux évolutions du climat et au-delà des anathèmes, il faut réfléchir de manière collective au problème. C'est ce que proposait les Rencontres professionnelles Eau et Changement climatique pour une agriculture innovante et résiliente, organisées le 22 novembre en Côte-d'Or, à Genlis. Mises sur pied par la Chambre d'agriculture régionale de Bourgogne Franche-Comté (BFC) et les Chambres départementales, avec l'appui du Conseil régional de BFC, de l'État, de l'Ademe et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ces Rencontres voulaient favoriser les échanges entre acteurs techniques et économiques, permettre de partager des dynamiques territoriales et de découvrir des solutions d'adaptation. Dans ce cadre plusieurs tables rondes ont ponctué la journée. Celle intitulée « S'approprier les innovations pour s'adapter et atténuer » fut riche d'enseignements.

L'eau et sa qualité

Elle permettait notamment d'établir un lien entre ressources en eaux et ressource fourragère en élevage. *« La qualité de l'eau est une vraie problématique,* soulignait Éric Février, président de l'AOP Mont d'Or et de l'Union régionale des fromages d'appellations comtoise (Urfac). *Sur ce thème nous travaillons avec les Chambres d'agriculture, le Conseil national des appellations d'origine laitières (Cnaol) et l'institut Agro Dijon. C'est essentiel parce que la qualité de l'eau est en lien avec les cahiers des charges des AOP ».* Des préoccupations que l'on trouve aussi dans l'élevage allaitant, comme le faisait remarquer Julien Renon, responsable du pôle Bovin viande de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et ancien responsable de la ferme expérimentale de Jalogny : *« On constate des changements de pratiques autour des modes de récoltes des fourrages, avec une volonté d'amélioration dans le pâturage de l'herbe. Là, il y a des leviers à utiliser dans les exploitations, entre années sèches et années humides ».* Parmi les leviers possibles, certains sont déjà identifiés : *« Les bovins sortent de plus en plus tôt et rentrent de plus en plus tard,* remarquait Éric Février, *dans une logique d'optimisation de la ressource fourragère, mais il y a encore beaucoup de travail à faire sur l'herbe, notamment sur la récolte d'automne. Il faut apprendre à stocker de l'herbe à des moments où on n'en a pas l'habitude tout en faisant attention au problème bactériologique que cela peut poser sur le lait, très sensible en AOP ».*

Recherche et débouchés

La recherche travaille aussi sur ces questions. Au sein du centre Inrae de Dijon, une politique de veille est en place, menée en collaboration avec les Chambres d'agriculture, les associations, les agences de l'eau, le pôle régional d'innovations en agroécologie Agronov et le pôle de compétitivité Vitagora, dans le but de bénéficier de « remontées terrain » et, partant de là, développer des actions ou des programmes de recherches spécifiques. *« À Bretenière, près de Dijon,* précisait Fabrice Martin-Laurent, directeur de l'UMR agroécologie à l'Inrae, *a été mise en place une expérimentation zéro phyto et couverts du sol, sur 120 ha. La profession agricole a été mobilisée pour définir les systèmes innovants implantés sur la plateforme. Cette expérimentation a démarré il y a quatre ans, et on se rend compte que nous avons complètement sous estimé le changement climatique… »* Preuve que dans le domaine, les choses vont très vite. Justement, parmi les acteurs mobilisés sur ces travaux de recherche, on trouve le pôle Agronov, dont le président, Frédéric Imbert, participait à la table ronde. Selon lui, la phase charnière que nous vivons actuellement doit inciter le monde agricole à s'emparer du problème : *« il n'y aura pas une solution pour répondre à toutes les situations, mais une combinaison de solutions. Il faudra de nouvelles pratiques, de nouvelles cultures, de nouvelles filières, mais qui devront s'accompagner de vrais débouchés car la question finale de la valorisation conditionne tout le reste : Innover sans possibilité de valoriser derrière ne sert pas à grand-chose ».*



En marge de ces Rencontres Eau et Changement climatique, un mini-salon présentait les actions en lien avec la problématique et les acteurs impliqués.

Berty Robert

// TRANSFORMATION

71

Selvah et Extrusel : mettre en phase productions et marchés

Rencontre avec Aline Saget, directrice de la communication de Bourgogne du Sud, sur l'activité et les perspectives des deux usines de Saône-et-Loire développées par la coopérative pour répondre aux demandes du marché en matière de protéines végétales à destination des alimentations animale et humaine. Un développement effectif mais non exponentiel, pour diverses raisons.



Trituration mécanique des graines dans l'usine Extrusel de Chalon-sur-Saône, avec d'une part l'extraction d'huile et d'autre part la production de tourteaux.

Quels ont été les volumes triturés cette année par Extrusel, à Chalon-sur-Saône, et avec quels débouchés ?

Aline Saget : *« Sur cette campagne, nous avons trituré 45 000 tonnes de graines de colza, 39 000 tonnes de graines de soja et 3 300 tonnes de soja bio et soja C2. C'est une bonne année pour Extrusel puisque l'outil de production est saturé et que nous ne sommes donc pas en capacité de répondre à la demande de tourteaux de l'ensemble des partenaires que sont les fabricants d'alimentation animale. Malgré tout, l'assolement du colza se poursuit et va au moins rester identique pour 2023. Ce fut une très bonne année pour le colza sur l'ensemble de la Bourgogne. C'est beaucoup moins vrai pour le soja. En cause : les conditions climatiques qui ont conduit à un rendement décevant sur la campagne 2022 et l'on pressent déjà qu'il va nous manquer 20-25 % de graines de soja. Les mauvais rendements observés sur le soja depuis trois ans vont certainement avoir un impact majeur dès l'année prochaine, même si cette plante a des intérêts agronomiques qui permettront de limiter cette baisse de surfaces. Malgré tout Extrusel sera confrontée à un manque de graines, d'autant plus que de nouveaux outils sont en construction, consommateurs de graines régionales également. Il sera donc nécessaire qu'Extrusel diversifie sa production en triturant plus de graines de colza et en développant la trituration d'une nouvelle graine, le tournesol oléique, dont les surfaces se développent très rapidement sur notre territoire. Nous avons la possibilité de triturer trois types de produits : colza, soja et tournesol (en cours de validation pour ce dernier). Sur cette dernière production, il n'y a actuellement pas de trituration. Mais il y en a eu. On se pose donc la question de savoir si on ne pourrait pas mettre une option pour les années futures, en sachant qu'on continue de pousser le colza et le soja. On sent une vraie volonté d'aller vers la protéine locale. L'un des gros avantages d'Extrusel c'est qu'il s'agit de protéine locale avec des tourteaux revendus en circuit court. L'outil est saturé, ce qui nous permet de limiter au maximum les coûts de production, mais tout augmente par ailleurs, dont les prix des graines, calés sur les tendances de marché. Cette augmentation des coûts n'est pas forcément compensée par les huiles. Celles-ci, coproduits du pressage des graines, n'intègrent pas des circuits pour l'alimentation humaine ».*

> ***« On se demande si on ne va pas mettre une option pour la trituration de graines de tournesol dans le futur »***

Quelles sont les perspectives envisagées pour augmenter la capacité de trituration afin de répondre aux attentes du marché local ?

A.S. : *« Cela fait partie des questionnements mis en œuvre cette année. À terme, il faudra se poser la question d'étendre l'outil ou de diversifier la trituration sur le tournesol. On n'y a pas encore apporté de réponse. Il faut dire qu'on était un peu précurseur sur ce type d'usine il y a encore quelques années, mais des projets similaires sortent de terre dans des territoires proches. Il y a donc un moment donné où la graine de soja ne va pas pouvoir alimenter toutes les usines et cela fait aussi partie du champ de la réflexion. Pour rappel, concernant la récolte de soja 2022, nous avions reçu, chez Bourgogne du Sud, début octobre, 16 000 tonnes de soja ce qui est en dessous du prévisionnel établi ».*

Comment ont évolué les activités de l'usine Selvah (Société pour l'extrusion de légumineuses valorisées en alimentation humaine) pour tout ce qui est protéine à destination de l'alimentation humaine ?

A.S. : *« 630 tonnes de protéines végétales texturées (PVT) de soja ont été produites cette année, auxquels s'ajoutent des tonnes de PVT d'autres produits, lentilles et pois chiche. Nous n'atteignons pas encore les objectifs de départ des 2 000 tonnes, mais on a de bonnes perspectives pour 2023 - 2024 où on imagine plutôt être sur 1 500-1 700 tonnes, et ce en soja très majoritairement. Il faut cependant noter que le développement des marchés pour Selvah prend plus de temps que prévu. On pensait être en phase beaucoup plus rapidement avec les attentes sociétales notamment avec les consommateurs qui s'orientent sur les protéines végétales plutôt qu'animales. Pour développer la commercialisation des PVT de Selvah, nous avons signé un partenariat avec une société qui est un acteur déjà très connu sur ce segment de l'incorporation de PVT dans l'alimentation humaine ».*

Françoise Thomas

INVITATION PORTES OUVERTES
LES 7, 8 et 9 DÉCEMBRE 2022

Patrick PETIT, Jean-Pierre GIACOMEL, Didier LARGY et Fabien BILLAULT vous invitent à un moment de rencontre convivial le **7 décembre à 11h**.



AU PROGRAMME

MERCREDI 7

Présentation de la nouvelle équipe dirigeante
*
Reconnaissance de Jean-Pierre Giacomel
*
Suivi d'un apéritif et d'un buffet

JEUDI 8 et VENDREDI 9

Exposition de matériels
*
Présence des représentants de nos partenaires
*
Restauration sur place

Za Les Granges Hautes, 13 rue Bief Perou 21130 Auxonne

SV-PRO DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE
JOHN DEERE
SARL GIACOMEL 21130 AUXONNE

// BELLE CROISSANCE DES COLZAS

Une opportunité pour faire des économies d'engrais

L'automne particulièrement doux a été très favorable à une forte croissance des colzas même pour ceux qui ont levé tardivement. Les biomasses aériennes et les quantités d'azote stockées à ce jour dans les plantes sont donc importantes. Cela représente une réelle opportunité pour réduire vos apports en 2023 et faire des économies sur l'engrais azoté.

Pourquoi estimer l'azote absorbé par le colza avant l'hiver ? Une mesure après l'hiver n'est-elle pas suffisante ?
Les gros colzas perdent souvent des feuilles durant l'hiver. L'azote qu'elles contiennent tombe au sol avec elles ! Cet azote n'est pas perdu puisque le colza peut en récupérer 50 % au printemps qui suit (minéralisation). Voilà pourquoi il faut faire une double estimation : une estimation uniquement au printemps ne prend pas en compte cet azote des feuilles tombées en hiver. Exemple : sur un colza de 2 kg entrée hiver et de 0,6 kg sortie hiver, la non pesée à l'entrée de l'hiver sous-estime la fourniture d'azote d'environ 25 unités. Avec les cours actuels de l'azote, il s'agit d'une vraie opportunité pour optimiser sa consommation d'engrais azoté.

Mes gros colzas sont un peu allongés. Dois-je prendre en compte les élongations lorsque je fais mes pesées ?
La plante se coupe au collet et on ne pèse que les parties aériennes y compris les fausses tiges que l'on appelle des élongations (Les tiges « vraies » apparaissent en sortie d'hiver lorsque le colza est en montaison).

La réglette azote colza fonctionne-t-elle sur gros colza ?
Terres Inovia a réalisé de nombreux essais multisites et pluriannuels dans des situations de « gros colzas». La dose calculée y est souvent faible (de 0 à 122 unités sur les essais) et elle s'est toujours révélée comme étant la plus performante que ce soit en termes économique ou de productivité. La surfertilisation des colzas est clairement une perte économique pour l'agriculteur, d'autant plus importante quand le coût de l'engrais est élevé.

Est-ce que je dois majorer mon objectif de rendement dans le calcul vu le bon potentiel des colzas en place ?
Les bons rendements 2022 et des cultures bien en place cet automne peuvent inciter à être très ambitieux sur l'objectif de rendement. Il faut savoir rester réaliste car si l'azote est un facteur de production important, la météo a son mot à dire. Dans tous les cas, pour le choix de l'objectif de rendement, conformez-vous à la réglementation en vigueur.

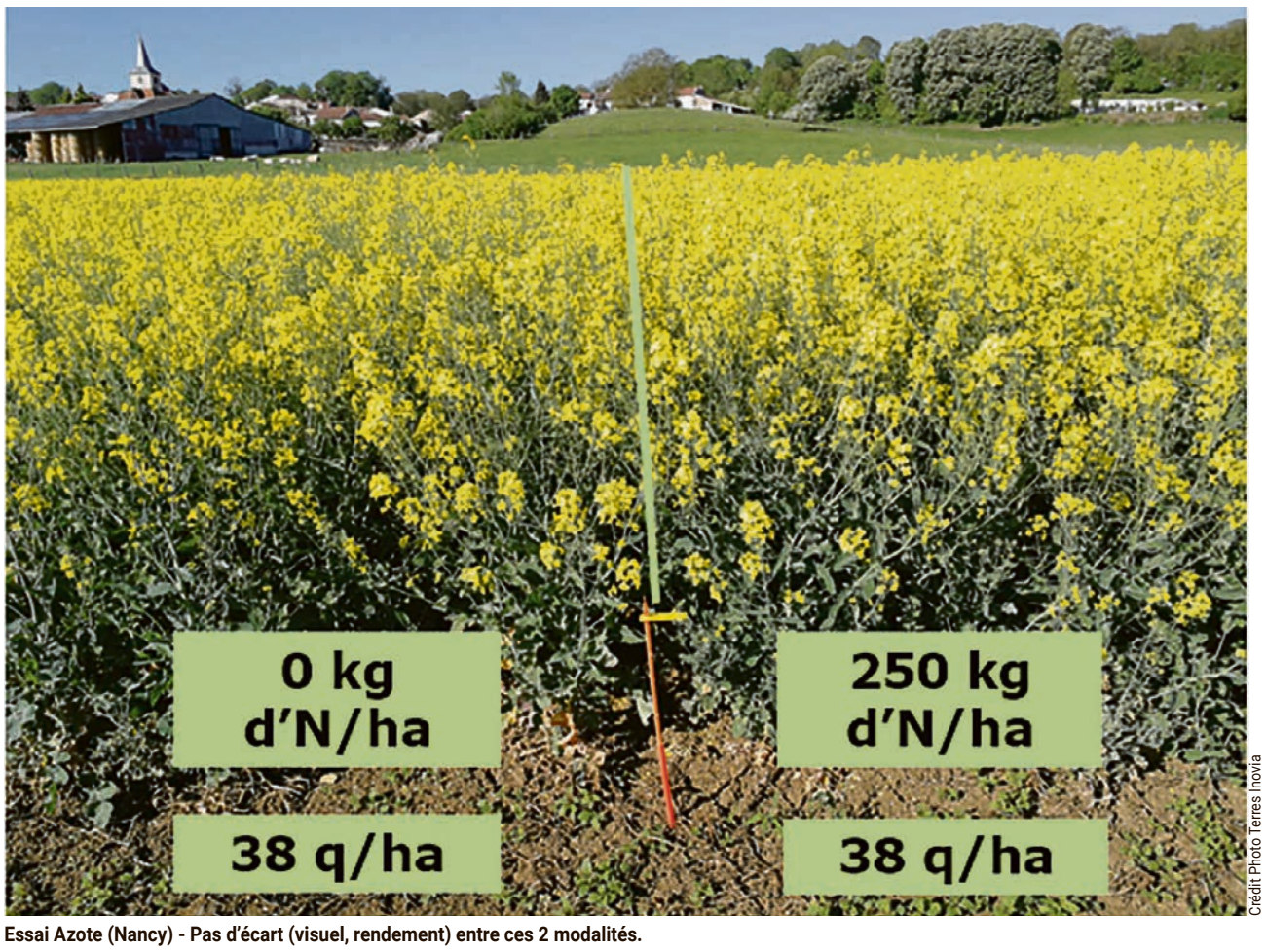

Crédit Photo Terres Inovia

Pesée d'un colza avant hiver.

Comment dois-je prendre en compte les plantes compagnes de mon colza ? Dois-je peser les plantes compagnes avec mon colza ?

Les couverts sont souvent encore présents lors de la pesée avant hiver. Attention, la pesée ne doit se faire que sur les colzas. Les plantes compagnes sont prises en compte forfaitairement (30 u) dans le calcul via la Réglette azote colza et il est alors inutile de les peser. Si les plantes compagnes n'ont pas levé, l'effet de l'association est négligé.

Équipe Terres Inovia de la zone nord et est



Crédit Photo Terres Inovia

Essai Azote (Nancy) - Pas d'écart (visuel, rendement) entre ces 2 modalités.



// ATTAQUES DE LOUP

58 Le positionnement des acteurs institutionnels

Dans notre dernière édition, Gricha Lohmann exprimait ses interrogations face aux positionnements des Pouvoirs publics et autres organismes sur la menace que peut représenter la prédation du loup pour les animaux d'élevage. Dans un souci de partage, nous donnons la parole aux différents acteurs : Chambre d'agriculture de la Nièvre, Parc Naturel Régional du Morvan et Préfecture de la Nièvre.

Les éleveurs se sentent seuls face à la prédation, mais certains acteurs du territoire mettent des moyens à leur disposition (chiens de protection, filets électriques). Malgré tout, ceux-ci ne semblent pas suffisants pour garantir à 100 % la protection des cheptels. Dans certains cas, ces moyens peuvent engendrer de nouvelles problématiques comme des comportements dangereux des chiens de troupeaux envers des personnes ou des animaux étrangers au cheptel… Pour le moment, aucune réponse idéale n'a été trouvée, mais une chose paraît sûre : les éleveurs attendent de nouvelles réponses afin de continuer à exercer leur métier. De leur côté, les acteurs institutionnels font le point.

La Chambre d'agriculture

Si la Chambre d'agriculture de la Nièvre ne se positionne pas ouvertement sur une régulation drastique du loup, elle s'est néanmoins engagée, lors de sa session du 23 septembre, à allouer 500 euros, dans son prochain budget, à l'association des Lieutenants de Louveteries de la Nièvre. Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre avait martelé : *« au vu de la population de loups qui semble grandissante dans les départements voisins et des attaques, dans notre département, où « la responsabilité du loup n'a pas été écartée » (comme le mentionnent l'OFB et la DDT), l'État doit tout mettre en œuvre pour que le loup ne s'installe dans nos territoires. Les mesures de protection ne sont pas adaptées à nos élevages dispersés. L'élevage ovin, qui ne cesse de décliner, n'a pas besoin d'un problème supplémentaire à résoudre ».*

Le Parc Naturel Régional du Morvan

Du côté du Parc Naturel Régional du Morvan, Cyril Brulé, vice-président et référent à la « Maison du Parc », s'exprime : *« Nous avons créé, il y a quelques années, le groupe Loup pour permettre aux exploitants et aux autres acteurs du territoire d'échanger. Il a été mis en veille, faute d'animateur, mais nous allons le relancer au vu de la situation et des questionnements des éleveurs. Une délégation va se rendre dans le Haut-Jura dans les mois qui viennent afin d'observer les moyens mis en place là-bas, car ce département compte une population lupine plus importante et sédentarisée. Aller voir ailleurs ce qui se fait est indispensable pour avoir toutes les clefs en mains afin de proposer des solutions ici, c'est un transfert d'expérience ».* Il stipule : *« Le Parc ne remet pas en question la protection du loup, notre but est de faire cohabiter cette espèce avec l'activité humaine – ce qui n'est pas aisé, j'en conviens. Nous devons soutenir les éleveurs pour qu'ils puissent s'équiper. D'autres moyens pourraient être mis en place, je pense à une application d'alerte dédiée aux éleveurs, qui pourraient communiquer entre eux, et avec les institutions, en temps réel en cas d'attaque supposée. Cela permettrait de casser l'isolement ressenti par certains, mais aussi de récolter plus d'informations. Les études de vulnérabilité doivent être un départ pour chaque exploitation située dans une zone à risque, reste à savoir qui les prend en charge. Je suis persuadé qu'il ne faut pas négliger l'aspect humain, dont, entre autres, le traumatisme ou la détresse qu'une attaque peut causer. Souvent, ce n'est pas l'argent perdu le problème, mais le choc psychologique qui en découle. Même si le groupe Loup mis en place ne résout pas tout, il donne un espace pour parler ».*

La Préfecture de la Nièvre

Selon la Préfecture de la Nièvre *« le département est considéré comme situé en front de colonisation du loup. Si les attaques de troupeaux par des loups, notamment sur les ovins, sont plus récurrentes dans l'est de la Bourgogne-Franche-Comté (BFC), celles localisées dans le département sont, à ce jour, isolées, peu nombreuses et mettent souvent des chiens en responsabilité. Au cours des cinq dernières années, le passage du loup a pu être identifié de façon ponctuelle dans le département. À ce jour, aucune présence certaine n'a pu être formellement validée dans la Nièvre. Aucun individu ou groupe d'individus sédentarisé, n'est identifié chez nous contrairement à plusieurs secteurs de la région. Il n'y a aucune certitude à ce jour sur l'origine des attaques intervenues depuis le début de l'année. Des expertises sont en cours sur les dernières attaques intervenues récemment ».*

Transparence de l'État

La préfecture poursuit : *« Concernant la notion de transparence de l'État sur le sujet, le protocole de communication de l'information visant à informer à juste titre les différents acteurs directement concernés a été ajusté début 2022. Il est basé sur un principe d'information à diffusion progressive au fur et à mesure des vérifications réalisées sur chaque cas d'attaque afin de ne pas générer des inquiétudes inutiles. Il prévoit lorsqu'un constat de dommage est réalisé, une information du maire, des différents services de l'État, et des représentants de la Chambre d'agriculture. Une fois les conclusions techniques émises, celles-ci sont communiquées à l'éleveur et aux personnes déjà avisées. Si une décision de « Loup non écarté » (LNE) est émise, cette information fait alors l'objet d'une communication de la situation aux éleveurs proches du lieu d'attaque par la Chambre d'agriculture et d'un communiqué de presse afin de ne pas diffuser à tort de fausses informations. Le comité loup qui suit ce sujet est également avisé à chaque décision de LNE avec un point sur la situation locale. En cas de divergence entre éleveurs et le Préfet sur le classement d'une situation d'attaque, celui-ci peut solliciter l'étude de son dossier dans une commission spécialisée de recours. Elle s'est réunie pour la première fois début novembre à la demande d'un éleveur ovin. La prochaine réunion annuelle du comité départemental « loup » se tiendra en décembre. Un point de situation sera fait ».*

Rappel des situations

Dans un souci de précision, la préfecture rappelle que *« lorsqu'il s'agit de statuer sur les circonstances d'une attaque, il est privilégié un classement dit « Loup non écarté » (LNE) chaque fois qu'un doute permet de ne pas exclure totalement la responsabilité du loup. Quand bien même d'autres facteurs peuvent converger fortement vers une responsabilité autre, notamment des chiens errants. Ce type de décision permet à l'administration d'aider l'éleveur dans la réparation de son préjudice. Lorsque ce classement LNE est pris, cela permet à l'éleveur de solliciter un soutien matériel par le prêt temporaire d'un kit de clôture électrifiée. Une autre situation courante est la décision « cause indéterminée » qui ne donne lieu ni à indemnisation ni à la possibilité de prêt de matériel. Elle se définit quand l'attaque met en avant des éléments non caractérisés, ou inexploitables, souvent liés à de la surprédation par les charognards. Dans ces situations particulières une décision LNE ne peut être prise car elle conduirait à générer une fausse information de la présence du loup. Dans les communes où des attaques ont donné lieu à un classement LNE au cours de l'année en cours et des deux précédentes et dans les communes limitrophes, les éleveurs peuvent solliciter une aide financière à la protection de leurs troupeaux au titre de l'arrêté dit de cerclage. Dans 64 communes en cercle 2 l'aide à l'acquisition de clôtures électrifiées s'ajoute aux dispositions concernant la mise en place de chiens de protection et leur entretien courant. Ces dispositifs sont peu utilisés dans la Nièvre : aucun dépôt de demande d'aide sur l'achat de clôtures électrifiées et seulement 4 éleveurs qui ont réalisé la mise en place de chiens de protection avec une aide financière de l'État depuis la mise en place du cercle 3 en 2020 ».*



J. F. Guittard

Chloé Monget

// EN SAVOIR +

L'institut de l'élevage offre des informations sur les chiens de protection :



ÉLEVAGE

// PAYS BEAUNOIS

21 Un appel aux éleveurs ovins

Faut-il créer une filière ovine dans le Pays beaunois ? La Chambre d'agriculture et Bio Bourgogne ont discuté de cette éventualité à Beurey-Bauguay.



Les participants, le 22 novembre chez Jean-Luc Barberet.

Le Goût d'ici, filière locale en viande bovine du Pays beaunois, aura-t-il un homologue en production ovine ? La question est posée depuis plusieurs semaines. *« Nous n'en sommes qu'au stade de la réflexion. Nous sondons actuellement les éleveurs pour voir s'il y a une opportunité, s'ils peuvent être intéressés à l'idée de se lancer dans une aventure »*, indique Delphine David, directrice du Pays beaunois, en rappelant que l'émergence de projets fait partie des compétences du territoire, dans le cadre des crédits obtenus l'an passé via France Relance. *« La démarche, si celle-ci se concrétise, pourrait se traduire par des actions de toutes sortes, comme la mise en place d'une marque locale ou d'un label »*, illustre la directrice, *« cela pourrait être aussi un accompagnement financier pour l'achat d'un ou plusieurs outils, notamment en lien avec la découpe. Il est aussi possible d'imaginer une aide au financement d'un magasin de producteurs ou un tas d'autres choses… Pour ce faire, nous pourrions mobiliser un outil financier à notre échelle ou même au-delà »*.

Des éleveurs sondés

La Chambre d'agriculture et Bio Bourgogne ont envoyé un questionnaire à une trentaine d'éleveurs de la communauté de communes de Pouilly-Bligny.

Une réunion était organisée le 22 novembre à Beurey-Bauguay pour une restitution des résultats. Parmi les participants figurait Michel Poillot, maire de Vandenesse-en-Auxois. Cet éleveur retraité est convaincu qu'un *« créneau est à saisir »* : *« La production est déficitaire par rapport à la consommation, une place est sans doute à prendre sur le marché. Oui, je pense qu'il y a tout intérêt à développer la production locale, la forme du projet est à définir »*.

Romain Bertrand, éleveur à Marcilly-Ogny, participait lui aussi à ce rendez-vous : *« la question a au moins le mérite d'être posée. Lancer une marque locale pour dynamiser les ventes pourrait être intéressant, pour nous, éleveurs. Il faudrait aussi arriver à communiquer positivement sur la viande d'agneau, notamment dans les cantines, pour redonner l'envie au consommateur de manger du mouton ! Après, rien n'est évident : beaucoup d'éleveurs ont déjà une filière organisée, il n'est bien sûr pas question de tout changer… Les abattoirs à disposition sont à Autun et Châtillon et il paraît qu'ils sont déjà débordés, cela n'arrange rien. Nous travaillons aussi dans des systèmes herbagers, avec une saisonnalité marquée : si un projet se lance, il faudra que le consommateur comprenne les contraintes de nos élevages. Et bien sûr, il faudra une plus-value à la clé pour les producteurs. Bref, il y a beaucoup de points à étudier »*.

Rendez-vous en janvier

Séverine Gautier, conseillère développement local à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, informe qu'une seconde réunion sera organisée en début d'année 2023, afin de mobiliser davantage d'éleveurs : *« Il semble y avoir une attente sur le sujet, mais tout reste à définir à ce jour. Nous avons fait le point sur les différentes possibilités, avec leurs forces et leurs faiblesses respectives. Je sens de la motivation chez les éleveurs ovins, il y a aussi et surtout un grand besoin de faire reconnaître leur métier »*.

AG

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Jour de finale

Plusieurs élevages de Côte-d'Or participent à la finale des concours de la race charolaise, ce vendredi à Moulins.



Le Gaec Froidurot fait le déplacement avec six de ses animaux.



Le Gaec Baudot Élevage de Pont-et-Massène, ici avec le prix de synthèse de Semur, sera lui aussi présent à Moulins, mais au sein du jury, avec la nomination de Jean-Luc Baudot.

Ça y est, c'est le jour J. Tous les prix d'honneur et grands prix d'honneur des concours reconnus par le Herd-Book charolais se réunissent dans l'Allier, pour la grande finale nationale de Moulins. Le récent concours de Semur-en-Auxois a été un véritable tremplin pour les Côte-d'Oriens. Le Gaec Froidurot, pour commencer, fait le déplacement avec six bovins dont Topmodel, prix honneur veaux femelles le 16 novembre et qualifiée d'office pour la finale de ce jour. Les cinq autres bovins de l'élevage de Jours-lès-Baigneux participent ce jeudi au dernier concours qualificatif pour cette finale, sur ce même site de Moulins. Le Gaec des Granges de Vesvres est en lice avec Oracle, son taureau grand prix d'honneur mâle adulte à Semur, tout le Gaec Lechenault Frères de Saint-Thibault, prix d'honneur jeune mâle dans la catégorie bien naître avec Trenet. François Lucand sera également à Moulins mais en tant que simple visiteur : l'éleveur de Molphey avait obtenu sa qualification à Semur avec Ravissante, grand prix d'honneur femelle adulte, mais cette vache est à terme et donnera naissance à un veau ces tout prochains jours. Le Gaec de Saint-Roch, de Recey-sur-Ource a inscrit un veau, également nommé Top Model, au concours précédant la finale. Les Côte-d'Oriens seront également représentés dans le jury, puisque Jean-Luc Baudot, éleveur à Pont-et-Massène, jugera les animaux lors de cette édition.

AG

Merci !

La fin des concours charolais 2022 est l'occasion de saluer toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à la réussite de ces événements. Lors du concours de Semur, neuf jeunes de Première CGEA de la Barotte ont œuvré pendant trois jours entiers pour préparer les locaux et assurer la propreté du hall de l'agriculture durant les épreuves : une belle expérience pour l'équipe encadrée par Adrien Vion, professeur de zootechnie et d'agronomie.

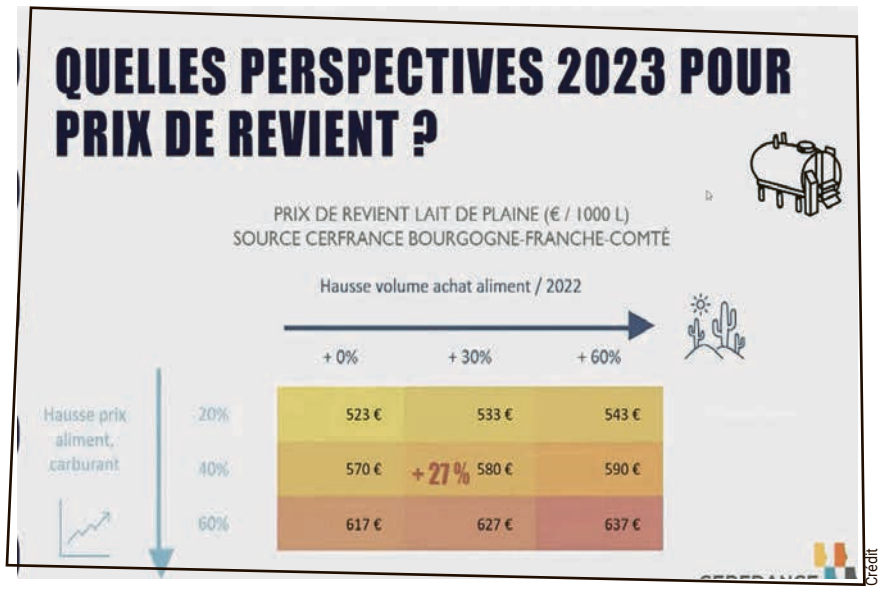


ÉLEVAGE

// FERMOSCOPIE 2022

Un lait mieux payé, mais cela suffira-t-il l'an prochain ?

En lait standard ou d'appellation, la forte hausse du prix du lait compense à la fois la baisse des volumes due à la sécheresse et la hausse des charges. Mais l'inquiétude pour l'avenir est forte, avec le risque d'un effet ciseau si le prix du lait plafonne tandis que les charges continuent à augmenter à ce rythme…



Crédit

Cette projection montre qu'en lait de plaine, en 2023, le prix de revient pourrait augmenter de 27 %, si l'on se place dans un schéma moyen d'inflation et d'augmentation des achats d'aliment, en cas de sécheresse.

« Les élevages de bovins laitiers sont les systèmes les plus compliqués à analyser cette année dans le contexte de hausse des charges », introduisait Mathilde Schryve, responsable études et prospectives au sein de Cerfrance Bourgogne Franche-Comté à l'occasion de la présentation des résultats de l'étude Fermoscopie. Claudie Perret, conseillère d'entreprise Cerfrance BFC à Vesoul, en Haute-Saône, spécialiste des élevages laitiers de plaine, et Thierry Perraudin, conseiller Cerfrance Alliance comtoise à Amancey, dans le Doubs, pour les élevages de l'arc jurassien sont intervenus pour dresser le bilan du secteur laitier. *« En lait de plaine,* précisait Claudie Pierret, *nous avons travaillé sur un échantillon de 470 fermes, avec une SAU moyenne de 165 ha, dont 112 de Surface fourragère principale (SFP). Elles produisent en moyenne 475 000 litres de lait, payé 426 €/T en 2022, avec 73 vaches laitières. Après de nombreuses années de stagnation du prix du lait, celui-ci a progressé de 42 €/1 000 l, ce qui entraîne une progression de 12 % du produit de l'atelier lait. Les charges opérationnelles ont augmenté de 7 %. L'Excédent brut d'exploitation (EBE) a progressé de 6 % mais au détriment de l'efficience ».*

La filière lait AOP continue d'installer

« En lait d'AOP, poursuivait Thierry Perraudin, *notre échantillon est de plus de 1 000 exploitations, avec en moyenne 114 ha de SAU dont 107 de SFP pour 57 vaches laitières (91 UGB). La spécialisation laitière permet peu de synergie avec les autres productions à l'échelle de l'exploitation. Ces structures produisent en moyenne 366 000 litres, vendus à 677 €/1 000 l, en hausse de 4 % en 2022. C'est une filière qui installe, avec un taux de reprise élevé, mais il y a des difficultés à financer le capital. Le produit lait progresse de 12 % avec plus de 350 K€ de produit de l'atelier, tandis que les charges opérationnelles progressent de 16 %. Là aussi l'EBE progresse, de 3 % mais l'efficience baisse un peu ».* Cette année en lait standard la hausse du prix payé a permis de compenser l'inflation des intrants et même d'apporter une amélioration historique de la couverture du prix de revient (454 €/T) par le prix payé (426 €/T). *« Mais ce niveau ne permet pas encore de rémunérer la main-d'œuvre à hauteur de deux SMIC/UTH »*, relève la conseillère. Plus inquiétant : *« si le prix du lait finit par plafonner ou diminue, on a un risque d'effet ciseau. Dans un scénario moyen d'inflation et d'augmentation des achats d'aliments pour faire face à un aléa climatique de type sécheresse, le prix de revient du lait en plaine progresserait de 27 % en 2023… pour s'établir à 580 €/T ».* Dans les systèmes lait destinés aux AOP fromagères, où la structuration de la filière et son rôle protecteur vis-à-vis des fluctuations de prix ont fait leurs preuves, le prix de revient a progressé de 10 % à 523 €/T en moyenne en 2022, largement couvert par le prix de vente (677 €/T). *« Mais le talon d'Achille, ce sont les aliments achetés et les charges de mécanisation. Un scénario moyen d'inflation et d'aléas climatique nous donne en projection un prix de revient de 691 €/T (+32 %), une augmentation qui grignoterait une bonne partie du prix payé aux producteurs. Là aussi, il est important de chercher à gagner en autonomie alimentaire ».*

S'adapter face au risque fourrager

Le témoignage d'Éric Ménétrier, producteur de lait à Vannoz, dans le Jura, a permis d'aborder quelques pistes stratégiques d'adaptation, notamment face au risque plus élevé que par le passé d'être confronté à un déficit fourrager à cause de la sécheresse. *« J'ai installé un récupérateur de chaleur sous la toiture de mon bâtiment pour améliorer l'efficacité du séchage en grange, ainsi que la qualité des fourrages. Il va falloir envisager de réaliser des stocks plus importants, ce qui signifie augmenter les capacités de stockages, peut-être collectivement ? On peut aussi réduire la production laitière pendant les périodes de pénurie de fourrage, comme nous avons su le faire, collectivement, au début de la crise covid pour anticiper une baisse de la consommation ».* L'opportunisme fourrager, la capacité à valoriser le pâturage des automnes tardifs, ou à sécher des premières coupes précoces, sont des axes de travail explorés. *« Il est primordial d'actualiser l'adéquation du chargement de l'exploitation avec le nouveau climat »*, analyse le conseiller, qui pointe des taux d'élevage qui ont parfois dérivé au cours de la dernière décennie. *« Sans oublier d'investir dans l'ergonomie des bâtiments, des salles de traite, pour diminuer la pénibilité du travail et renforcer l'attractivité du métier d'éleveur laitier »*, ajoute Claudie Perret. Les responsables professionnels présents, tels Christophe Chambon président de la FRSEA BFC, Alain Matthieu, son homologue du Comité interprofessionnel de gestion du Comté (CIGC) ou Thierry Guillaume, du Cerfrance de Haute-Saône, ont insisté sur les limites humaines aux augmentations de la productivité. Les exploitants doivent garder du temps pour s'informer, se former, réfléchir, s'investir dans leurs filières, les outils collectifs et leur réseau professionnel… *« Sinon on va convertir les vaches en tracteurs ! »* met en garde Thierry Guillaume.

Alexandre Coronel

// FORMATION

21 Des solutions et des gains

Une formation sur les matières premières et les coûts de production vient d'être proposée par Alysé et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.



Lors des échanges au Gaec des Forges.

Une belle formation où une quinzaine élevages était présente pour échanger sur les coûts alimentaires de leurs rations était proposée le 17 novembre à Cussey-les-Forges. La journée a débuté par la visite du Gaec des Forges qui a passionné les éleveurs. Les robots, la composition et la distribution de la ration, l'agencement du bâtiment, le cahier des charges Époisses et l'efficience économique du système sont autant de points qui ont été abordés lors de cette visite. Chloé Béliard, référente technico-économique à Alysé, a présenté plusieurs études récentes sur les constats économiques de différents systèmes de rations. Raphaël Carreau, conseiller élevage depuis presque 30 ans, a apporté son expérience et sa vision sur l'alimentation et les leviers pour diminuer les coûts de l'alimentation. En 2022, ce poste de charges représente plus d'un tiers du coût de production du lait dans notre zone. Plusieurs grandes pistes de travail ont principalement été abordées, comme l'utilisation des matières premières (tourteau colza et tourteau de soja) et la comparaison du point de MAT entre aliments du commerce et matières premières. Le mode stockage (préférentiel en grande quantité) et le mode livraison (en camion complet) ont aussi été cités, tous comme les différentes stratégies à adopter face à l'envolée des prix des aliments.

La coopérative Alysé recrute, en ce moment, plusieurs profils : un conseiller machine à traire et un pédicure bovin (secteur Côte-d'Or). Si l'un des postes vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter.

Alysé

Témoignages

Brice Minot, éleveur qui a accueilli la formation : ***« Partager les expériences de chacun en termes d'alimentation et d'utilisation de matières premières était très enrichissant. Nous l'avons bien vu aujourd'hui, il est toujours possible de progresser ! En ce moment, le contexte est difficile, il faut négocier avec les commerciaux d'aliments pour réussir à obtenir des matières premières. Tout le monde était content, ce que nous avons entendu va nous faire réfléchir ».***

Matthias Colson, éleveur à Moloy : ***« Ce rendez-vous a permis d'échanger entre éleveurs et de voir ce que chacun faisait. Nous travaillons déjà en matières premières : cette rencontre nous a confortés dans nos choix. Une belle formation pour progresser sur ses coûts alimentaires et un grand merci à tous les participants ainsi qu'au Gaec des Forges pour son accueil ».***

// TAILLE DE LA VIGNE

89 Former les ouvriers de demain

Une nouvelle formation pour la taille de la vigne a été mise en place dans le département de l'Yonne, organisée par la FDSEA et l'Anefa, et financée intégralement par Pôle emploi. Cette formation, d'une durée d'un mois, est à destination des demandeurs d'emploi, assurés d'avoir un CDI ou un CDD de minimum 12 mois à la fin.



Un contrat en CDI ou en CDD de minimum 12 mois attend chaque stagiaire à l'issue de la formation.

« *Cette formation est destinée essentiellement à des demandeurs d'emploi, qui sont novices et désireux de s'orienter ou se réorienter dans les métiers de la vigne et du vin* », lance Joël Lecoq, le formateur à Vitis Vini Terra, associé à ce projet. Ce dernier assure depuis 25 ans des formations, notamment pour la taille de la vigne, dans l'Yonne ainsi que dans les autres départements bourguignons.

C'est donc tout naturellement que Joël Lecoq fait partie de cette aventure, qui est une première cette année dans l'Yonne. « *Ce module de formation a été mis en place par la FDSEA, l'Anefa et Pôle emploi où l'objectif est de faire une formation essentiellement axée sur la pratique de la taille, de manière relativement courte et efficace. C'est une formation d'une durée d'un mois dont une partie de stage en entreprise de 9 jours* », détaille-t-il.

Si certains ont déjà fait les vendanges (et ont découvert la formation à cette occasion, ndlr), la plupart sont totalement novices dans le milieu viticole. Travailler en petit groupe est donc important afin de passer du temps individuellement avec chacun. « *Je fonctionne avec des groupes de huit personnes maximum. Cela facilite l'individualisation de la formation. Aussi cela diminue le temps de formation. On a remarqué qu'en travaillant avec des petits groupes cela permet de faire des formations plus courtes et plus efficaces* », assure Joël Lecoq.



Chaque matin, Joël Lecoq fait un petit topo à son équipe de stagiaires avant de commencer la pratique de la taille.

Ce groupe de huit personnes est composé de cinq demandeurs d'emploi ainsi que des salariés d'entreprise viticole qui viennent faire un apprentissage de la pratique de la taille.

La taille mais pas que

Aussi, cette formation a vocation, pour les stagiaires, à leur permettre de découvrir d'autres tâches à effectuer dans la vigne, lors de leurs stages en entreprise. « *Lors de cette période, ils continuent bien sûr la pratique de la taille, mais ils peuvent également être amenés à faire autre chose. Le but est qu'ils se rendent compte de ce qu'est la taille de la vigne mais aussi de ce qu'est le travail d'un ouvrier viticole dans un domaine* », indique Joël Lecoq.

Cette formation, financée par Pôle emploi, est gratuite pour les stagiaires, qui bénéficient également d'une rémunération. Le dispositif, sous la forme d'un POEI (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle), permet une embauche à l'issue de la formation de la part des entreprises accueillantes partenaires (PSAV, AVE 89 et le Moulin de Vaudon) soit en CDI, soit en CDD d'une période minimum de 12 mois à temps plein ou à temps partiel.

Christopher Levé

89 La filiale poursuit son expansion // 110 VIGNE

110 Bourgogne a acquis, il y a quelques semaines, le bâtiment Phyto Service, situé à Chablis. Celui-ci sera à destination de sa filiale 110 Vigne. Un deuxième magasin à Chablis, qui a vocation à développer les activités outillage et agrofourniture.

C'est un troisième magasin qui va prochainement ouvrir ses portes pour la filiale de 110 Vigne, après ceux de Saint-Bris-le-Vineux et Chablis. Un troisième magasin qui se situera également à Chablis, dans les anciens locaux de Phyto Service, que 110 Bourgogne a récemment acquis. « *On est une société en pleine expansion* », assure Stéphane Lambert, responsable de la filiale 110 vigne. « *Qui dit expansion, dit évolution des volumes. Et qui dit évolution des volumes, dit manque de place. Nous étions donc à la recherche de bâtiment pour assurer un peu plus de stockage* ».

110 Vigne commercialise des produits phytosanitaires, des engrais, « *ainsi que les matières sèches pour les viticulteurs, c'est-à-dire les cartons, les bouteilles, les capsules, les bouchons et tout ce qui est utile au niveau du palissage comme les piquets, les fils de fer et les agrafes* », liste Stéphane Lambert.

Anticiper nécessite de stocker

Ce besoin de place pour le stockage provient aussi de la façon de travailler qui a changé depuis la crise de la Covid-19 et la guerre en Ukraine. « *Aujourd'hui, si on ne fait pas de stock, si on n'achète pas par anticipation, c'est compliqué. On est donc obligé d'acheter énormément en amont. Mais ce n'est pas le tout d'acheter, il faut pouvoir stocker* », explique Stéphane Lambert.

Ce bâtiment permettra également de développer d'autres activités. « *Il y a du matériel pour des métiers qu'on ne vendait pas jusqu'alors chez 110 Vigne que l'on va pouvoir développer comme de l'outillage et l'agrofourniture, c'est-à-dire tout ce qui est pièces détachées pour le matériel mécanique en agriculture et en viticulture : filtre à gasoil, filtre à huile, de l'huile…* », confie le responsable.

De quoi poursuivre l'expansion de la filiale vigne de 110 Bourgogne. Pour rappel, 110 Vigne s'étend déjà sur les vignobles du Chablisien, de l'Auxerrois, du Vézelien, du Jovinien, du Tonnerrois et du Châtillonnais.

Christopher Levé



Un deuxième magasin 110 Vigne verra prochainement le jour à Chablis, dans les anciens locaux de l'entreprise Phyto Service.

// CYBERCRIMINALITÉ

Comment éviter les pièges ?

Entre octobre et novembre, des réunions pour éviter les pièges de la cybercriminalité ont eu lieu dans toutes les caisses locales de Groupama, animées par la gendarmerie de l'Yonne.

C'est à Saint-Bris-le-Vineux qu'a eu lieu la dernière des réunions cybercriminalité (organisées par Groupama et la gendarmerie), le vendredi 25 novembre. Durant plus d'une heure, la gendarmerie donne aux présents des conseils pour en éviter les pièges. Alors, quels sont-ils ? Il faut déjà savoir qu'il existe plusieurs formes de cybermenaces. À commencer par l'hameçonnage (ou phishing) destiné à leurrer l'utilisateur pour l'inciter à communiquer ses données personnelles ou bancaires. Il y a ensuite le faux assistant technique qui consiste à effrayer la victime en indiquant un problème technique grave ou une perte de données ou encore de l'usage de son équipement. Le chantage à la webcam est également courant, tout comme le rançongiciel qui est un logiciel malveillant qui bloque l'accès à l'ordinateur ou à des fichiers. Enfin, les fraudes à la carte bancaire, les fausses annonces en ligne, les faux investissements et les escroqueries aux sentiments (le malfaiteur instaure une relation avec la victime dans le but d'obtenir de l'argent) sont monnaie courante.

Dans le cas où une personne se retrouverait victime de l'une de ces attaques, il est important de vite réagir en changeant ses mots de passe, en faisant opposition immédiatement (en cas d'arnaque bancaire), en signalant les faits aux sites concernés (lorsque l'arnaque est faite sur un site) et en allant déposer plainte le plus rapidement possible en gendarmerie ou au commissariat. Dans la mesure du possible, il est important de conserver les preuves de l'arnaque afin d'aider au mieux les enquêter à identifier les malfaiteurs.

Sauvegarde, antivirus et mots de passe

Face à toutes ces menaces, des bonnes pratiques existent afin de se protéger au maximum. Dans un premier temps, il est bien de savoir reconnaître un email frauduleux. Même si certains mails sont très bien faits et les logos parfaitement imités, le contenu des mails peut orienter l'internaute quant à sa nature d'escroquerie ou non : la gendarmerie ou le gouvernement n'enverraient par exemple jamais un mail accusant un utilisateur de pédopornographie tout en lui demandant de l'argent contre la suppression des preuves. D'autres sont toutefois plus « crédibles » ou du moins, moins absurdes en se faisant passer pour des opérateurs téléphoniques, des agences bancaires ou encore pour La Poste. Les fautes d'orthographe, souvent présentes dans les mails frauduleux, sont également une information qui permet de les identifier.

Autre bonne pratique, l'utilisation d'un antivirus. Certains gratuits font très bien l'affaire. Sauvegarder régulièrement ses données permet également, en cas de piratage, de ne pas les perdre. Il est aussi nécessaire de veiller à utiliser des mots de passe d'au moins 12 caractères, d'éviter les wifi publics (non sécuritaires) et de faire régulièrement les mises à jour des ordinateurs.



La dernière réunion cybercriminalité a eu lieu à Saint-Bris-le-Vineux.

Christopher Levé

// ENTREPRISE

DAFP a fêté ses 35 ans à Auxerrexpo

La concession Case IH de l'Yonne et de l'ouest Côte-d'Or célèbre son 35e anniversaire. Pour l'occasion, Stéphane Bonfillou et ses collaborateurs ont invité les clients et fournisseurs. 700 clients ont fait le déplacement.

Pas de déballage de matériels, pas de grand show, un anniversaire en toute convivialité, juste le plaisir pour les équipes de la DAFP d'échanger avec leurs clients dans un cadre inhabituel. C'est de cette façon que Stéphane Bonfillou, le PDG de la concession Case IH, souhaitait accueillir ses clients pour les 35 ans de l'entreprise. Malgré des soucis de distribution de courrier, 700 convives ont participé à cet anniversaire, au repas assuré par « Le jambon braisé le plus vendu de Puisaye » d'Antoine Chabin et les vins de la maison Henry, de Saint-Cyr-les-Colons. En présence de Michel Kotovtchikhine, maire de Toucy et de Christophe Bonnefond, son homologue de Venoy, des représentants des différents métiers de Case IH France, Arthur Bonfillou, fils de Stéphane, a retracé l'évolution de l'entreprise. (Voir encadré) *« A la maison, la DAFP est une personne à part entière, elle occupe régulièrement les conversations familiales ! »* a assuré le jeune homme pour résumer la passion qui anime son père.



Un franc succès pour ce moment de partage entre la DAFP et ses clients.

Une carrière commencée avec la DAFP

Ironie de l'histoire, c'est dans cette même entreprise que Stéphane Bonfillou a fait ses premiers stages de mécaniques en septembre 1987. La société avait alors deux mois d'existence. *« Stéphane collectionnait toutes les fiches techniques des matériels »* se souvient Yvan Guyon. 20 ans plus tard, quand Yvan prend sa retraite, la DAFP compte une vingtaine de salariés, dont beaucoup de jeunes formés au sein de l'entreprise. Associé depuis 2002, c'est naturellement que Stéphane reprend le flambeau en gardant la même qualité de service que son prédécesseur. 15 ans plus tard, le PDG garde ce même cap. Lucide, il a remercié à plusieurs reprises ses collaborateurs, essentiels à cette mission. *« Pour moi, mon équipe, c'est comme une famille »* en demandant aux clients indulgence et compréhension dans cette période de délais de livraison allongés, de difficultés d'approvisionnement en pièces et de tensions sur les prix. *« Les 28 collaborateurs font le maximum pour vous servir, soyez-en assurés. »* Preuve de l'esprit familial de la DAFP, d'anciens collaborateurs étaient présents, à l'image de Bernadette Dailloux, administratrice des ventes. Au cours de son parcours effectué dans plusieurs concessions agricoles, sa route a croisé plusieurs fois celle de Stéphane Bonfillou. Après plusieurs années à la DAFP, elle a pris sa retraite en juillet dernier.

200 moissonneuses livrées depuis 2009

Lionel Gleyroux, directeur commercial de la filiale française, a profité de ce rassemblement, pour remettre à la DAFP le certificat Concessionnaire professionnel 2022, qui classe la concession parmi les plus performantes du réseau. *« Depuis 2009, la DAFP a livré plus de 400 tracteurs neufs et plus de 200 moissonneuses. Sur ce marché de la récolte, c'est la première concession Case IH de France avec 30 % de part de marché sur les machines à rotor »* a précisé Lionel Gleyroux en félicitant les équipes de la concession et en leur donnant rendez-vous pour les 40 ans.

FERME OUVERTE

Chez Gaec BRUEY
21510 Bellenod-sur-Seine

14 décembre
14h00 - 17h00



- Robot de traite V310
- Circulation des vaches en libre optimisée
- Circuit de refroidissement du lait
- 2 silos de chargement au godet

LE SEUL ROBOT CAPABLE D'INFORMER
- 36 h. avant le moment optimal d'inséminer
- Confirmation de gestation
- Raisons des problèmes de reproduction

Sarl CHAPUIS FRÈRES
Renseignements : 07 78 87 26 57 - 03 80 93 22 28
DeLaval

ENVIRONNEMENT

// UN AGRICULTEUR DE L'YONNE PRÉSENT À LA COP 27

« Je reviens plutôt réconforté »

De retour de la COP 27, Thierry Desvaux, agriculteur à la Sep de Bord, à Bligny-en-Othe et référent pour l'Yonne de l'Afdi, se dit plutôt réconforté par ce qu'il a pu voir et entendre durant ce sommet mondial, en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique.

« *Je reviens plutôt réconforté. Car j'ai pu voir ce que chaque État, chaque ONG (organisation non gouvernementale), chaque service privé faisait de bien pour la lutte contre le changement climatique* », lance Thierry Desvaux, agriculteur à la Sep de Bord, à Bligny-en-Othe et référent pour l'Yonne de l'Afdi. « *À la COP 27, c'est là où se sont partagées beaucoup d'idées, sans doute beaucoup de solutions, où se sont créés beaucoup de partenariats, de coalitions. Là-bas, c'est facile d'improviser des rencontres pour mener à bien des projets de développement, chose qui aurait été plus difficile et plus longue à faire sans être réuni au même endroit. C'est aussi ça la COP 27, d'avoir l'opportunité de faire avancer des dossiers* ».

Pour rappel, ce dernier participait à la COP 27 (lire édition 1705) qui a eu lieu à Charm-el-Cheikh, en Égypte, du dimanche 6 novembre au dimanche 20 novembre (elle s'est terminée deux jours plus tard que prévu, ndlr). Un privilège pour le seul icaunais présent sur les 45 000 participants.

En allant à la COP 27, Thierry Desvaux avait plusieurs objectifs. « *En tant que membre de l'Afdi (l'association étant elle-même membre d'AgriCord), j'avais, par leur biais, la volonté d'appuyer la revendication principale que l'on (les membres de l'Afdi) avait émise avant de partir, à savoir souhaiter plus de financement pour les organisations paysannes de pays d'Afrique essentiellement* », explique-t-il. « *C'était aussi l'opportunité de rencontrer des gens avec qui l'Afdi travaille très régulièrement. Car le but était aussi là : renforcer les liens avec les partenaires, ce qui s'est avéré extrêmement fructueux* ».



Crédit Afdi

Thierry Desvaux est intervenu lors d'une conférence-débat sur la thématique de la contribution des organisations paysannes sur les actions de résilience et d'adaptation au changement climatique.

L'agriculture et l'alimentation au premier plan

Lors d'une conférence-débat, organisée par AgriCord, Thierry Desvaux est intervenu sur la thématique suivante : quelle est la contribution des organisations paysannes sur les actions de résilience et d'adaptation au changement climatique ? « *J'ai pu mettre en avant le collectif GIEE de la Sep de Bord, en expliquant qu'en France, c'est grâce à l'agriculture de conservation des sols qu'on lutte efficacement contre le changement climatique en stockant du carbone et en limitant les gaz à effet de serre, car on consomme moins d'engrais et de carburant. Aussi, j'ai développé les actions agroécologiques de l'Afdi, notamment celles que l'on mène à Madagascar, qui contribuent au développement d'une agriculture durable avec des organisations de jeunes agriculteurs en prenant en compte leurs contraintes de changement climatique* ».

Autre satisfaction pour l'agriculteur icaunais : « *C'est de voir que l'agriculture et l'alimentation occupent désormais une place centrale dans l'agenda climatique, ce qui n'était pas gagné au départ. Cela est lié à la crise alimentaire et énergétique suite à la guerre en Ukraine. Quand l'aliment et l'énergie augmentent, cela incite à s'intéresser plus au système alimentaire et au système agricole* ».

S'il a pu constater que le changement climatique est une préoccupation mondiale, il lance désormais un appel aux responsables des organisations professionnelles agricoles départementales, régionales et nationales « *pour qu'ils prennent leurs responsabilités, qu'ils soient acteurs, forces de proposition et d'innovation pour gagner la bataille du changement climatique* ».

Christopher Levé



Crédit Afdi

La COP 27 a eu lieu à Charm-el-Cheikh, en Égypte, du 6 au 20 novembre.

// BIODIVERSITÉ

Une prairie à l'honneur dans le Châtillonnais

Une exploitation de Recey-sur-Ource a remporté un concours de pratiques agroécologiques organisé par le parc national des forêts.



Parc national de forêts

Vincent et Thibaut Malnoury, dans la parcelle lauréate.

En juin dernier, le Parc national de forêts organisait un concours des pratiques agroécologiques « *prairies et parcours* », événement dédié à la promotion des pratiques agricoles conciliant qualité agronomique et richesse en biodiversité.

Les agriculteurs exploitant des parcelles de prairies de fauche ou de pâturage riches en espèces étaient invités à participer. Quatre exploitations (deux de Côte-d'Or et autant de Haute-Marne) s'étaient inscrites à cette première édition. Le palmarès a été annoncé le 9 novembre : le prix de l'équilibre agroécologique a été décerné au Gaec de Saint-Roch.

Cette exploitation de Recey-sur-Ource avait présenté une parcelle comprenant 31 espèces végétales, le jury composé de neuf personnes a relevé un « *bon équilibre global entre graminées, légumineuses, dicotylédones. Tout en conservant cette hétérogénéité, la gestion de cette parcelle permet une bonne productivité fourragère. La diversité plantes herbacées, associée aux arbustes des lisières conservées en fait également un habitat favorable à de nombreux insectes et pollinisateurs* ».

Le Gaec de Saint-Roch, spécialisé en élevage charolais, représentera le territoire au concours national, qui se tiendra dans le cadre du salon de l'agriculture 2023. Le Gaec de Conclois, de Bure-les-Templiers, s'est lui aussi distingué en remportant le coup de cœur « biodiversité » du jury.

AG

Témoignage

Vincent Malnoury (cogérant du Gaec lauréat avec Régis, son père et Thibaut, son cousin) : « *Ce concours a été une belle expérience, très enrichissante de par les échanges que nous avons eus avec plusieurs spécialistes de la flore. Ils nous ont chacun apporté leurs connaissances. Nous avons participé car ce sujet nous tient à cœur : des prairies riches permettent d'être le plus possible autonome dans l'alimentation du troupeau. Entretenir les prairies, les enrichir en cas de besoins, respecter la nature et le fil des saisons sont des actions qui valent vraiment le coup. Nous avons proposé une prairie pâturée par nos bovins. Entourée de forêts, elle est assez représentative de notre beau territoire. Nous nous doutions que la biodiversité était importante, mais d'apprendre qu'il y avait 31 espèces végétales différentes a été une petite surprise. À Paris, nous serons 16 finalistes, je pense que le jury se basera sur les relevés effectués au mois de juin. Ce devrait être une belle expérience là aussi* ».

// EMPLOI

Progresser dans le recrutement et le management agricole

Améliorer le recrutement et le management fait partie des notions de base dans le monde de l'entreprise… mais rarement en agriculture. L'ouvrage coécrit par Émilie Callot et Yves Le Guay ambitionne de combler ce manque, avec pertinence, humour, et le souci de rester accessible.

Être employeur agricole est une compétence technique, au même titre que celles mises en avant dans la conduite d'une culture ou d'un élevage. Pourtant, elle n'est jamais mise en avant. Les choses vont peut-être changer avec le livre *Recruter et manager sereinement des salariés agricoles* (1). Publié début octobre, il résulte d'un travail mené par Émilie Callot et Yves Le Guay, à l'initiative de ce dernier. Émilie Callot est coach professionnelle. Basée en Côte-d'Or, elle intervient partout en France, en majorité sur des problématiques du monde agricole. Par le passé, cette juriste de formation a œuvré en appui technique pour les juristes de la FDSEA 21. Yves Le Guay est consultant formateur en relations humaines depuis vingt ans. Installé à Lyon, il a des racines familiales et agricoles en Saône-et-Loire et est ingénieur agronome de formation. C'est lui qui a proposé à Émilie Callot de travailler à la réalisation d'un ouvrage pratique consacré au recrutement et au management de salariés agricoles.

Pratique sans être rébarbatif

De fait, dans ce domaine, l'agriculture était jusqu'alors une zone laissée « en jachère ». *« On s'adresse trop peu aux agriculteurs dans leur fonction d'employeur,* déplore Yves Le Guay. *Très peu sont formés à exercer la fonction. Parfois, ils l'exercent avec maladresse, pas délibérément, mais par manque de formation. Il y avait un besoin à combler et c'est pourquoi nous avons voulu faire ce livre à leur intention ».* En participant au projet, Émilie Callot ne souhaitait pas faire un ouvrage juridique rébarbatif mais plutôt quelque chose de pratique en apportant des éléments de réflexion un peu décalés, avec un côté ludique assumé. L'ouvrage, organisé en dix chapitres, qui sont autant de clés de progression dans le management et le recrutement, est jalonné de quiz, de dessins humoristiques dus à Didier Marandin, et d'exemples de situations qui peuvent être vécues par les lecteurs. L'humour se mesure notamment, page 41, par cette « Recette pour démotiver efficacement les salariés », qui liste toutes les erreurs à commettre si l'on veut obtenir ce brillant résultat… L'ouvrage est facile à parcourir et permet de se poser les bonnes questions. *« Plutôt que des réponses,* explique Émilie Callot, *nous avons voulu apporter des axes de réflexion ». « Nous n'avons pas inventé une théorie du management,* ajoute Yves Le Guay, *mais utilisé des concepts qui existent déjà et que l'on met à la portée des agriculteurs en utilisant des exemples adaptés à leur activité. Nous voulons aider à devenir manager de manière plus professionnelle, afin que chacun – employeur et salarié — se sente à sa place et soit serein et vigilant dans sa fonction ».*

Des expériences précieuses

L'ouvrage est nourri des expériences de ses coauteurs. Émilie Callot a eu, par le passé, à assumer des fonctions de gestion des ressources humaines : elle s'est confrontée aux recrutements, aux plans de formation, à l'intégration de nouveaux collaborateurs. Lorsqu'elle travaillait pour la FNSEA en Bourgogne, elle avait pour mission d'animer le dialogue social avec les partenaires, sur le plan local. Elle devait aussi coordonner des projets sur l'emploi et la formation. *« J'ai fait ça pendant dix ans et j'ai adoré cette fonction »* précise-t-elle. Elle a aussi œuvré dans le champ de la médiation professionnelle : *« En 2013, j'ai monté un projet pilote avec la FNSEA auprès d'exploitants agricoles, qui concernait les relations entre employeurs agricoles et salariés, et celles entre associés d'une structure agricole. J'ai constaté qu'il existait peu d'outils pour aider à la gestion du projet humain qu'un recrutement ou une association entre agriculteurs peut représenter. Cela conduisait à négliger un aspect important et menait parfois à des situations de rupture ».* Aujourd'hui, elle intervient souvent auprès d'exploitants dans le cadre de démarches portées par des Organisations professionnelles agricoles (OPA). Elle mène aussi des formations sur la qualité relationnelle au travail entre employeurs et salariés et forme des conciliateurs de Gaec. *« Dans le livre,* ajoute-t-elle, *on s'adresse à des gens qui sont eux-mêmes le premier ouvrier de leur exploitation, mais aussi le directeur administratif et financier, le directeur des ressources humaines… On n'entend jamais parler du monde agricole comme d'un univers où il faut manager, où on ne recrute pas par défaut. Parfois, les exploitants agricoles ont du mal à se percevoir comme employeurs. Mais, même s'ils n'ont qu'un apprenti, ou des saisonniers, ils sont chef d'entreprise, et donc, employeur à part entière. Il y a un vrai besoin de compétences en agriculture. L'emploi, dans ce domaine, dépoussière son image et on comprend qu'on peut maintenant penser à des évolutions de carrière dans ce domaine ».*



Yves Le Guay est convaincu de la nécessité de faire progresser le management et la qualité des recrutements en agriculture.



Émilie Callot s'est servie d'une expérience professionnelle forte en matière de médiation et de formation, pour nourrir cet ouvrage.

Penser l'évolution des carrières

Aider à structurer une gestion des ressources humaines et à mettre en place une stratégie managériale peut d'ailleurs intéresser des services de remplacement ou des groupements d'employeurs agricoles. Émilie Callot doit assurer une formation dans ce cadre, avec l'Ifocap, en début d'année 2023.

En conclusion Yves Le Guay apporte le constat suivant : *« Les agriculteurs employeurs doivent progresser : ils se plaignent de ne pas trouver de salariés compétents et suffisamment engagés, les salariés se plaignent du traitement que leur infligent parfois les employeurs. Il y a sûrement beaucoup de progrès à faire et si nous pouvons y contribuer, j'en serais heureux ».*

Berty Robert

(1) Recruter et manager sereinement des salariés agricoles. Éditions France Agricole, Collection « 10 clés », 262 pages.

// MÉTIERS

58 Mémoire de changements

Afin de clore la série entamée sur les métiers de l'agriculture (voir nos précédentes éditions), Jean-Paul Simon, 59 ans, revient sur son parcours. Dans sa carrière, il a tenu de nombreux postes, pour être aujourd'hui pointeur-soudeur.

Après Alexis, Thierry et Aline, c'est au tour de Jean-Paul de présenter son métier en lien avec le milieu agricole. « *Je suis rentré chez Ponge dans les années quatre-vingt. C'est la seule entreprise que j'ai connue, mais je n'ai pas fait qu'un seul métier !* » s'amuse Jean-Paul Simon, 59 ans, pointeur-soudeur. *« Durant ma carrière, j'ai été livreur, j'ai aussi fait du montage et de l'aménagement de bâtiments, de la découpe… Aujourd'hui, je suis pointeur-soudeur ».*

Jean-Paul avoue avoir toujours aimé le monde agricole. *« Très tôt, les machines utilisées et leur construction m'ont fasciné. Ce qui me plaît le plus dans mon métier c'est qu'en partant de rien, et en suivant scrupuleusement un plan, on crée des remorques, des couloirs, des plateaux… ».*

De ces premières années, Jean-Paul garde un souvenir doux, *« même si notre travail n'était pas facile. Tout se faisait à la main, nous n'avions aucune machine pour nous aider à porter les charges lourdes. Au début, nous faisions des brouettes, des cornadis, des groupeurs de bottes, des auges, des bennes trois points, des râteliers, des nourrisseurs, des portails pour les particuliers… et tout était fait sur mesure. Un peu comme aujourd'hui, mais de manière moins pointue ».* Au fil du temps, les ouvriers ont vu arriver de nouveaux outils dans l'entreprise, à l'instar des découpeuses laser qui permettent d'obtenir des pièces propres et plus rapidement. Le bureau d'études a aussi beaucoup apporté à la conception. *« Je me souviens qu'au début on testait, on démontait si ça n'allait pas, on remontait pour voir si la modification convenait et ainsi de suite. C'était plus compliqué, plus frustrant parfois, mais on se creusait la tête ! »*

Durant 42 ans, Jean-Paul a donc occupé presque tous les métiers de l'entreprise, et a aussi connu des changements. *« Au départ nous étions 4 en comptant le patron à 45 heures semaine contre 39 actuellement. Je me souviens que nous allions prendre le goûter dans la maison familiale. Nous parlions de tout et de rien pendant une petite demi-heure et ensuite on remontait à l'entrepôt. De par notre nombre, nous avions une cohésion, même si nous n'étions pas forcément d'accord sur tous les sujets. Au fil des années et des déménagements, l'entreprise s'est agrandie et a embauché. On se sent un peu dilué par moments, puisque nous n'avons plus cette proximité familiale des premiers temps… ».*

Chloé Monget



Jean-Paul en train de faire des points de soudure sur une remorque de 9,5 m.

ÉQUIPEMENT

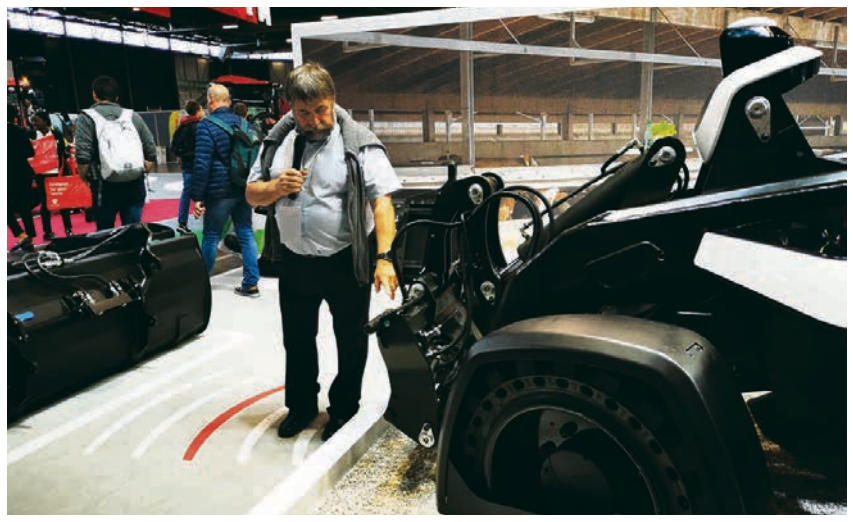
// OUTILS AGRICOLES

Le futur s'exposait au Sima

L'automatisation, la robotisation, les outils d'aide à la décision et bien d'autres technologies se multiplient en agriculture pour l'adapter au monde à venir. Le dernier Sima offrait une vitrine à ces évolutions.



Ce drôle d'insecte, appelé SentiV, est un robot d'inspection proposé par la société Méropy, qui permet de faire des tours de parcelle.



Gilbert Grenier, professeur de machinisme à Bordeaux et animateur du Sima, présente un valet de ferme robotisé et automatisé, réalisé par ManuRob.

Si tracteurs et matériels auront toujours leur place dans l'agriculture, les nouvelles technologies apparaissent comme autant de réponses aux préoccupations des agriculteurs et de la société. Le Salon international du matériel agricole (Sima) début novembre, à Villepinte, offrait une projection vers l'agriculture de demain, connectée aux enjeux sociétaux. La lutte contre le réchauffement climatique en est un essentiel. La société Bioret Agri apporte une réponse aux éleveurs pour réduire l'émission de gaz à effet de serre (ammoniac et méthane) et fabriquer ses propres fertilisants. L'idée est de récupérer les urines d'un côté et les bouses de l'autre dans la stabulation. La matière solide devient un compost sec pour enrichir le sol tandis que l'urine est stockée et stabilisée. Un camion vient ensuite en ferme et mène la dernière opération : une nanofiltration et une osmose inverse. Au final, l'exploitant dispose d'un fertilisant liquide pour les plantes, riche en urée, ammonitrate et nutriments, un engrais liquide azoté. Cerise sur le gâteau : avec ce procédé, même si l'élevage est en conventionnel, cet engrais est utilisable en bio.

Optimiser le recours aux intrants

Optimiser l'utilisation des intrants est devenu une priorité en agriculture, ne serait-ce que pour diminuer les coûts de production. De nombreuses entreprises innovent en la matière. Certaines s'attachent à détecter les adventices par les couleurs, en filmant les parcelles, en identifiant les plantes et en les comparant avec leur catalogue, par analyse cartographique… Les possibilités sont multiples avec des applications et des outils d'aide à la décision, ou des éléments qui peuvent être embarqués et associés à un outil. La société Ecorobotix a remporté un Award du Sima avec son outil de pulvérisation qui associe une caméra et des buses. Sur une prairie, l'outil visualise les végétaux, détermine les adventices et la pulvérisation, grâce aux nombreuses buses, ne se déclenche que sur la plante à éliminer. *« Il n'y a pas de variation de dose, en revanche la pulvérisation n'est effectuée que sur l'endroit infesté »*, précise Gilbert Grenier, professeur de machinisme à Bordeaux.

Des robots de plus en plus présents

Une autre tendance s'est confirmée au Sima 2022 : l'avancée de la robotisation dans de plus en plus de productions. La société danoise Frandroid a dévoilé son robot autonome de semis et de désherbage. Électrique, il est doté de panneaux solaires et n'a pas besoin d'être branché et rechargé. L'agriculteur peut donc le laisser seul dans une parcelle après le travail du sol. Il va réaliser un semis de précision avec une géolocalisation de chaque graine. Il sera capable, seul, de s'occuper du désherbage par binage. C'est au moment de la récolte que l'exploitant pourra remettre les pieds dans la parcelle. D'autres innovations montrent l'imagination et l'inventivité des entreprises et autres start-up présentes au Sima. Ces nouveautés technologiques s'accompagnent également de créativité commerciale. Exobotic Technologies, entreprise belge, fabrique des robots autonomes, pour le maraîchage et l'arboriculture. À Villepinte, la société a dévoilé son petit robot Arboto d'inspection capable de mesurer le diamètre des arbres pour réaliser un inventaire des produits à commercialiser dans les pépinières. Mais plutôt que le vendre, l'entreprise le loue pour une période donnée. Ce système, pour des outils qui coûtent cher à acquérir, se généralise et montre la capacité d'adaptation de l'agriculture.

Lionel Robin



La chaire Tech de l'Institut Agro Dijon sur le salon

Le Sima a accueilli la chaire industrielle Tech de l'Institut Agro Dijon au sein de son espace Talent. Cette présence a permis de favoriser la connaissance des différents cursus et métiers existants dans le secteur agricole et de renouveler une convention de mécénat avec l'entreprise Kuhn. Les deux dernières promotions des diplômés du master Gestion des entreprises et technologies innovantes pour l'agroéquipement (Getia) ont aussi été célébrées à cette occasion. La chaire Tech de l'institut Agro Dijon avait été lancée au sein du même Sima en 2019.



Thierry de Girval

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Apprendre à rédiger son Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)

• Le 6 décembre

à Bretenière

• ou le 8 décembre

à Chatillon sur Seine

Corine GARNIER PENNING, CA21
03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Mieux vivre son métier d'agriculteur

• Le 6 décembre

Comment me sentir bien et m'épanouir dans mon métier d'agriculteur ?

Renseignements : Julianne Aubertot – Bio Bourgogne - 06 02 01 22 24

YONNE

// Parage : soigner les pieds de mes bovins

• Mardi 6 décembre

À Auxerre.

Contact : Marianne Ranque au 06 30 62 99 58

// Maitriser les chiffres clés de mon projet

• Mardi 6, jeudi 8 et lundi 12 décembre

À Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92

// Anticiper la transmission de mon exploitation

• Mercredi 7, vendredi 9 et mercredi 14 décembre

À Auxerre.

Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16

// Communiquer sur mon métier d'éleveur sur les réseaux sociaux

• Lundi 12 décembre

À Auxerre.

Contact : Marianne Ranque au 06 30 62 99 58

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• Mardi 13 décembre

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Quinzaine de la transmission

• Lundi 5 décembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission, le service de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dédié aux transmissions et reprises d'exploitations tiendra une permanence à Seurre, salle des commission à la mairie, place de l'Hôtel de ville.

• Mardi 6 décembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission, le service de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dédié aux transmissions et reprises d'exploitations tiendra une permanence à Créancey, au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois, route d'Arnay-le-Duc.

Renseignements au 03 80 68 66 54 ou par mail : alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr

// Journée génétique charolaise

• Mercredi 7 décembre

La coopérative Elva Novia organise une journée génétique charolaise à la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-Bas, 3A route de Varanges, à partir de 9 h 30. Présentation de la nouvelle gamme des taureaux charolais 2022-2023 et de l'offre génotypage par Sébastien Reveret, technicien charolais. À midi, repas offert sur place par la coopérative, puis, à 14 heures, présentation des descendances d'IA à la ferme du lycée.

Pour une bonne organisation confirmez votre présence au repas auprès d'Antoine Parizot au 06 46 35 54 25

// Soirée génétique charolaise

• Jeudi 8 décembre

La coopérative Elva Novia organise une soirée génétique charolaise au Legta de La Barotte, à Châtillon-sur-Seine, oute de Langres, à partir de 19 heures. Présentation de Sébastien Reveret, nouveau technicien de la collecte embryonnaire. Présentation de la nouvelle gamme des taureaux charolais par Pierre Dubois, responsable des produits génétiques allaitants, et de l'offre génotypage par Claire Durix, inséminatrice-conseil. Repas offert sur place par la coopérative à l'issue de la réunion.

Pour une bonne organisation confirmez votre présence au repas auprès d'Anthony Brochot au 06 25 20 47 48

NIÈVRE

//L'élevage en fête

• 10 décembre

Les JA de la Nièvre vous invitent à la finale départementale de jugement de bétail, le 10 décembre à partir de 10 h 30, à Achun au Gaec 2 pain (à Pain). En plus, des animations seront proposées comme des démonstrations de tonte de mouton, de parage ou encore de chien de troupeau. Pour agrémenter le tout, une exposition de matériel de semis direct et de destruction des couverts aura lieu durant la rencontre. Le soir, un repas est organisé (18 euros sur réservation) à la salle des fêtes de Brinay, avec au menu une choucroute garnie.

Renseignements : 06 22 93 86 95

// Devenir livreur de lait de chèvre dans la Nièvre

• 13 décembre 2022

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre a le plaisir de vous inviter le 13 décembre à partir de 14 h sur l'exploitation de Christophe Chambault pour en savoir plus et échanger sur le métier d'éleveur caprin - livreur de lait. Rendez-vous sur l'exploitation de Christophe Chambault, lieu-dit Le Bois Pensue 58310 Bitry.

Renseignement Chambre d'Agriculture de la Nièvre auprès de Christian Étienne - Conseiller consultant filière lait et fromagère : 06 33 13 88 24

// « L'agritourisme, pourquoi pas ? »

• 13 décembre

« L'agritourisme, pourquoi pas », une journée organisée le 13 décembre 2022 en partenariat avec Nièvre Attractive à la salle des fêtes de Nannay. Cette journée est dédiée aux porteurs de projet ou aux agriculteurs qui souhaitent se diversifier avec une activité touristique (hébergement, accueil), de 9 h à 12 h 30 à Nannay, à la salle des fêtes. Le repas (prévoir 22 €) et l'après-midi se dérouleront à l'Auberge de la Ferme du Mont à Châteauneuf Val de Bargis de 14 h à 16 h 30 échanges avec Florence Masse de l'Auberge du Mont.

Renseignement : Emma Larue : emma.larue@nievre.chambagri.fr ou au 06 76 09 01 36

//Jugement de bétail

• 17 décembre

Les JA de Château-Chinon vous convient à leur jugement de bétail le 17 décembre, à partir de 14 h, au Gaec de la Ruchette, chez Robert et Maxime Petit (La ruchette – Arleuf). Un repas est organisé le soir à la salle des fêtes d'Arleuf – sur réservation.

Renseignements : 06 32 31 27 63

YONNE

// Assemblée cantonale FDSEA (Guillon/Avallon/ Quarré-les-tombes// Vézelay)

• Vendredi 2 décembre

À 14 h, à Avallon (salle du CerFrance).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

29/11/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 578 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3.25	3.39	3.33	-0.16
		350-400	3.33	3.45	3.38	-0.04
		400-450	3.35	3.47	3.41	-0.03
		450-500	3.31	3.44	3.35	-0.05
	R	250-300	3.24	3.38	3.32	0.00
		300-350	3.19	3.35	3.28	-0.09
		350-400	3.27	3.34	3.30	-0.02
		450-500	3.25	3.28	3.26	-0.05
F	U	250-300	3.19	3.33	3.32	-0.01
		300-350	3.16	3.34	3.25	-0.04
		350-400	3.05	3.35	3.28	
	R	250-300	3.07	3.31	3.18	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 67 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	400-450	2.84	3.08	2.99	-0.03
		450 et +	2.78	2.90	2.88	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 370 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	> 500 kg	2.48	2.57	2.52	-0.14
	R	> 500 kg	2.33	2.46	2.39	
F	E	24 à 36 mois	3.28	3.51	3.36	-0.17
		- 5 ans	3.06	3.86	3.29	0.08
		5 à 10 ans	3.23	3.23	3.23	
	U	24 à 36 mois	2.73	3.05	2.93	-0.11
		- 5 ans	2.70	2.95	2.79	-0.07
		5 à 10 ans	2.67	2.98	2.79	-0,01
		+ 10 ans	2.52	2.74	2.62	-0.04
	R	24 à 36 mois	2.47	2.79	2.67	0.04
		- 5 ans	2.47	2.67	2.58	-0.05
		5 à 10 ans	2.32	2.69	2.56	-0.01
		+ 10 ans	2.32	2.58	2.45	-0.05

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 015 - Taux de vente : 90 %

Broutards : Le placement est possible dans les animaux de moins de 400 kg à condition de faire des concessions tarifaires. Par contre, les bons mâles charolais de plus de 400 kg bien préparés sont toujours recherchés et se négocient sur des bases quasiment identiques.

Laitonnes : La même ambiance est constaté avec un poids charnière d'environ 340 kg.

Vaches, génisses 30 mois : Des apports moins importants que la semaine passée. La fin d'année se fait ressentir, et les cours fléchissent encore un peu cette semaine. Cela s'explique également par les nombreuses sorties de ces trois dernières semaines qui engorgent les engraisseurs par le manque de place. Néanmoins les bons sujets biens préparés trouvent toujours preneur rapidement à des cours encore attractifs.

Taureaux : Demande en baisse, les cours diminuent également.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

28/11/2022

Effectif : 238

Broutards	(245 - 365 kg)	780 - 1180	2,97 - 3,30
Broutards	(445 - 475 kg)	1530 - 1600	3,35 - 3,44
Génisses 24 - 36 mois	(500 - 830 kg)	1200 - 2400	2,40 - 3,04
Vaches suitées femelles		2310 - 2600	
Vaches légères		1100 - 1450	
Vaches entre deux		1480 - 1730	
Vaches lourdes		1750 - 3170	

En broutards, vente plus sélective orientant les tarifs à la baisse en ordinaires. Cours sensiblement reconduits en supérieurs.

Peu d'apports en femelles, tarifs stables.

Sortie plus importante en vaches,, le placement est régulier à des tarifs stables. Peu d'invendus.

Bovins gras : 14

Vaches de viande **5,04 à 5,30 €/kg de viande.**

Vente plus sélective en vaches grasses, fléchissement des tarifs.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

21/11/2022

Effectif : 156

Agneaux gras		140 - 190	(3,10 - 4,21)

Cours fermes en bons agneaux. 1 seul lot invendu.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/11/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 963 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.98	4.39	4.17	-0.10
		de 38 à 44 kg	4.04	4.41	4.23	-0.05
		de 44 à 50 kg	3.71	4.30	4.11	0.09
		+ de 50 kg	2.61	3.94	3.61	0.11
	R	de 32 à 38 kg	3.50	4.22	3.87	-0.06
		de 38 à 44 kg	3.48	4.10	3.89	-0.01
		de 44 à 50 kg	3.35	3.85	3.69	0.04

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 141 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		M	1.18	1.50	1.36	
F	U	+ de 60 kg	1.32	1.48	1.41	-0.17
	R	+ de 60 kg	1.13	1.38	1.29	0.04

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 19 Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	38	76	57	-1.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 22 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	89	120	105	-22.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 145 - Taux de vente : 99 %

Agneaux de boucherie : Les volumes restent conséquents pour la saison mais la qualité est en léger retrait par rapport au dernier marché, surtout dans les légers. Après la forte augmentation enregistré lors de la vente précédente, on remarque que les tarifs se sont globalement stabilisés à un niveau qui reste intéressant pour les éleveurs.

Brebis : Vente rapide à un bon niveau même si les cours se tassent légèrement.

Béliers, caprins : Bonne demande.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

23/11/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 78 - Vente : 57 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	2.73	3.11	2.92	
		400-450	3.22	3.43	3.38	-0.04
F	U	250-300	2.97	3.13	3.11	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 103 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 5 ans	2.33	3.03	2.90	-0.08
		5 à 10 ans	2.45	2.83	2.68	-0.14
		+ de 10 ans	2.25	2.83	2.55	-0.12

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 30 - Vente : 50 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.15	5.35	5.28	0.03

OBSERVATIONS

Effectif global : 181 - Taux de vente : 72 %

Broutards : Légère baisse dans les broutards, plus accrue dans les laitonnes.

Vaches : Les vieilles vaches se valorisent moins bien.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

23/11/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 704 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.25	4.30	3.97	-0.41
		de 38 à 44 kg	3.71	4.31	4.15	-0.31
		+ de 44 kg	3.61	4.29	3.84	-0.24

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 279 - Vente : 79 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.05	1.55	1.25	-0.34
		+ de 60 kg	1.20	1.99	1.56	-0.32

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 64 - Vente : 50 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	27	95	27	-81.00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 110 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	22	67	48	-13.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 157 - Taux de vente : 82 %

Baisse générale des cours : les agneaux de qualité se valorisent tout de même. La vente des brebis est également moins rapide.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

28 Novembre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Demande toujours dynamique sur les mâles. En vue des fêtes de fin d'année, demande plus attractive sur les 'bonnes' vaches allaitantes. Les animaux moins bien conformés et laitiers sont moins recherchés. Attention à la finition des animaux!

Bovins maigres : Le marché reste actif, et les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Le Parlement européen s'est prononcé en faveur d'un révision du statut de protection stricte des grands prédateurs, et du loup en particulier. La résolution votée appelle la Commission à adapter le statut de protection des loups, pour protéger l'élevage.
Si cette résolution n'a aucune portée contraignante, elle porte le débat de l'équilibre entre prédation et élevage à l'échelle européenne, et permet de rappeler que la population lupine a dépassé le seuil de viabilité dans l'UE.

SANITAIRE

Sept foyers de **maladie hémorragique épizootique des cervidés** (EHD) ont été détectés pour la première fois en Europe: 5 en Italie et 2 en Espagne. L'EHD est une maladie virale infectieuse vectorielle, **très similaire à la FCO.** Au vue de l'impact majeur de cette maladie sur les échanges d'animaux, il est indispensable que la vigilance de tous soit mobilisée : tout signe clinique évocateur de cette maladie doit être immédiatement rapporté au vétérinaire ou à la direction départementale chargée de la protection des populations

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La réforme des cotations mise en œuvre à l'été 2022 est à son aboutissement : les premières cotations pour les Gros Bovins Entrée Abattoir des animaux Bio viennent d'être publiées pour le mois d'octobre 2022. Avec cette réforme, les éleveurs ont tous les outils à disposition à savoir des indicateurs de marché robustes et transparents pour les animaux standards, Label Rouge et Bio maintenant pour contractualiser au mieux et surtout négocier le prix payé producteur!

FOCUS

Ce jeudi 1er décembre 2022, a lieu la conférence finale du projet européen BovINE, dans lequel la FNB y a participé activement. La matinée, une conférence de clôture est organisée et sera retransmise, avec traduction en français, afin de partager les pratiques et solutions issues du projet sur les 4 thématiques abordées : Environnement, Qualité des viandes, Bien-être animal et santé des animaux et Socio-économique résilience. N'hésitez pas à vous y inscrire via le lien suivant : inscription

REGION

Dans le cadre du Programme national pour l'alimentation, le ministère de l'agriculture lance une nouvelle édition de l'appel à projets national. Cet AAP vise à soutenir des projets pour accompagner le déploiement des projets alimentaires territoriaux selon deux niveaux : (1) en appuyant l'émergence de nouveaux Projets alimentaires territoriaux et (2) des projets structurant d'envergure régionale/infrarégionale visant à accompagner de façon collective les PAT. Plus d'infos via lien : AAP PAT

FAIT DE LA SEMAINE

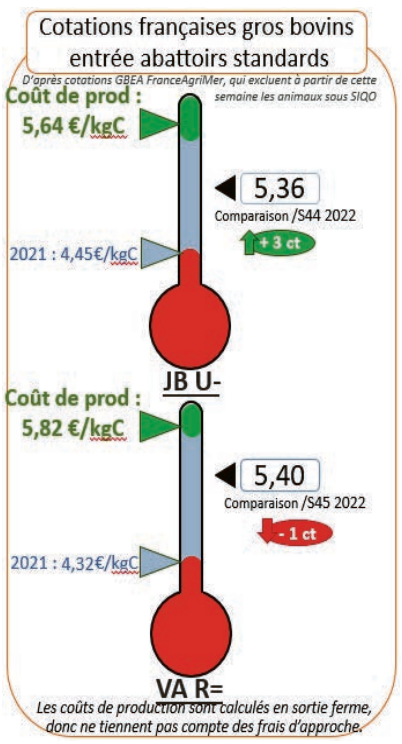
Dans un décret paru le 22/11, la version révisée du HVE ainsi que le calendrier d'application ont été publiés. Les nouveaux critères s'appliqueront à partir du 1/1/23. Pour les exploitations ayant passé les audits avant cette date, la validité des certifications HVE 3 sera étendue jusqu'au 31/12/24. Ces exploitations ainsi que les nouveaux certifiés pourront prétendre à l'éco-régime supérieur. Attention, les exploitations certifiées entre le 1/10 et le 31/12/22, ne seront pas éligibles à l'éco-régime par la voie de la certification.

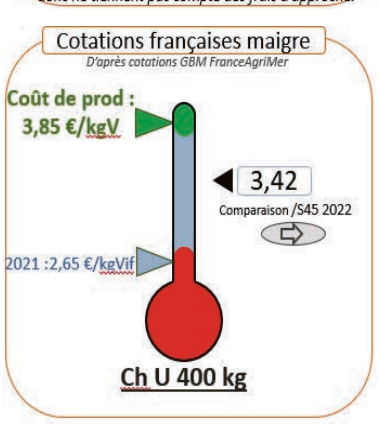
CHIFFRE DE LA SEMAINE

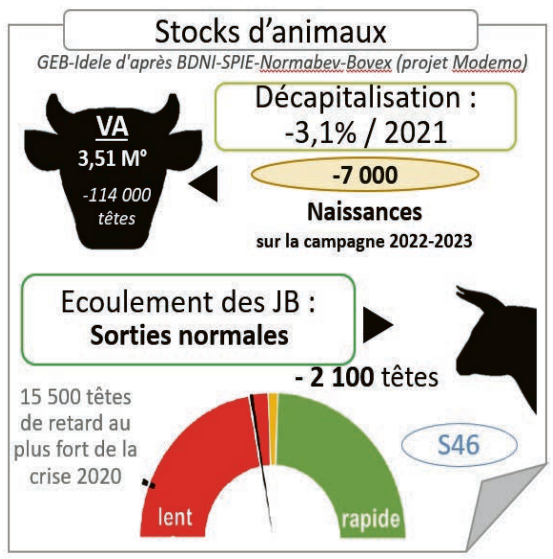
6,07

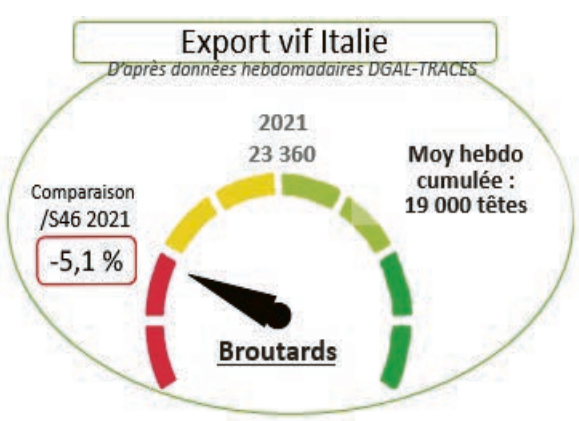
Le prix de revient de la vache allaitante selon l'accord interprofessionnel en date du 22/05/2019 et calculé par IDELE sur le 3ème trimestre 2022 (en €/kg). Comparé à celui publié sur le 1er semestre 2022, il est en augmentation de 0,25€/kg (+4%). La FNB rappelle qu'il est essentiel, pour supporter la hausse des matières premières, d'intégrer cet indicateur dans la négociation contractuelle et dans la formulation du prix associé!

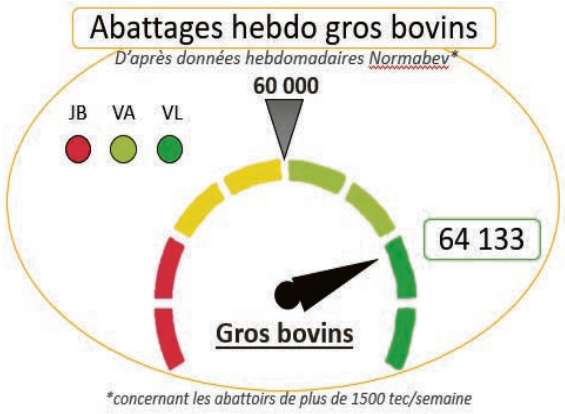
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

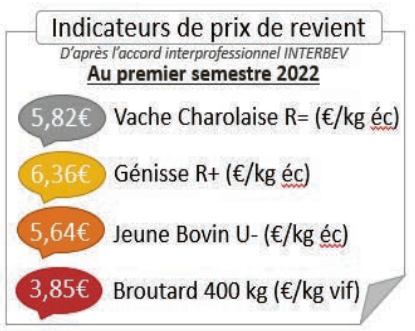


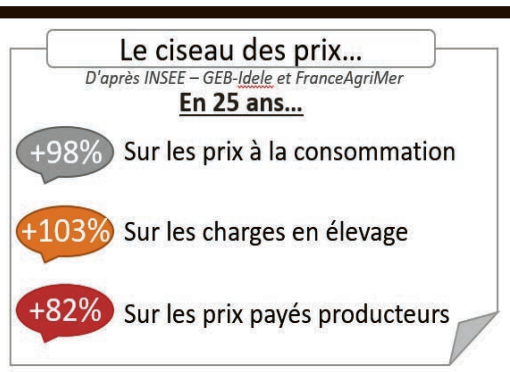












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 48
du 27 novembre au 2 décembre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes restent importants à l'approche de l'hiver. Le commerce se cristallise entre les sujets lourds valablement vaccinés qui restent recherchés et profitent de tarifs fermes, et les lots plus légers dont le placement se complique, et ce d'autant plus s'ils ne sont pas vaccinés. Les cours s'en ressentent avec un repli parfois important. En femelles, l'ambiance est identique, la vaccination est également importante.

Gros bovins maigres : Les volumes sont encore importants, comme ces dernières semaines, et les mises à l'engraissement sont plus sélectives. L'écart se creuse donc encore entre les bonnes vaches bien démarrées et les sujets plus maigres. Les acheteurs trient davantage. Les tarifs sont de nouveau revus à la baisse en moyenne marchandise ce qui pèse sur la cotation, tandis que les ventes sont rapides en animaux supérieurs.

Boucherie : Les volumes sont stables face à une demande plus prudente. Le commerce reste soutenu en bonnes femelles allaitantes qui profitent de tarifs fermement maintenus. Inversement, la baisse se poursuit en races mixtes et laitières d'entrée de gamme.

Veaux : Le commerce se redresse encore un peu cette semaine sur des volumes stables, pourvu que la qualité soit au rendez-vous. Le placement est fluide en bons sujets de toute race, ce qui permet de facilement reconduire les cours voire d'attribuer de légères hausses. Inversement, les veaux de qualité inférieure, trop légers, sont très difficiles à vendre.

Ovins : En agneaux, les volumes restent importants face à des acheteurs mobilisés. L'écoulement est globalement fluide en toutes catégories à des tarifs stabilisés après les fortes hausses des deux semaines dernières. Les bons lots triés profitent de tarifs fermes, tandis que la marchandise de qualité plus hétérogène est plus discutée. En brebis, le commerce reste bon même si les cours ont tendance à plafonner.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque, tout état.
✆ 07 49 88 65 13

01 - Vds tracteur petit gris Massey TEA 20, mise en circulation 18/08/55.
✆ 06 12 45 78 07

01 - Vds tracteur Claas Ares 816 RZ 7400 H Cause retraite.
✆ 07 88 45 32 66

26 - Vends tracteur in 845XL 4600h.
✆ 06 24 06 31 80

38 - Vends 2 pneus tracteur Maximo 480/65 R 24 neufs.
✆ 06 80 77 23 10

Travail du sol

18 - Vends semoir Amazone, sèm-système en combiné, vibroculteur 4 m de largeur, révisé, soldé, 2.000 euros.
✆ 06 71 47 62 21

26 - Vends charrue Grégoire Besson RB4 4 socs, sécurité boulon, pièces d'usure OK.
✆ 06 26 90 59 08

Traitement

07 - Vends atomiseur porté idéal bac de rinçage et lave mains très bon état cause retraite.
✆ 06 28 25 28 56

26 - Vends pulvérisateur technoma TX 1000L de 2011, rampe 15m, DPAE, controle OK 2021, coupure 5 tronçons de 3m, correction de devers, incorporateur, cuve de rinçage 140L, 6500€ HT
✆ 06 15 67 74 80

Arbo-viti

69 - Vend ancien pressoir vinicole à cliquet 350 l. en bon état de fonctionnement. Prix à débattre.
✆ 06 12 93 27 15

Manutention

58 - Vends télesco manitou MLT 626, série 1, boîte de vitesses HS+ équipements :fourche, pince BR, palette, godets terre, céréales (4703)
✆ 06 16 16 60 38

Divers

01 - Vds pailleuse Altec DT 120 de 2007 tbé 7000 euros + chambre froide Codec 2,3 m3 prix 2000 euros + transpal. électrique 1000 euros + louve Marchand P6000 (3) de 2007 prix 2000 euros l'une + barrières inox 5m régl.
✆ 06 88 07 82 70

07 - Vends piquets de clôture châtaigner. 1,60m-1,80 €, 1,80m-2€ et 2m-2,20€
✆ 07 87 05 20 20

21 - Vends tracteur JD 5100 R, - épandeur Leboulch, - faneuse Kuhn 6 T., - girobroyeur, - herse plate 5 m. (479)
✆ 06 81 80 68 23

21 - Vends 4 panneaux cornadis 8 places, 6 m. + poteaux dir. ronds, - surélévateur BR Bugnot (4701)
✆ 06 46 10 52 91

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4803)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends monte bottes Gustin 8 m., - caméra Detecuel, - dessileuse Lucas 1 400 S. hydr., - NH 1006 C, - multi broitout Toy 5.5 ch., - trémie, - cornadis 3 x 5 m., 7 places auto BL, - 5 x 5 m, 7 places manuel (4802)
✆ 03 80 26 63 45 HR

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes. Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine. PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 20 08 49 70

38 - Vends semoir engrais Kuhn 800L complet 1200 euros - Cuve à fioul neuve de 1500L avec pistolet.
✆ 06 75 17 98 83

42 - Cause santé vds chaudière à bûches marque Morvan, 35 kw, 2 ans, comme neuve, prix à débattre.
✆ 06 77 98 91 74

42 - Vds tank 2 100 L Serap - M à F prise de force, ratelier galva 2B galva 100 L + F Vicon 4T 553 porte masse 600 kg + machine à T. Westfalia 5g décro.
✆ 06 87 80 17 76

42 - VDS cause retraite tracteurs zetor Fortéra 120 avec chargeur 2013 2000H et Proxima 7441 20043000H, faucheuse conditionneuse Claas portée relevage latéral 2,60m, charrue Vogel et Noot tri socs NSH.
✆ 04 27 64 00 23 HR

42 - Vds cse cess. bétail. Cornet 5 bêtes + fauch. cond. Kuhn p. 2m40 + pulv. Berthoud 600 L, 9m + cult. 3m 13 D. + cornadis 6m, 12p + cornad. veau porte seau.
✆ 06 62 80 13 75

58 - Vends cornadis 6 - 7 - 8 - 10 places et barrières de stabul 2 à 3 m., 3 à 4 m. et 5 et 6 m. extensibles en bon état (4706)
✆ 06 14 69 18 83

71 - Vends chaîne 40 m, volailles Roxell radiants Ceren, silo 7 m2 fibre, abreuvoir Plasson.
✆ 03 85 24 20 99 HR

Elevage

38 - Recherche piston à fumier horizontal Miro même mauvais état pour rénover faire offre.
✆ 06 84 51 78 69

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

74 - Vends Polaris Ranger Diesel, D V 23.03.22, toutes options, 3972 km, 900 cm3.
✆ 06 81 71 47 77

84 - Vends camion SAVIEM SG4, tribenne, 1971, PTEC 5 950 kg, 6 pneus neufs, 100 000 km, bon état de marche.
✆ 06 07 28 08 21

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends luzerne bio, récolte 21/22, - andaineur tapis, pressage en coupe, 120 x 90, 8 ficelles, région Beaune, prix à débattre (4702)
✆ 06 07 49 13 48

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

01 - Vds 25T foin bio 2022 balles 120x120 bonne qualité prix 150 euros/T à débattre - 01 Biziat.
✆ 06 83 25 57 22

69 - Vend foin 2022 bottes haute densité et balles rondes - Très bonne qualité - Paille d'orge - Livraison par 10 tonnes minimum.
✆ 04 74 00 30 70

Propriété

58 - Recherche habitation même à rénover avec terrain min. 5 ha achat, locat.-achat. b.w.nature@outlook.com (4704)
✆ 06 23 52 64 75

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Le cabinet BRIVET – RAFFIN
Spécialiste de l'immobilier rural depuis 1968,
recherche pour sa clientèle française et européenne : maisons de charme, châteaux, fermettes, domaines agricoles et forestiers
Tél : 04.70.35.05.33 - *brivet-raffin.moulins@orange.fr*

Immobilier

18 - Vends fonds de commerce et réparation et vente de matériel agricole et motoculture, situé sud du Cher – limite Allier et Nièvre.
✆ 02 48 80 00 56 ou didierjouhanneau@orange fr

71 - Recherche ferme à vendre ou à louer, annonce sérieuse.
✆ 06 81 89 18 52

Emploi

Offre

07 - exp bovins lait secteur Tournon/Rhône cherche salarié H/F pour accompagner la gestion et la conduite du troupeau TPS plein
✆ 06 84 49 78 84

CAMPUS MÉTIERS MARZY
FORMATEUR (RICE) EN MÉCANIQUE AGRICOLE
Marzy (58) - Poste en contrat CDI Temps plein, dès que possible
MISSION PRINCIPALE
Enseigner la mécanique agricole et la maintenance des matériels d'espaces verts.
PROFIL RECHERCHÉ
BTS TSMA ou BTMA MMA
Expérience dans le secteur de la mécanique agricole.
Merci de faire parvenir votre candidature (CV+LM) à j.coulon@campusmetiersmarzy.com

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE
SUR SA BASE DE VENOY (89)
• **2 commerciaux (H/F)** motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
• **1 technicien (H/F)** connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
• **1 ouvrier polyvalent (H/F)** débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

18 - Le Service de Remplacement du Cher cherche un AGENT DE REMPLACEMENT en polyculture élevage pour un Groupe d'Emploi Partagésur le canton de Baugy.Travaux liés à la production animale (bovins, caprins, volailles) et à la conduite de différentes cultures.
✆ Renseignements et candidature par mail : marion.vanneron@agricvl.fr

18 - Exploitation viticole, située à Quincy, rechercheun agent ou une agenteviticole, ayant de larigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe.Travail à effectuer: entretien des vignes,mise en bouteille, étiquetage, conduite éventuelle d'enjambeur. Poste en CDD d'une durée minimale de deux mois qui peut déboucher sur un CDI,à pourvoir dès maintenant. Connaissance du milieu viticole souhaité- Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

18 - Exploitation viticole, située à Humbligny, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe. Travail à effectuer : entretien des vignes et étiquetage. Poste en CDD du 21/11/2022au 16/01/2023 qui peut déboucher sur un CDI. Connaissance du milieu viticole souhaité -Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

Suivez-nos publications sur Instagram

18 - Venez rejoindre notre équipe au sein du GAEC LA TRIPANDE, ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande. Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées. CV + lettre : gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

URGENT recherche mécanicien(ne) agricole Éts Lévêque à Saffres (21) Contacter le 03 80 49 63 86 URGENT

COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD · MEMBRE DU ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR · Horma Nat
Gamm vert
RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)
CDI – BEAUNE (21)
Missions principales :
• Accueil et conseil auprès des clients
• Vente, rangement des produits, gestion des stocks
• Tenue de la caisse
Profil recherché :
• Formation végétale type **BTA, BTS Horticole**
• Maitrise des techniques de vente
• Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire
Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.
Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro

Animaux

Bovin



01 - Vds vache HBC fille de Diamant + fils de Hamel 15 J ; 2 génisses Charolaises pour repro Une SC cessation fin 2023.
✆ 06 42 45 32 49

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (4302)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 40 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (4106)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage HBC vend 2 vaches suitées, - 5 vaches gestantes, - 2 laitonnes, - 2 génisses 18 mois. Moreau Patrick (4708)
✆ 06 81 80 68 23

58 - Vends taureaux 18 mois et gros veaux reproducteurs charolais HBC ou non dont SC, très bonnes origines. Livraison assurée. GAEC Langlet - 58140 Gacogne (3903)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (4204)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux et 18 mois HBC, maigres, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (4403)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (4407)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage HBC origine IA vend 10 vaches gestantes, vêlage février – mars, - reproducteurs mâles nés octobre – novembre – décembre 2021, - RECHERCHEsalarié agricole. FrancoisBOUCHE Eleveur/Inséminateur – 58340Cercy la Tour (4804)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends reproducteurs Blonde d'Aquitaine de 1 à 4 ans, divers type et origine dont 1 fils Léo (4801)
✆ 06 83 26 95 44

71 - Vends taureaux HBC : - 2 vêlages faciles, - 1 viande. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4707)
✆ 06 74 09 49 89

74 - Vends génisses charolaises pleines, vêlages 01 + 2 taureaux 10 mois à l'attache.
✆ 06 19 33 56 77

74 - Agriculteur cherche à faire élever 8 à 10 génisses montbéliardes par an.
✆ 06 45 27 18 54

Caprin

69 - Achète chèvres et brebis de réforme.
✆ 06 09 02 61 50

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées , réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

58 - Vends porcs fermiers toutes grosseurs, - nourrisseurs à moutons jamais servi, - planteuse à pommes de terre 3 rangs (4705)
✆ 06 86 96 39 15

Chien

69 - Vends 2 chiots F Berger Allemand nés le 15/10/2022 non Lof. Mère 250268731053190 - Siret 39088088800016.
✆ 06 38 48 43 90

71 - Vends chiots Border, portée 6 femelles, nées le 06/11/2022, non lof, mère n° 250268600228778, excellente sur troupeau allaitant, n° siret 450 333 448.
✆ 06 33 30 80 95

Suivez-nous sur notre page Facebook

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

INSTITUT FRANCAIS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SAS au capital de 3 000 € ayant son siège social : 22 rue Clément Janin, 21000 DIJON, immat. 808 847 255 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 17/10/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS

AL22005068

AVIS DE NON DISSOLUTION

PAVELOT SARL

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social : 56 bis, avenue de Stalingrad
21000 DIJON
383 478 906 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 29/07/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22005208

AVIS DE NON DISSOLUTION

CAFES ET CONFISERIES

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social : 18, rue Musette
21000 DIJON
407 896 687 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 29/07/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution d la Société.

AL22005209

AVIS

FLAM BOX

SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 25, rue de la Libération
21240 TALANT
895 035 665 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 24/10/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22005255

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL & EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

SAS INDRA NATARAJ

L'AGE du 22/10/22 de la SAS «INDRA NATARAJ», capital : 500 euros, siège : 132 A rue de Longvic 21000 DIJON, 831255500 RCS DIJON, a décidé à compter du 22/10/22 : 1) d'étendre l'objet social aux activités de dentisterie holistique, déblayage énergétique, consulting, organisation de formations, d'ateliers, de conférences, de séminaires et de retraites, rédaction et ventes d'articles, de livres et de ebooks, création de contenu et vente de produits naturels. Modification de l'article 2 des statuts. 2) transférer le siège social au 76 boulevard de la Croisette 06400 CANNES et de modifier l'article 4 des statuts.

AL22005288

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

PRUNIER-DAMY

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 295 700 €
Siège social : Rue du Pont Boillot –
21190 AUXEY-DURESSES
822 450 763 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Philippe PRUNIER de ses fonctions de cogérant pour cause de départ à la retraite à compter du 1er septembre 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement, Mme Justine LARCHEZ exerçant seule les fonctions de gérante de la société.

AL22005294

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MK HOLDING DEVELOPPEMENT

SASU au capital de 300000 €
Siège social :25, rue René Coty
21000 Dijon
883 574 758 RCS de Dijon

L'AGE du 21/11/2022 a décidé de transférer le siège social de 25, rue René Coty 21000 Dijon à 9 rue Nicolas de Condorcet Zac Terres Rousses Sud 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, à compter du 21/11/2022.
Mention au RCS de Dijon.

AL22005306

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI L'ETANG AUX GARENNES

Société civile immobilière
Ancien capital : 1.440.000 euros
Nouveau capital : 220.320 euros
Siège social : 24, 26, 28 rue de la Redoute
21850 SAINT-APOLLINAIRE
484 264 072 RCS DIJON

L'AGE du 15/11/2022 a décidé de réduire le capital social de 1.219.680 € par voie de réduction de la valeur nominale des parts pour le ramener de 1.440.000 € à 220.320 €.
En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.
Pour avis
La Gérance

AL22005315

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DB19 IMMO

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 3 bis, route de Collonges
21110 PLUVAULT
852 757 137 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 26/10/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé : de transférer le siège social du 3 bis, route de Collonges, 21110 PLUVAULT au 10 rue Charles Suisse 21000 DIJON avec un effet rétroactif au 01/09/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis. La Gérance

AL22005322

GÉRANT

Dénomination : LE MOULIN DE MENESBLES. Forme : SCI. Capital social : 69000 euros. Siège social : Le Moulin de Menesbles 21290 MENESBLES. 433312154 RCS de Dijon. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/02/2019, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : à compter du 07/02/2019 - Madame Annik HOMBERGER, demeurant Bergacher 20 - 3253 SCHNOTTWIL en SUISSE en remplacement de Monsieur Thomas HOSTETTLER Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL22005330

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EARL DE SEVIGNE

Société civile au capital de 7 500,00 euros
Siège social : 60 route de Sevigné,
21460 EPOISSES
898 184 353 RCS DIJON

Au terme des décisions de l'associé unique en date du 25 octobre 2022 prenant effet le même jour, l'objet social de la société a été étendu à l'activité de micro-brasserie et/ou de produits alcooliques.Pour avis, la gérance.

AL22005331

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GAEC SEGUIN

Groupement agricole d'exploitation en commun
Au capital de 101 195.65 euros
Siège social : 21120 LUX
327 642 641 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 29/10/2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 31 B rue des Cours 21610 BOURBERAIN à compter du 1er novembre 2022.
Pour avis et mention, La Gérance

AL22005332

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DE LA LAYOTTE

L'AGE des associés réunie le 02/11/22, a voté le transfert du siège social de marie de Savigny 21420 Savigny les Beaune à 16 rue des Citeaux 21420 Savigny les Beaune. Pour avis, le Président.

AL22005336

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS VET RURALE,

SAS au capital de 6000€.
Siège: 35 rue de Paris
78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
790 740 369 RCS VERSAILLES

Le 22/11/2022, l'Associé Unique a transféré le siège au 6 rue professeur Louis Neel 21600 LONGVIC
Président: François MESTRALLET, 30 allie des Muriers 21380ASNIHRES-LHS-DIJON
Radiation au RCS VERSAILLES et ri-immatriculation au RCS DIJON

AL22005350

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOLL CHENOVE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1-3 allée André Bourland,
21000 DIJON
850 124 009 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21 octobre 2022, la Présidente de la société par actions simplifiée de la société DOLL CHENOVE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 1-3 allée André Bourland, 21000 DIJON au 4 Rue de La Grande Fin - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter rétroactivement du 1er août 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS. Le Président.

AL22005352

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EXPERT ENVIRONNEMENT HABITAT 21

SARL au capital de 100000 €
Siège social :25 Rue René Coty 21000 Dijon
795 206 663 RCS de Dijon

L'AGE du 21/11/2022 a décidé de transférer le siège social du 25 Rue René Coty - 21000 DIJON au 9 rue Nicolas de Condorcet, Zac Terres Rousses Sud, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, à compter du 21/11/2022. Mention au RCS de Dijon

AL22005355

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TESSARY

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1-3 rue André Bourland,
21000 DIJON
841 468 598 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 21 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée TESSARY a décidé de transférer le siège social du 1-3 rue André Bourland, 21000 DIJON au 4 Rue de la Grande Fin - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter rétroactivement du 1er août 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS.
Le Président

AL22005360

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

GILLES SERAPHIN ET EDOUARD LAMOUR

Notaires associés
SAS au capital de 45 734,71 €
Siège social à BEAUNE (21200)
18 place Carnot
320 627 300 RCS DIJON

Suivant décisions unanimes des associés du 1er novembre 2022, il résulte que la dénomination sociale « Gilles SERAPHIN et Edouard LAMOUR, Notaires associés » a été remplacée par celle de « Edouard LAMOUR et Nicolas SEGAUT, Notaires associés » et les statuts ont été modifiés en conséquence ; et les fonctions de Directeur Général de Mr Gilles SERAPHIN ont pris fin.Suivant décisions unanimes des associés du 18 novembre 2022, Monsieur Nicolas SEGAUT, demeurant professionnellement 18 place Carnot, 21200 BEAUNE, a été nommé Directeur Général.

AL22005366

TRANSFORMATION

SOCIETE IMMOBILIERE BRUANT

SARL au capital de 19092.85 €
Siège Social
18-22 Rue de la liberté
21000 DIJON
016550618 RCS de DIJON

Par AGE du 25/10/2022, il a été décidé, à compter du 25/10/2022 : - De prendre pour nouvelle forme sociale : SAS - Mme DUCROT Virginie 1 rue des tanneries 25300 PONTARLIER anciennement Gérant est nommé Président Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de DIJON

AL22005370

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MORIZOT TP.

SASU au capital de 10 000 euros
Siège social
rue du Pré aux Moines
21800 SENNECEY LES DIJON
841 754 286 RCS DIJON.

Aux termes d'une décision en date du 28/09/2022, l'associé unique a décidé : d'étendre l'objet social aux activités de transport public routier de marchandises et/ou loueur de véhicules industriels destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules tous tonnages et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS. Le Président

AL22005371

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

IMMUNODIAGNOSTIC SYSTEMS FRANCE

SAS au capital de 15 248 656,32 euros
Siège social : 42 rue Stéphane Mazeau
21320 POUILLY EN AUXOIS
328 517 685 R.C.S. DIJON

Par acte sous saint privé du 14/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur M. Edward COOMBES (également directeur général) en remplacement de M. Paul MARTIN. Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON.

AL22005406

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er janvier 2014,
Madame Françoise Gilberte HIRIART, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89290) 8 rue Saint Martin Saint Mariens.
Née à CHERCHELL (ALGERIE), le 6 juin 1947.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à AUXERRE (89290) le 13 juin 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sandra CROIZER, Notaire au sein de la Société dénommée « Philippe BAIL, Marie MAUBERT-BRIDOUX, Mathilde TRECA-DAVID et Marie DESPAGNE, notaires associés d'une société par actions simplifiée titulaire d'un office notarial sis à GUYANCOURT (78280) 43 boulevard Vauban et d'un office notarial sis à PARIS (75116), 91, avenue Kléber », le 17 novembre 2022 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sandra CROIZER, Notaire au sein de la Société dénommée « Philippe BAIL, Marie MAUBERT- BRIDOUX, Mathilde TRECA-DAVID et Marie DESPAGNE, notaires associés d'une société par actions simplifiée titulaire d'un office notarial sis à GUYANCOURT (78280) 43 boulevard Vauban et d'un office notarial sis à PARIS (75116), 91, avenue Kléber » référence CRPCEN : 78143, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22005324

SELAS LEGATIS DOLE
34 avenue de Northwich
39100 DOLE

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Emmanuel MOYSE , Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée «LEGATIS DOLE», titulaire d'un Office Notarial à DOLE, 34 avenue de Northwich**, CRPCEN 39034, le 17 novembre 2022, a été reçu l'aménagement du régime matrimonial de séparation de biens, à l'effet d'adjoindre une société d'acquêts par :
Monsieur Stéphane Christophe **BERNARD**, chef d'entreprise, et Madame Valérie Christiane **MERMET**, directrice de magasin, demeurant ensemble à LONGVIC (21600) 10rue Françoise Giroud.
Monsieur est né à DOLE (39100) le 7 janvier 1977,
Madame est née à DOLE (39100) le 31 mai 1973.
Mariés à la mairie de DOLE (39100) le 22 novembre 2003 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Christian COSTE, alors notaire à DOLE(39100), le 12 novembre 2003.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22005338

VENTE DE FONDS

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/10/2022 à CHENOVE, enregistré à DIJON le 15/11/2022, sous les mentions Bord. n° 2022 00104975, Case n° 2104P01 2022 A 03763,
CAFE ZOLA DIJON, SAS au capital de 15 000 €, 20 Place Emile Zola 21000 DIJON, 843 191 024 RCS DIJON,
a cédé à KF FOOD, SARL au capital de 7 500 €, 15 rue Haute 21220 COLLONGES LES BEVY, 919 213 033 RCS DIJON,
le fonds de commerce de **café, restauration, vente à emporter de produits alimentaires, bar, bar à vin, bar à bière, cuisine avec hotte par extraction, brasserie, débit de boissons licence IV**, dénommé LA TAVERNE DES LUTINS, exploité 20 Place Emile Zola 21000 DIJON.
Prix : 161 400 €
Entrée en jouissance : 26/10/2022
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière publication légale Maîtres HARNISCH et PAPOT 2 rue de l'Echelotte 21170 SAINT USAGE.

AL22005344

ALAIN LAB

Extrait de requête aux fins de déclaration d'absence

Par requête en date du 4 novembre 2022, le tribunal judiciaire de DIJON a été saisi à l'effet de constater l'absence de Alain LAB né le 6 janvier 1953 à PARIS 14 ème arrondissement, fils de Gabriel Casimir Joseph LAB et de Léontine SUIVENG, ayant demeuré à DIJON (Côte d'Or), disparu depuis le mois de mars 1998.
Fait au parquet de DIJON
le 4 novembre 2022.
La Greffière,
Nadine POILLOT.

AL22005345

Connaissez-vous notre page Twitter ?

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 28/11/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
GURGY-LA-VILLE: Parcelles en nature de jardin, terres, prés et bois - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du ou des fermiers en place sur les parcelles louées
32 ha 17 a 97 ca
- Bas des pleins: ZD-23 - Combe des rieppes: ZC-11-20 - Combe du seigneur: ZE-6 - Combe girardot: ZE-40 - Combe robert: ZH-6(B)-6(AJ)-6(AK)-48 - Derriere la forge: ZB-45-46 - Dessous les vervois: ZB-105
- La comme du verger: ZB-52(A)-52(B)-52(C)-52(Z) - La riepe: ZH-13(A)-13(B)-13(C)-18(A)-18(B) - Le cul des clos: ZB-68-80 - Le village: AB-26-129[120] - Les boullions: ZB-8-9 - Les chanois: A-9 - Les vervois: ZH-55
- Pre quarre: ZB-29-30-31-32-120 - Sur les vervois: ZH-45
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/12/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22005387

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

MH FOOD

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social 26 bd de l'Université
21000 DIJON
847 501 269 RCS DIJON

L'assemblé générale extraordinaire a décidé en date du 15/11/2022 la dissolution anticipée de la société MH FOOD à compter du 15/11/2022 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
M. Hakim AZNAI demeurant 26 bd de l'Université21000 DIJON, est désigné liquidateur de la société à compter de la même date. La présidence assumée par Hakim AZNAI a pris fin à la même date.
Les associés confèrent au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis et mention
Le liquidateur

AL22005323

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : JULAPA.
Forme : SC société en liquidation.
Capital social : 228000 euros.
Siège social : 33 Cours GENERAL DE GAULLE, 21000 DIJON.
487603045 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 23 novembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 novembre 2022. Monsieur Pascal BALLET, demeurant 10 rue Philippe le Hardi 21800 Chevigny St Sauveur a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Le mandat des commissaires aux comptes ne se poursuit pas.
Pour avis.
La gérance

AL22005343

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE C.D.C., SCI en liquidation au capital de 100 616,35 euros, ayant son siège social : THOREY EN PLAINE, 21110 Route Nationale de Dijon, et son siège de liquidation : 1 Impasse des Mélèzes, 39130 LARGILLAY-MARSONNAY, immat. 380 732 941 RCS DIJON : L'AGO réunie le 05/11/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Alain FRAPPIER, demeurant 1 impasse des Mélèzes, 39130 LARGILLAY MARSONNAY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL22005346

GESCOREC société d'expertise comptable

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ANTEO,

SARL en liquidation
au capital de 6 000 euros,
Siège social : 43 C Route de Verdun -
21200 BEAUNE,
834 691 966 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 2 novembre 2022, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Anthony FAVIER de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateur

AL22005351

Cabinet Banse Expertise comptable - Conseil

DISSOLUTION

RPPJ

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
4 bis, rue Yves Bertrand Burgalat
21200 BEAUNE
Siège de liquidation
4 Bis rue Yves Bertrand Burgalat
21200 BEAUNE
850 271 040 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 février 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Patrick ROBERT, demeurant 4 Bis rue Yves Bertrand Burgalat 21200 BEAUNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 4 Bis rue Yves Bertrand Burgalat 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005365

DISSOLUTION

TAURI

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social
4 A rue Marguerite Yourcenar
21000 DIJON
Siège de liquidation
4 A rue Marguerite Yourcenar
21000 DIJON
803 663 095 RCS DIJON

L'AGE du 22/11/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur M. Bruno VIAIN-LALOUETTE, demeurant 16 rue Philibert de la Mare, 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 4 A rue Marguerite Yourcenar, 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur.

AL22005377

DISSOLUTION ANTICIPÉE

FREESTYLE CLUB

SARL en liquidation
au capital de 10 671,43 euros
Siège : 43 B rue de Mulhouse,
21000 DIJON
Siège de liquidation : 43 B rue de Mulhouse,
21000 DIJON
419 418 215 RCS DIJON

L'AGE du 25/08/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25/08/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Christophe SANCHEZ demeurant 43 B rue de Mulhouse, 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 43 B rue de Mulhouse, 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS.

AL22005385

AVIS DE DISSOLUTION

LA P'TITE MANON

Société à responsabilité limitée a
u capital de 7.500 euros
Siège social : 1 Rue du Clos des Aiges
21121 AHUY
RCS DIJON 839 251 634

La société LA P'TITE MANON sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 21 novembre 2022 souscrite par la société ALIPIO, Associée Unique, SAS au capital de 3.000 Euros, ayant son siège social à HAUTEVILLE LES DIJON (21121) – 10 Place de l'Eglise, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 538 757 626.

ANNONCES LÉGALES

Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et sous le régime fiscal de l'article 210-O A du Code général des impôts, les créanciers de la société LA P'TITE MANON peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.
Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis

AL22005393

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TEMPERA ART GALLERY

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 Rue Edouard Fraysse - 21200 BEAUNE
Siège de liquidation :
4A Rue Jacques de Molay – 21200 BEAUNE
789 954 179 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21 novembre 2022, l'associée unique :
- a pris acte du décès de Madame Chantal ELSHOUT survenu le 27 septembre 2022 à QUETIGNY (21800), et de son remplacement aux fonctions de liquidateur par Monsieur Paul DELMEE, pour une durée indéterminée à compter du 27 septembre 2022, conformément aux décisions du 29 mars 2022,
- après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL22005403

// CONSTITUTION

Exco Socodec

AVIS DE CONSTITUTION

SG CONSULTING 21
SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 11 rue de la Combe
21370 LANTENAY

Par ASSP du16/11/22, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS - Dénomination : SG CONSULTING 21 - Siège : 11 rue de la Combe 21370 LANTENAY - Durée : 99 ans - Capital : 2000 euros - Objet : Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, immobilières, civiles ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur desdites participations ; Acquisition, gestion et administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières ou immobilières ; Réalisation de prestations de services (administratives, comptables, informatiques, techniques, managériale) au profit de toutes sociétés ou structures ; Gestion et centralisation de tous capitaux dont elle pourrait disposer ; Prise, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités ; Création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, installation, exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus - Droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix - Agrément des cessions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés - Président : Samuel GARROT demeurant 11 rue de la Combe 21370 LANTENAY - Immatriculation au RCS de DIJON

AL22005307

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Caroline BATISSE, en date du 21 novembre 2022, à DIJON.
Dénomination : PINTENO FRÈRES.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 15 rue Nationale, 21800 NEUILLY-CRIMOLOIS.
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 100 euros
Montant des apports en numéraire : 100 euros.
Apports en nature : Néant d'un montant de 0 euros.
Cession de parts et agrément : Agrément préalable nécessaire avant toute mutation entre vifs ou par décès.
Gérant : Monsieur Loïc PINTENO, demeurant 6 rue de Viroflay, 75015 Paris 15
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis.
Me Caroline BATISSE

AL22005327

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORPEAU (21190) du 04/11/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : IMMEUBLE CHAGNY
Siège social : 15 Route du Pont de Paris - 21190 CORPEAU
Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; la Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Walter ALIX, demeurant 21 Rue Charles Boysset - 71100 CHALON-SUR-SAONE.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant plus des trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22005356

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24 novembre 2022 a été constitué un groupement foncier agricole :
Objet : la propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole, et plus précisément viticole et vinicole.
Dénomination : LES CRAIS
Siège Social : 3, rue des Grands Crus 21700 VOSNE ROMANEE
Durée : 99 années
Capital Social : 159000 €
Apports en numéraire : 159000 €
Premier gérant : Monsieur Vincent PAINDAVOINE, demeurant 26 rue de Charmois 21700 NUITS-SAINT-GEORGES.
Immatriculée au RCS de Dijon.

AL22005386

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSANGES du 15 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : FAIVR'IMMO,
Siège : 3 Chemin de la Verpille – 21200 MEURSANGES,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 1 500 euros constitué uniquement d'apport en numéraire,
Objet : la location de tous biens immobiliers, propriété de la Société par suite de construction ou d'acquisition ou mise à disposition ou en location au profit de celle-ci sous quelque forme que ce soit, meublée ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas sans vente de boissons alcoolisées et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; l'achat d'immeubles non bâtis ou bâtis en vue de la revente en l'état ou de la construction d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou autres ; toutes transactions commerciales ou industrielles portant sur des biens meubles ou immeubles, comme leur exploitation ou leur mise en valeur entre le moment de leur acquisition et celui de leur revente ; l'activité de marchand de biens.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Antoine FAIVRE demeurant 3 Chemin de la Verpille – 21200 MEURSANGES,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL22005405

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DIVERSES

SCI DU BOURG

Société Civile Immobilière
au capital de 304,89 €
Ancien siège social : Le Bourg - 58270 BILLY CHEVANNES
RCS NEVERS 424 460 491

Aux termes de l'AG Extraordinaire du 07/11/2022, les associés ont décidé à compter du 07 novembre 2022 :
- de nommer en qualité de co-gérante Madame Catherine Isabelle Dubost, demeurant 3C Rue Jean Wyrsch 25 000 Besancon, et en qualité de co-gérante Madame Fabienne Sophie Dubost , demeurant 3, Chemin Sainte Catherine 58270 Saint Firmin, en remplacement de Madame Annie Dubost née Recru, démissionnaire.
- de transférer le siège social:
Ancienne mention : Le Bourg 58270 Billy-Chevannes.
Nouvelle mention : 3, Chemin Sainte Catherine 58270 Saint Firmin.
Et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de proroger la durée de la société de quarante-neuf (49) années pour une durée totale de quatre-vingt-dix-neuf ans (99) années, soit jusqu'au 30/06/2073.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Mentions en seront faites au RCS de NEVERS.
Pour avis. La gérance.

AL22005314

TRANSFORMATION EN GAEC

EARL DE LA FONTAINE

Société civile
au capital social de 138 728,61 euros
Les Duprés - 58350 COLMERY
RCS NEVERS - N° 403 693 302

Par délibérations d'AGE du 15 novembre 2022, l'EARL DE LA FONTAINE a été transformée en :
FORME : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : GAEC DE LA FONTAINE
SIEGE SOCIAL : 23 Route du Lavoir, Les Duprés - 58350 COLMERY
GERANTS : M. Pascal SEGUIN, demeurant 23 Route du Lavoir, Les Duprés - 58350 COLMERY et M. Julien PERROT, demeurant 22 Rue du Fourneau - Guichy - 58350 NANNAY
CAPITAL SOCIAL : 90 525,60 euros divisé en 5 940 parts de 15,24 euros représentant de biens mobiliers et de numéraire
DUREE : 99 ans
Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du 16 novembre 2022.
Pour avis, la gérance

AL22005308

AVIS DE NON DISSOLUTION

ACHAT-GESTION-CONSEIL «A.G.C»

SARL au capital social de 89000 Euros
Siège social : 28, route de Corcelles
58180 MARZY
SIREN 523 041 283 RCS NEVERS

Par AGE du 30/09/22, il a été décidé la continuation de la société malgré les pertes constatées. Pour avis.

AL22005321

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AUGMENTATION DU CAPITAL

PHARMACIE NOIZAT-JOLY

SELARL au capital de 50.000 euros
Siège social : 2 rue Blaise Pascal
58000 NEVERS
445 316 623 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 08 novembre 2022 a décidé d'augmenter le capital pour le porter de 50.000 € à 300.000 €.
Pour avis, la gérance

AL22005358

CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

AIR DES PINS S.A.

SA au capital de 38 112,25 euros
29 Avenue Eugène Collin
58360 ST HONORE LES BAINS
335 338 992 RCS NEVERS

Selon décisions du 01.08.2022, avec effet le même jour, le Conseil d'Administration a nommé à titre provisoire en qualité d'administrateur, dans les conditions de l'article. L. 225-24 du Code de Commerce, M. Sébastien BOIZOT, domicilié au 29 Avenue Eugène Collin - 58360 ST HONORE LES BAINS, en remplacement de Mme Alice RAT, démissionnaire, et ce pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Pour avis. Le Conseil d'Administration.

AL22005364

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

PARAMEDICAL BERNAMONT

SAS au capital de 38 112,25 €
Siège social
6 Rue de REMIGNY, 58000 NEVERS
300.853.900 RCS NEVERS

La collectivité des associés, par acte unanime en date du 01/10/22, a nommé la société ARALIADE, SARL au capital de 3.447.500 €, 6 Rue de REMIGNY 58000 NEVERS, 921.197.836 RCS de NEVERS, en qualité de présidente, en remplacement de M. Arnaud BERTRAND, démissionnaire.

AL22005372

ALPHA EXPERTS NEVERS

MODIFICATION DU CAPITAL

YVON GAUTHE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social
9 Route de la ZI
58000 SAINT ELOI
750 515 199 RCS NEVERS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2022, le capital social a été augmenté d'une somme 300 000 euros, pour le porter de 100 000 euros à 400 000 euros par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL22005373

TRANSFORMATION

PMB WEB

SARL au capital de 7 500 €
Siège social
4 Rue de REMIGNY, 58000 NEVERS
847.898.111 RCS NEVERS

L'associée unique par décisions du 01/10/22 a transformé la société #en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour et nommé la société ARALIADE en qualité de Présidente.
Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne : SARL. Nouvelle : SAS.
Administration : ancienne : Gérante : Aurélie BERTRAND. Nouvelle : Présidente : ARALIADE, SARL au capital de 3.447.500 €, 6 Rue de REMIGNY 58000 NEVERS, 921.197.836 RCS NEVERS.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Agrément : Les actions se transmettent librement, à titre gratuit ou onéreux, par l'associé unique ou entre associés. En cas de pluralité d'associés, elles ne peuvent être transmises, à quelque titre que ce soit, à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL22005376

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FG INDUSTRIES
Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 €
Siège social : Zone Industrielle – 9, Impasse des Taupières – 58000 NEVERS
393 558 903 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 21/11/2022 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- Ancienne mention : M. Paul REYNE
- Nouvelle mention : la société GODARD BIZOUARD FERREIRA (824 792 220 RCS MEAUX)
Commissaire aux Comptes Suppléant :
- Ancienne mention : la société GODARD BIZOUARD FERREIRA susnommée
- Nouvelle mention : Néant

AL22005391

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SAS LUCAS NEVERS CARNOT

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 rue du 14 juillet,
58000 NEVERS
RCS NEVERS 900 082 157

Le 07/10/2022 l'AGO a :
- nommé Présidente, la société HOLDING LUCAS, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, située 10 Les Lafonds 58390 DORNES, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 920 254 752, représentée par Monsieur Sylvain LUCAS, gérant, en remplacement de Monsieur Sylvain LUCAS, démissionnaire,
- a pris acte de la démission de Madame Blandine LUCAS de ses fonctions de Directeur Général
Pour avis.

AL22005394

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LUCAS SYLVAIN

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 53 place de la mairie,
58390 DORNES
823 697 818 RCS NEVERS

Le 07/10/2022 l'associée unique a nommé Présidente la société HOLDING LUCAS, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est 10 Les Lafonds, 58390 DORNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 920 254 752, représentée par M. Sylvain LUCAS, gérant. en remplacement de Mr Sylvain LUCAS, démissionnaire.
Pour avis.

AL22005400

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testaments olographes des 8 juillet 2020 et 11 février 2022, déposés au rang des minutes de Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 21 novembre 2022, Monsieur Jean PALMAS, en son vivant retraité, demeurant à CORBIGNY (58800), 19 avenue Saint Jean, né à CORBIGNY (58800) le 30 août 1930, célibataire, décédé à SAIZY (58190), 6 juillet 2022, a institué un légataire universel.
Les oppositions devront être adressées à Me Sophie KOWAL notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS.
Pour avis : Me Sophie KOWAL.

AL22005316

TRANSFERT DE SIÈGE

STÉ INVESTISSEMENT ET PLACEMENTS DE BONNEVILLE

SIPB
SCI au capital de 6 559 €
Siège social : 2 place de l'église
14130 BONNEVILLE LA LOUVET
383 213 352 RCS LISIEUX

Aux termes de l'AG du 18/11/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **28 grande rue 58220 DONZY** à compter du 18/11/2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de LISIEUX.

AL22005337

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 21/11/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
EIRL FATH Marlène
1, rue du Commerce - 58190 Monceaux-le-Comte
RCS/RM 58 : 829 755 420
Le Greffier,

AL22005397

Par jugement en date du 21/11/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
B.T.M.C. (SARL)
17, Rue du Commandant Leiffet - 58240 Saint-Pierre-le-Moûtier
RCS/RM 58 : 818 439 549
Le Greffier,

AL22005398

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

DISSOLUTION

GARAGE DUQUÉ

SARL au capital de 7 622,45 €,
La Galette Route de Pressures
58500 CLAMECY
395 087 166 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 09/11/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour étant entendu que la cessation d'activité est intervenue au 01.10.22 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Gilles DUQUÉ, demeurant Route de Pressures 58500 CLAMECY, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis. Le Liquidateur

AL22005310

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A.D.T.S.

EURL au capital de 5 000 €
Siège social : 1 Chemin des Rapies
58400 RAVEAU
RCS NEVERS 530587138

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 14/11/2022 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M SEGUIN DIDIER demeurant 1 Chemin des Rapies 58400 RAVEAU pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2022 . Radiation au RCS de NEVERS.

AL22005334

DISSOLUTION

SARL GARAGE G-DOULET
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 764 077,68 €
Siège Social : 203, Route de Lyon
58000 CHALLUY
453 731 697 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 25/11/2022 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mme Ginette DOULET dt à CHALLUY (58) – 203, Route de Lyon a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005381

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC CHAUFOURNIER EN LIQUIDATION

Marciges - 58700 MONTENOISON
Au capital de 229 893,12 euros
R.C.S. Nevers - N° 412 388 936

L'assemblée générale réunie le 1er novembre 2022, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 30 septembre 2022, déchargé Messieurs CHAUFOURNIER Joël et Pierre, demeurant à Marciges - 58700 Montenoison, de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de la gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, les liquidateurs.

AL22005384

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DU FOURNEAU EN LIQUIDATION

Siège de liquidation : Le Fourneau de Cuzy - 58140 LORMES
Au capital de 515 000 euros
R.C.S. NEVERS - N° 811 233 188

L'AGE réunie le 26 octobre 2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 juillet 2022, déchargé M. Mickaël JOLY et M. Florent JOLY de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis. Les liquidateurs

AL22005395

// CONSTITUTION

ALPHA EXPERTS NEVERS

EFP VOLTAIRE

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 10/11/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : EFP VOLTAIRE.
SIEGE SOCIAL : 63-65 Rue François Mitterrand - 58000 NEVERS.
OBJET : Commerce de fournitures d'articles de beaux-arts, de dessins, de loisirs créatifs et d'encadrement.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 5 000 euros.
PRESIDENT : la société INITIALE GESTION, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège est au 63-65 Rue François Mitterrand - 58000 NEVERS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 920 043 122.
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22005325

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 23/11/2022
FORME : Société par actions simplifiée
DENOMINATION : FERREIRA DEVILLIERS
SIEGE SOCIAL : CHEVROCHES (Nièvre) - 2 chemin de l'Hermitage
OBJET :- maçonnerie, couverture, carrelage, zinguerie, la charpente et le traitement de charpente
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 1.000 euros
PRESIDENT : Monsieur Anthony DEVILLIERS demeurant à CERVON(Nièvre) - 1, rue de la Savoie,
ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.
TRANSMISION DES ACTIONS : Les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des deux tiers des voix.
IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis : le Président

AL22005342

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière (sans statut légal particulier) en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI JBG IMMO au capital de 2.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, la location de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé 14 rue Saint Gervais – 58140 BRASSY. Les gérants sont M. Jonathan GARLOT et Mme Bénédicte PELTIER dt 14 rue Saint Gervais – 58140 BRASSY. Les transmissions de parts sociales à quelque titre que ce soit à d'autres personnes qu'à celles déjà associées sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.
Pour avis, la gérance

AL22005359

implid LÉGAL

AVIS DE CONSTITUTION

CHMAINY RAJAA
Aux termes d'un acte SSP du 18.11.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : SELARL
Dénomination sociale : CHMAINY RAJAA
Siège social : 47 rue Théodore de Banville58380 LUCENAY LES AIX
Objet social : l'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière telle quelle est définie par les dispositions légales et règlementaires en vigueur.
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 1.000 euros
Gérance : Madame Raja CHMAINY épouse SOTTY, demeurant Lieudit La Doué, 8 route du Soleil 58240 TOURY SUR JOUR
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL22005363

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09/11/2022 il a été constitué la société. suivante :

ANNONCES LÉGALES

Forme : SAS.
Dénomination sociale : ARCANCIEL CONSEIL.
Capital social : 500 euros
Siège : 46, rue des Tailles -. 58000 NEVERS.
Objet : conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, formation, marketing, communication, de la conception à la. mise en ½uvre, investissement dans tous types d'entreprises, à l'exception de celles intervenant dans le domaine médical, paramédical, et de la santé.
Durée de la Société : 99 ans.
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de. son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Pierre-Alexandre BENAZET-LACARRE, né le 28. février 1988 à CHALON SUR SAONE (71), demeurant 46, rue des Tailles à NEVERS (58).
La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL22005379

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société ST2L IMMO, SCI au capital de 1 500 euros dt le siège social est à GARCHIZY (58600) 100, rue de la Côte blanche, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens et droits immobiliers bâtis et non bâtis, dt les gérants sont M. Ludovic ROBERT et Mme Stéphanie LECLERC dmt ensemble à GARCHIZY (58600) 100, rue de la Côte blanche.
Clauses relatives aux cessions de parts :
Les cessions de parts entre associés sont libres et celles consenties à des tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales.
Pour insertion : le gérant

AL22005382

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société :
Dénomination : **MAESTRO**
Forme juridique : SASU
Capital : 1 000 €
Objet : Restauration rapide, pizzeria sur place, à emporter, sandwicherie froide, crêperie avec vente sur place, à emporter, la livraison, les ventes de boissons non alcoolisées.
Siège social : 77 rue des Sablons, 58000 NEVERS.
Président : JIYAD Yannis, 77 rue des Sablons, 58000 NEVERS.
Chaque action donne droit à une voix
Cession d'actions : libre
Durée : 99 ans
Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22005399

YONNE

// MODIFICATION

Crowe Fideliance Expertise comptable | Audit | Conseil

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MALIACALL

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 390 rue des Bois
77130 Forges
799 100 276 RCS de Melun

Le 02/11/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 2 avenue Aristide Briand 89140 Pont-sur-Yonne
- Président : Mme KANGOU Marie-Elisabeth, demeurant 2 avenue Aristide Briand 89140 Pont-sur-Yonne Radiation au RCS de Melun et réimmatriculation au RCS de Sens

AL22005317

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MARTIN VIGNAT MARECHALERIE

SARL unipersonnelle au capital de 1000 €
Siège Social : 1 rue de Seine
78200 MANTES LA JOLIE
808945620 RCS de VERSAILLES

L'associé unique, en date du 09/11/2022, a décidé de transférer le siège social au 3 rue de Pont sur Yonne 89140 VILLEPERROT, à compter du 09/11/2022. Gérance : Martin VIGNAT 3 rue de Pont sur Yonne 89140 VILLEPERROT Radiation au RCS de VERSAILLES et immatriculation au RCS de SENS

AL22005335

Me Jean-David FONTENEAU
Notaire
89800 CHABLIS

AVIS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS (Yonne), le 12 février 2020, les associés de la Société dénommée « GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE COTA CHATEAU », Société civile au capital de 285.384,56 € dont le siège social est à BEINE (Yonne), 22 Grande rue, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 397.964.677, ont décidé de réduire le capital social d'un montant de 71.346,00 € pour le porter à un montant de 214.038,42 € par retrait d'actif immobilier entrainant l'annulation de 468 parts d'un montant nominal de 152,45 Euros numérotées de 1.105 à 1.460 et 1.761 à 1.872. Il est désormais divisé en 1.404 parts de 152,45 Euros chacune.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE
Pour avis
Maître Jean-David FONTENEAU

AL22005339

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCEA DU VIEUX PRESSOIR
Société civile d'exploitation agricole
Capital: 762,25 €
Siège: 9 Grande rue 89800 MALIGNY
RCS Auxerre: 422.414.201
Aux termes d'une assemblée générale du 29 juin 2022, M. Romain MENISSIER a démissionné de ses fonctions de co-gérant. Seul M. Jean-Paul DURUP et Mme Valérie DURUP restent gérants.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

AL22005340

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 5.11.2022 des associés de la SCI VILLETTE, société civile au capital 170.971 euros, siège social à AUXERRE (89000) 42, av. Charles de Gaulle, 378 326 847 RCS AUXERRE, a décidé de transférer le siège social à compter dudit jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : SIEGE SOCIAL : AUXERRE (89000) 42, av. Ch. de Gaulle - NOUVELLES MENTIONS : SIEGE SOCIAL : AUXERRE (89000) 55, av. Ch. de Gaulle.

AL22005341

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE AGRICOLE DE BOIS SEGUIN
SCEA
Capital: 304,90 €
Siège: 9 Grande rue 89800 MALIGNY
RCS 443798491 Auxerre
Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 29 juin 2022, il a été constaté le décès de M. Jean DURUP.
Ont été nommés en remplacement: M.Jean-Paul DURUP et Mme Valérie DURUP.
Les statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL22005348

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOMAINE DES SENONS

SCEA au capital de 111 000 euros
Siège social : 40 Rue des Paillons
89100 PARON
837 615 301 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 17 Rue Victor Guichard, 89100 SENS au 40 Rue des Paillons 89100 PARON `compter du 31/05/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis-La Gérance

AL22005349

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DUPLOUY ANCELIN

Société civile
au capital de 179 500,00 euros
dont le siège est sis
2 rue du Bordeau 89140 SERBONNES
immatriculée au RCS de Sens
sous le numéro 519 291 249

Par décision de L'Assemblée Générale extraordinaire en date du 15 décembre 2022, les associés ont pris acte du départ de M. Jules DUPLOUY, décédé. Madame Chantal DUPLOUY née ANCELIN devient en conséquence gérante unique de la société.
Mention en sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL22005388

ARCOGEST expertise comptable · artisanat · conseil · gestion

MODIFICATION DU CAPITAL

DENOMINATION : SCI ALIFREDGUI
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 100 € porté à 200 €
SIEGE SOCIAL : 21 Rue de la Croix Jacquelin - 89100 GRON
852.621.499 RCS SENS
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2022, le capital a été augmenté en numéraire de 100 € pour être porté à 200 €. L'article «8» des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : Capital : 100 €
Nouvelle mention : Capital : 200 €Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis.

AL22005380

Notaire

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI TOULARD

SCI au capital de 125.008,19 Euros,
Toulard Rn77, 89230 Montigny-la-Resle,
382985802, RCS Auxerre.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/11/2022, il a été pris acte de réduire le capital de la société d'une somme de 12.500,82 Euros.*
Nouvelle mention : le capital social est désormais fixé à 112.507,37 Euros, divisé en 7380 parts sociales.
Nature de la modification : départ d'un associé.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Les opérations de retrait d'un associé et de réduction du capital social ont été constatées dans un acte authentique reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire à AUXERRE (89), 5 rue Marcelin Berthelot, en date du 22/11/2022.
Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour insertion.
Le notaire

AL22005383

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE MODIFICATION

SCM LES ANESTHESISTES DE LA POLYCLINIQUE D'AUXERRE

Société civile de moyens au capital de 902 euros
Siège social : Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite
89000 AUXERRE
393449202 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 octobre 2022, il a été :
- décidé de réduire le capital social de 902 euros à 682 euros par voie de réduction du nombre de parts sociales ;
- décidé et réalisé une augmentation du capital social de 418 euros par apports en numéraire pour le porter à 1 100 euros.
- pris acte de la fin des mandats de co-gérant de Monsieur Chaker BEN HAMIDA et de la SELARL DU DOCTEUR VANHUYNEGEM.
Monsieur Jacky DACHEUX et Monsieur Abdelhamid LARAKI demeurent seuls co-gérants.

AL22005392

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 24.11.2022 les associés de la SARL SARAMAS, au capital de 1.500 euros, siège social à BRIENON/ARMANÇON (89210) 4, route de Vaudupuits, 921 234 266 RCS SENS, ont décidé de transférer le siège social à compter dudit jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIES : BRIENON/ARMANÇON (89210) 4, route de Vaudupuits ; NOUVELLES MENTIONS : VAUX (89290) 1bis, rue Saint-Vincent. Les Gérants sont Mmes Nathalie DURST et Sarah ANSELIN demeurant à BRIENON/ARMANÇON (89210) 4, route de Vaudupuits. La société qui était immatriculée au RCS de SENS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL22005402

PROROGATION DE SOCIETE

EARL LA GRILLETIERE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 52 290,00 euros
LA GRILLETIERE – 89240 ESCAMPS
RCS AUXERRE n°389 687 302

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2022, il a été décidé la prorogation de la durée de la société pour une période supplémentaire de 60 années de telle sorte qu'elle prendra fin le 1er décembre 2082.
L'article 5 des statuts a donc été modifié en conséquence.
Pour avis

AL22005407

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à SENS du 08/11/2022, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE le 15/11/202, dossier 202200076371, référence 8904P012022A02150, Mme Sandrine MARCHAND, demeurant 8 Route de Dixmont 89320 VAUMORT, A CEDE à la société MARCHAND, SASU au capital de 1 000 euros, dont le siège social est ZI des Vauguillettes 1 Boulevard des Noyers Pompons 89100 SENS, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 913 502 175, représentée par Mme Sandrine MARCHAND, un fonds de commerce de vente à distance de produits locaux, sis et exploité 8 Route de Dixmont 89320 VAUMORT, moyennant le prix de 21 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 08/11/2022. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège au siège social de la SAS MARCHAND pour la validité et, pour toutes correspondances, au siège social de la SAS MARCHAND. Pour avis

AL22005286

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

DONATION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES, le 2 novembre 2022, enregistré au SPF d'Auxerre, le 10 novembre 2022, sous les références 2022P, numéro 14782, contenant donation à titre de partage anticipé par :
Monsieur Christian Pierre ROCHETTE, Célibataire, demeurant à JOIGNY (89300), 6 rue des perdrix, et Madame Catherine Irène BOYER, Célibataire, demeurant à JOIGNY (89300), 6 rue des perdrix, à leurs deux enfants, il a été attribué en pleine propriété à Monsieur Simon ROCHETTE, demeurant à JOIGNY (89300), 6 rue des Perdrix.
Un fonds de commerce de restauration rapide exploité à JOIGNY (89300), 21B Quai Henri Ragobert, connu sous le nom commercial «LA FRINGALE - RESTO RAPIDO» et immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 328.043.492,
Estimé à la valeur de TRENTE-HUIT MILLE EUROS (38.000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22005309

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 31/10/2022 enregistré au SIE d'AUXERRE, le 22/11/2022, Dossier 202200078162, référence 8904P012022A02177, la société SEV AND CED, SARL sise 3-5 rue du Colonel Rozanoff 89000 AUXERRE, 810 970 939 RCS AUXERRE, a cédé à la société VINI SPIRI BEER, SARL sise 3 rue Colonel Rozanoff 89000 AUXERRE, 920 343 258 RCS AUXERRE, son fonds de commerce de vente de détail de bières, vin et spiritueux sous l'enseigne V AND B qu'elle exploitait 3-5 rue du Colonel Rozanoff 89000 AUXERRE, moyennant le prix de 475.000 € (outre la licence IV cédée au prix de 10.000 € par M et Mme MALARDEAU, cogérants du cédant). La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/11/2022. Pour la réception des oppositions domicile a été élu au siège du fonds susmentionné et pour les correspondances, domicile a été élu au Cabinet SJB, représenté par Me Sophie GUIDOU, sis 43, rue du Clos 89000 AUXERRE. Les oppositions devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la publication de la vente au Bulletin Officiel des Annonces Commerciales.

AL22005362

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/11/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Madame Sophie Marie Michelle PINCHON** 69 rue de l'Hôpital 89700 TONNERRE (restaurant bar licence IV). RCS Auxerre 840458046. CIP 4603. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005311

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/11/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associe unique MADEMOISELLE BRANCHEE** impasse des Fourbisseurs d'Épée 89000 Auxerre. RCS Auxerre 845391945. CIP 4542.

AL22005312

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/11/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique CRYOTHERAPIE AUXERRE** 73 Rue de Paris 89000 Auxerre. RCS Auxerre 853868354. CIP 4547.

AL22005313

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
FOURONNES – bois-taillis et futaie
8 ha 50 a 80 ca - Buisson des dix arpents: E-413 - La sabotiere: E-433 ZI-38[719] - zonage : RNU
VILLEFARGEAU - bois-taillis et futaie - 5 ha 25 a 93 ca - Bois de beauches: A-140-150-1353[149] - zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/12/2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22005389

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du 24 mars 2015, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 27 novembre 2021.
Madame Jeannine HONGNON, retraitée, demeurant à Malay-le-Grand (89100), 10 rue de la Barre.
Née à Sens (89100), le 1er avril 1933.
Veuve de Monsieur Sylvain Luc Jean BOUDRANT.
Décédée à Sens (89100), le 1er avril 2021.
A institué pour légataires universelles ses sœurs :
- Jocelyne HONGNON, demeurant à Paron (89100), 15 route des Fleuris. Née à Sens (89100), le 5 mai 1954.
- Chantal HONGNON, demeurant à Laval-en-Brie (77148), 33 rue Saint-Laurent. Née à Sens (89100), le 5 mai 1954.
Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament a été reçue par le Tribunal de Sens, le 1er décembre 2021.
Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.
Ladite opposition devant être formée auprès de Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens (89100) – 28 avenue Georges Pompidou, Notaire en charge du règlement de la succession de Madame Jeannine HONGNON.
En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.
Pour insertion
Le Notaire.

AL22005404

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

RUKAFRICA SAS au capital de 1000 € Siège social : 11 rue Georges Guynemer 94120 FONTENAY SOUS BOIS. 852 945 559 RCS Créteil Le 17/11/2022, le président a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 17/11/2022, nommé en qualité de liquidateur M. Nkolwoudou Raphael, demeurant 18 cité cordier 94120 Migennes et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur.
Dépôt au RCS de Créteil

AL22005231

DISSOLUTION

J2P

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 rue du Moulin,
89310 MÔLAY
792 438 004 RCS AUXERRE

L'AGE du 30 juin 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Jean-Pierre PERROUX, demeurant 11 rue du Moulin, 89310 MÔLAY, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés 11 rue du Moulin, 89310 MÔLAY.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL22005295

CLÔTURE DE LIQUIDATION

J2P

SAS en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
11 rue du Moulin -
89310 MÔLAY
792 438 004 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 28 octobre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Pierre PERROUX de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22005305

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

DEPANN'MOTOCULTURE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 600 euros
Siège : Route de Prégilbert
89270 SERY
498 603 380 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 16 novembre 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Dominique DUBOS, demeurant Rue des Petites Vignes Sidex 303P 89270 SERY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis

AL22005326

DISSOLUTION

TCB

SCI au capital de 200 000 €
Siège social : LA COUR D AVAU LE MEIX
89630 ST GERMAIN DES CHAMPS
490 088 622 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 30/09/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 30/09/2022, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Jean Michel BOSSER demeurant LA COUR D AVAU LE MEIX, 89630 ST GERMAIN DES CHAMPS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé LA COUR D AVAU LE MEIX 89630 ST GERMAIN DES CHAMPS adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL22005333

AVIS DE DISSOLUTION

MILLOT REPROGRAPHIE SA

Société anonyme
au capital de 100 000 euros
Siège social : 14 rue de Rome
ZA des Macherins
89470 Monéteau
383 307 071 RCS AUXERRE

La société MILLOT REPROGRAPHIE SA a établi par acte sous signature privée en date du 15 septembre 2022 un projet de fusion avec la société KOESIO CENTRE EST, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 1 204 000 euros, dont le siège social est 514 rue Jean Bertin Pôle 45 45770 SARAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ORLEANS sous le numéro 337 521 397.
Le projet de fusion a fait l'objet de publications au BODACC en date des 21, 24 et 25 septembre 2022 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 31 octobre 2022 avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er avril 2022.
En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société KOESIO CENTRE EST étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société MILLOT REPROGRAPHIE SA depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société MILLOT REPROGRAPHIE SA s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Par les effets juridiques de cette opération, il a été mis fin au contrat de location-gérance du fonds de commerce de toute activité d'achat, vente, location installation, réparation de photocopieurs et de tout matériel de bureau, conclu le 1er avril 2022 entre la société absorbée MILLOT REPROGRAPHIE SA, et la société absorbante KOESIO CENTRE EST, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 204 000 euros, dont le siège social est sis 514 rue Jean Bertin Pôle 45 45770 SARAN (337 521 397 RCS ORLEANS) et exploité au 10 avenue de la Fontaine Sainte Marguerite 89000 AUXERRE.

AL22005353

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL PIERRE ÉRIC MOIRON

EARL en liquidation
au capital de 181 000 €
Siège social
Villebrat – 89100 VILLEROY
495 332 926 RCS SENS
Liquidateur
M. Pierre-Éric MOIRON
Villebrat – 89100 VILLEROY

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL22005369

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 25.11.2022, la SARL SOCIETE LEFEVRE, ayant son siège social à CHEVANNES (89240) 59, rue de la Porte d'En Haut, 483 990 081 RCS AUXERRE, associé unique de la SARL AUXERRE LUMIERE au capital de 15.000 euros, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 11, av. de Worms, 827 862 129 RCS AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée de ladite société conformément aux dispositions de l'article 1844-5 al.3 du Code civil. Les créanciers de ladite société pourront faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution mettra fin aux fonctions du gérant.

AL22005396

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société :
Dénomination : **Agence A.T.V.TRANSFERT BAGAGES**
Forme : SAS
Capital : 2 000 €
Siège social : Champ Plasant, Bâtiment C lot 13, 101 avenue de l'Europe, 89100 SENS
Objet : Transfert de bagages, colis, livraison avec vélo électrique, convoyeur, import-export non alimentaire, ambulant. Achat-vente accessoires téléphoniques, meubles, ameublement, bazar, textile, tapisserie. Prestations de services. Aide à domicile. Transport de personnes moins de 9 places. Transport de marchandises moins de 3.5 tonnes. Boulangerie, petite restauration rapide hors alcool. Alimentation générale. Coiffure mixte. Nettoyage.
Durée : 99 ans
Président : M. YAKHLEF AHMED, 8 rue Jules Verne, 89100 SENS.
Chaque action donne droit à une voix
Cession d'actions : libre
Immatriculation au RCS de SENS.

AL22004635

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CUY du 08/11/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL - Dénomination sociale : HOLDING SBT - Siège social : 6 Rue de Bourgogne, 89140 CUY - Objet social : La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ; - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ; - La gestion de son patrimoine. - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. - Capital social : 1 500 euros - Gérance : M. Baptiste JOUAN et M. Thibault JOUAN demeurant tous deux 6 Rue de Bourgogne 89140 CUY, et M. Sébastien JOUAN, demeurant 5 Rue Colette 89140 CUY. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis -La Gérance

AL22005287

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MIGENNES (Yonne) du 21 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : CENTRE OPTIQUE LES LATTEUX. Siège : Centre Commercial Leclerc - Les Latteux, 89400 MIGENNES. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 25 000 euros. Objet : Achat, vente d'optique, lunetterie et accessoirement toutes prestations rattachées directement ou indirectement à l'optique

ANNONCES LÉGALES

et à l'acoustique. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : M. Guillaume DUPECHEZ, demeurant 8 rue des Primevères, 89400 EPINEAU LES VOVES. La Société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL22005328

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOLOSMES (Yonne) du 21 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI JOLI. Siège social : 12 rue du Clos, 89700 MOLOSMES. Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Madame Lidia DA SILVA DA COSTA SANTOS, demeurant 12 rue du Clos, 89700 MOLOSMES. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL22005329

EARL BOURDON NICOLAS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 novembre 2022, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : EARL BOURDON NICOLAS
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 7 500 €.
Siège social : 21 rue des Bois – 89140 SERGINES
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire : 7 500 €.
Gérant : M. Nicolas BOURDON demeurant à SERGINES (89140), 21 rue des Bois.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, la gérance.

AL22005357

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 07/07/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : STOCK D MARQUES 89
Objet social : Imports-exports de tous produits non réglementés. Achats et vente en gros et détails d'articles de mode et divers.
Siège social : 60 Rue des Bourneil, 89000 AUXERRE
Capital initial : 3 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE
Président : DJOUDI Nabil, demeurant 60 Rue DES BOURNEIL, 89000 AUXERRE FRANCE
Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé disposant de plus de 10 % du capital peut demander la convocation d'une assemblée.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts. Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de la collectivité des associés.
Monsieur DJOUDI NABIL

AL22005374

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 novembre 2022, il a été constitué la Société Civile Immobilière dénommée SCI ENJOY NARBONNE, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Capital : 1.000euros, apportés exclusivement en numéraires.
Siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.
Objet : la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier, l'acquisition par tous moyens de terrains, bâtiments ou biens et leur exploitation par voie de bail, location ou autrement.
Gérant : Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.
Durée : 99 années.
Cession de parts : soumises dans tous les cas au consentement de l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET
avocat spécialement mandaté

AL22005401

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ Réussir Lait — LAIT
- ☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
- ☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour
1 AN - 120 €

Je m'abonne pour
2 ANS - 220 €

+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

// VITICULTURE

Comment l'Italie intéresse les jeunes au vin

En Italie, les foires et fêtes du vin enthousiasment les vingtenaires, qui les fréquentent avec assiduité et achètent leurs premières bouteilles. L'avenir de la viticulture italienne est entre leurs mains.



Via del vino (Route du vin) à Alba, septembre 2022.



En Italie, les jeunes fréquentent avec assiduité les fêtes du vin.



Dans le village historique de Barbaresco, l'activité viticole est visible à tous, durant les vendanges 2022.



Le prestige des sommeliers italiens.

Lorsque la « Via del vino », la route du vin, investit les rues piétonnes d'Alba (Piémont), ce ne sont pas des marques de vêtements, de chaussures ou les boutiques high-tech qui passionnent les groupes de jeunes, majoritairement féminins, mais les stands des vignerons. Installés dans des barnums, une cinquantaine de domaines de la région expliquent, détaillent. Et ce n'est pas un smartphone made in China ou un gobelet en plastique que les jeunes tiennent à la main, mais un magnifique verre de dégustation, moyennant une participation de 18 €. Ils écoutent et goûtent, d'un stand de vigneron à un autre. Les couples d'amoureux s'affichent durant ce temps fort de la vie sociale qui réunit le plaisir de déambuler et celui de déguster. Avec leur budget loisirs, certains acquièrent une bouteille qui leur plaît et dont ils parlent volontiers : *« Moi, j'aime le rouge ». « Moi, je ne bois que du sweet wine ». « Plutôt des bulles, lorsqu'on fait la fête »*. Ils ne travaillent pas dans un domaine viticole, ne s'affirment pas spécialistes mais n'ont pas peur du vin et citent champagne et bourgogne. Le contraste est frappant avec les foires aux vins françaises, fréquentées par des cheveux poivre et sel, au goût et au pouvoir d'achat supposés meilleurs.

Pédagogie

Comment l'Italie réussit-elle à intéresser les jeunes au vin ? Francesca Mariotti est l'une des responsables communication du Douja d'Or d'Asti, une autre manifestation de la région, fondée en 1967. *« Nous organisons des master class et des dégustations pendant dix jours pour faire apprécier nos vins du Piémont. Nous voulons les expliquer aux nouvelles générations – pas seulement pour qu'ils les boivent, mais les comprennent. C'est la mission des sommeliers. »*

Selon Francesca, sommelière ; *« les jeunes partent étudier à l'étranger sociologie, sciences politiques, marketing et ce mix nous apporte beaucoup pour le vin, comme pour la promotion et la valorisation de notre territoire, classé au patrimoine de l'Unesco »*. Les fêtes s'y succèdent, liées aux saisons de la truffe et autres produits agricoles typiques.

Marisa Margara, responsable communication à la région (VisitPiemonte), rappelle qu'à chaque automne, les coopératives organisent des vendanges pédagogiques avec les écoles primaires. Les enfants, éventuellement accompagnés de leurs parents, pressent le raisin et goûtent le jus. Même initiative à l'office de tourisme du Montferrato : *« c'est un moment en famille où l'on améliore sa connaissance du territoire. On évoque l'histoire depuis les Romains, on explique aux enfants que le vin est bien davantage que du vin. On explique aux jeunes – bien sûr après 18 ans – que si on l'apprécie, on n'a pas besoin d'en consommer beaucoup, mais de qualité. C'est à la fois un art et une responsabilité. Certains jeunes boivent trop, sans comprendre ce qu'ils boivent »*. La dégustation favorise la modération.

Proximité et prestige

Julia, sommelière, estime que *« les jeunes s'y intéressent car le vin appartient à notre culture, à notre vie – et car nos vins sont bons ! Beaucoup vivent à la campagne, près des vignes »*. L'Italie est en effet l'un des rares pays où la vigne pousse dans toutes ses régions, des neiges du val d'Aoste à la Sicile. Cette proximité joue en faveur du vin : les parents sortent avec leurs petits en poussette jusqu'à des heures fort tardives, certains voient les grands-parents vinifier à la maison, voire distiller la grappa, activité réglementée mais peu contrôlée ; c'est un temps fort de la vie familiale. Cette approche décomplexée rappelle le goût des Romains pour le vin. Quant au prestige, les sommeliers italiens le cultivent avec leur uniforme noir, leur chaîne d'huissier de palais présidentiel et la scénographie de leurs apparitions millimétrées. Lors des master class de l'Universite des sciences gastronomiques créée par Carlo Petrini à Pollenzo (Piémont), pas moins de cinq sommeliers servent une trentaine de personnes lors de mises en scène théâtrales, symétriques et valorisantes.

Présence

Transmettre, c'est montrer, ne pas cacher derrière les grillages d'une zone industrielle inaccessible aux habitants et aux touristes. Ainsi, le village de Barbaresco (Piémont) a voulu garder sa coopérative viticole au pied de sa célèbre tour carrée. Le défi étant d'installer une industrie dans un bourg classé monument historique. Certes, le plus simple eut été de construire un chai sur un terrain bien desservi par la route. Le choix de rester dans le bourg était plus osé, il a fallu creuser des caves profondes et les tracteurs défilent à la saison des vendanges – mais ce choix ravit les touristes de tous âges, qui photographient et filment un savoir-faire devenu invisible ailleurs, à moins de s'inviter dans une propriété privée. Franco Colombo, le directeur de la tour historique, y organise des expositions d'art contemporain et des dégustations, tout en observant l'activité des vignerons et le magnifique paysage viticole, les rangs de vigne qui alternent avec les tuiles des maisons. Le vin participe à la vie du village.

Pierrick Bourgault

// APICULTURE

Ce que vous ignorez sur la gelée royale

Virginie et Laurent Vallauri sont apiculteurs à Pirajoux, dans l'Ain. En plus de proposer du miel de printemps, d'acacia, de fleurs et de sapin, le couple propose également du pain d'épices, du nougat et du savon à base de miel. Et grande nouveauté depuis 2021 : les apiculteurs commercialisent de la gelée royale, qui, contrairement aux idées reçues, est totalement différente du miel, tant sur le goût que sur la récolte.



MCPP

Les alvéoles sont de la même taille que celles des reines, pour duper les abeilles nourrices.



MCPP

Déposer les larves est un travail minutieux qui demande de nombreuses heures de travail.



MCPP

Chaque pilulier possède dix grammes de gelée royale, à raison d'un gramme par jour pendant dix jours.

« Ça n'a rien à voir avec le miel, c'est complètement différent ». Virginie et Laurent Vallauri sont apiculteurs à Pirajoux, dans le département de l'Ain. Mais le couple se démarque avec un produit, pourtant connu de tous, mais discret quant à la production : la gelée royale. *« On a une dizaine de ruches dédiées uniquement à la gelée royale,* explique Virginie Vallauri. *On a commencé la gelée en 2021 pour essayer d'avoir une production complémentaire à celle du miel »*.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le miel et la gelée royale n'ont que très peu de choses en commun. Cette dernière est *« une substance que les abeilles sécrètent. L'apiculture est très liée aux conditions climatiques. La gelée royale est moins soumise à la météo, parce que si les abeilles ont besoin, on les nourrit avec du miel si on voit qu'il n'y a pas assez de floraisons »*, ajoute l'apicultrice. Au Rucher L'Miel, la gelée royale se commercialise en piluliers de 10 g. Il est conseillé de la consommer à hauteur d'un gramme par jour le matin à jeun pendant dix jours, minimum. Et si elle est souvent décrite comme âpre et amère en bouche, ses vertus sont cependant bénéfiques pour lutter contre la fatigue physique et intellectuelle, le stress, et les symptômes de la ménopause. La gelée royale renforce l'immunité, voilà pourquoi elle est aussi conseillée à chaque changement de saison.

Un processus minutieux

Vendu 22 € le pilulier, ce prix s'explique par la rareté du produit et le temps de travail demandé. Tous les trois jours, Virginie et Laurent Vallauri se rendent à leurs ruches, situées dans un hangar pour récupérer des larves et ainsi débuter le processus de production de la gelée royale. *« Avant trois jours, elles [les nourrices, abeilles qui se chargent de nourrir les reines, ndlr] n'auront pas mis assez de gelée royale. Mais si je viens après trois jours, la larve se sera développée et aura consommé la gelée royale »*, développe l'apicultrice.

Ce travail demande beaucoup d'implication, et de temps. Voilà pourquoi la production débute après la récolte du miel d'acacia, considérée comme étant celle qui prend le plus de temps.

« Une fois qu'on a commencé on ne fait que ça. On sait qu'il y a un matin tous les trois jours qui est dédié uniquement à ça », rappelle le couple. Cette année, la récolte a eu lieu entre juin et juillet.

Après avoir récupéré les larves dans une ruche dédiée, Virginie Vallauri les dépose sur une barrette avec des alvéoles reproduisant à l'identique les dimensions des alvéoles des reines.

Elle dépose également une goutte de gelée royale, de sorte que la larve ne meurt pas. La barrette est ensuite déplacée vers les ruches à gelée royale.

Cette technique va duper les nourrices. *« Elles vont venir mettre de la gelée royale partout pour les nourrir en pensant que ce sont des futures reines à élever »*, continue l'apicultrice.

Entre 500 g et 700 g à l'année

À deux, ce travail peut prendre une matinée. Et la quantité récoltée est moindre. *« C'est une denrée onéreuse parce que sur une ruche, si on extrait entre 500 g et 700 g à l'année, c'est déjà pas mal »*, estime Virginie Vallauri.

À titre de comparaison, il est possible de récolter jusqu'à 50 kg sur une ruche à miel. Par matinée, c'est environ 200 g de gelée qui est récoltée, soit moins d'un gramme par alvéole. Cette année, le couple a réussi à en récolter 5 kg. *« C'est parce qu'on a une race d'abeilles qui est prévue pour ça »*, souligne Virginie Vallauri.

Côté ventes, le projet se développe lentement mais sûrement. *« On vend en direct donc ça se développe »*, se réjouit le couple. Préférant limiter les stocks, les apiculteurs ne produisent pas plus que nécessaire, pour pouvoir tout vendre en une saison, malgré le fait que la gelée royale peut se conserver jusqu'à un an et demi au froid.

Ludivine Degenève

LOISIRS

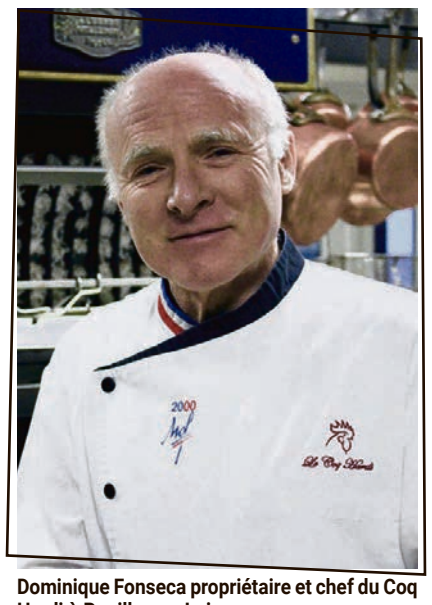
// GASTRONOMIE

Les produits tripiers à l'honneur

Portée par Interbev, la 22e édition de l'opération *« Novembre, le mois des produits tripiers »* a réuni plus de 10 000 artisans partout en France pour mettre ces mets à l'honneur ; dans la Nièvre deux restaurateurs ont participé.



Éric Conan, dans ses cuisines au Cépage à Corbigny.



Dominique Fonseca propriétaire et chef du Coq Hardi à Pouilly-sur-Loire.

Pour la 22e édition de l'opération *« Novembre, le mois des produits tripiers »*, la thématique retenue était *Blind Tripes*, ou comment explorer de nouvelles pistes pour remettre les produits tripiers au goût du jour tout en limitant le gaspillage alimentaire via la valorisation de ces morceaux. Au total, près de 10 000 artisans se sont mobilisés dans tout l'Hexagone, dont deux restaurateurs dans la Nièvre : Dominique Fonseca (Le Coq Hardi à Pouilly-sur-Loire) et Éric Conan (Le Cépage à Corbigny).

Ces deux restaurateurs nivernais participent au mois des produits tripiers depuis le début. « *Il est nécessaire de montrer que l'on peut tout valoriser, en travaillant ces morceaux qui ont tant à offrir* » souligne Dominique Fonseca. Et Éric Conan d'ajouter : « *j'aime prendre part à tous les événements qui font un peu bouger les choses, tout en mettant en avant le savoir-faire des métiers de bouche et des éleveurs via des produits de qualité* ». Même si depuis une quinzaine d'années, leur engagement est intact pour la mise en avant de ces produits tripiers lors du mois dédié ainsi qu'au quotidien (comme ces mets sont à leurs cartes), ils pointent des freins à leur démocratisation. « *Par méconnaissance et perte d'habitude, le grand public a un certain dégoût pour ces morceaux. Pour ma part ce sont des souvenirs d'enfance… le tripier sur le marché, j'y pense encore !* » explique Dominique Fonseca. « *Les gens ont perdu le sens de la cuisine à l'ancienne, où les plats mijotaient pendant des heures… Les bouchers également ont leur part de responsabilité, je pense qu'ils ne mettent pas assez ces produits en avant dans leurs étals ou dans leurs échanges avec les clients* ».

Pour Éric Conan, « *si dans une famille nous sommes le seul à aimer ces produits tripiers, souvent on se prive car on ne va pas en faire que pour soi. De plus, tout doit aller vite aujourd'hui, et on ne prend plus le temps de préparer les repas comme dans le temps. Cela pourrait être intéressant de voir ces produits en Grande ou Moyenne Surface en plats prêts à consommer afin de les faire découvrir au plus grand nombre. Mais il semble que la volonté de ces enseignes ne soit pas encore là* ».

Prendre le temps

Outre ces points, ces produits sont des morceaux un peu particuliers à préparer. « *Un produit tripier s'accompagne toujours de quelque chose. Donc, il faut soit une sauce ou des légumes. Ce qui rajoute du temps à la préparation. Par exemple, on peut les servir avec un fond de veau. Mais, pour ce dernier (un vrai préparé avec des os) il faut environ 24 heures de préparation. Oui, les produits tripiers demandent du temps !* ». De plus, ces produits ont une conservation assez courte, il faut donc les consommer rapidement. « *Tout cela mis bout à bout fait que certains peuvent être découragés avant d'avoir commencé* » souligne Dominique Fonseca. Éric Conan rappelle quant à lui que « *pour un pied de cochon, il faut 48 heures de travail… entre le désossage, le rinçage, le moulage ou encore la cuisson. Difficile de se lancer dans ce type de préparation en rentrant du boulot !* ».

Comment attirer

Il est indéniable que ces produits offrent une multitude de saveurs, à condition d'être prêt à prendre du temps à les préparer. Et pour séduire les papilles, l'esthétisme des plats a également son importance. « *On doit un peu brouiller les pistes* » admet Éric Conan. « *Pour ma part, je propose les pieds de porc panés et complètement désossés. Déjà, pour la nouvelle génération, la panure est un rappel à l'enfance ; avec les poissons panés notamment. De plus, le fait qu'il n'y ait plus aucun os permet de faciliter la dégustation. Le tout rassure le client* ». Dominique Fonseca propose, lui, d'associer la terre et la mer. « *Outre les pâtés de tête de porc, je propose le pied de porc ou de veau en crépinette, accompagné d'une persillade. Pour la tête de veau, elle est servie soit comme une entrée avec des Saint-Jacques, du poulpe ou du saumon ou en plat avec des morilles. Je trouve que ces alliances permettent de donner un petit côté exotique aux produits tripiers. Cela éveille la curiosité gustative des clients et montre à quel point ces produits sont modernes* ».

Pour faire rentrer ces morceaux dans les cuisines des particuliers, Dominique Fonseca conseille de commencer par « *une joue de bœuf qui peut se préparer comme une daube (à l'image d'un bourguignon), ou par une tranche de cœur qui se fait cuire comme un steak. Il faudra juste préparer une petite sauce pour aller avec ou les servir en bolognaise, cela peut en surprendre plus d'un !* ». Pour Éric Conan « *on peut également tenter la préparation des produits tripiers avec la langue de veau ou de porc en vinaigrette ou en gelée. Mais dans tous les cas il faut aimer cuisiner ; car sans passion pas de cuisine* ».

Chloé Monget

Des temps difficiles

Le mois des produits tripiers était aussi l'occasion pour Dominique Fonseca et Éric Conan d'évoquer la hausse des prix de ces dernières années sur des produits *« qui ne sont pas ou peu valorisés pour la consommation humaine »*, selon eux. Dominique Fonseca insiste : *« même si ces morceaux sont plus fins que les autres, ces augmentations sont hallucinantes. Il faut bien comprendre que nous, restaurateurs, avons des soucis face à la flambée des charges. La gastronomie française est un fleuron du pays, mais si rien n'est fait il n'en restera plus grand-chose »*. Éric Conan détaille : *« pour ne donner qu'un exemple, le prix du pied de porc a doublé en dix ans. Sachant qu'une fois le produit préparé, nous avons perdu 60 à 70 % de sa masse... Nous sommes ravis si les éleveurs peuvent mieux vivre, mais il faut également penser aux autres acteurs de la filière qui, eux, ont encore du mal à voir le bout du tunnel »*.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Marché de Noël de la Plaine Dijonnaise à Genlis

• Tous les week-ends jusqu'au 24 décembre

Le marché de Noël à Genlis a fait son grand retour à l'ancienne usine Thomson depuis le vendredi 18 novembre. Retrouvez stands et animations tous les week-ends jusqu'à Noël.

Renseignements : contact@festiplaine.com
Tél. 03 80 79 15 00
page Facebook "Marché de Noël 2022 - Genlis"

// Féerie de Noël au Chateau de Bussy-Rabutin

• Du 3 décembre au 3 janvier

Vivez des fêtes enchantées au château de Bussy-Rabutin. Pendant tout le mois de décembre, le château se pare de ses plus beaux atours et vous plongera dans la féerie de Noël grâce aux somptueux décors intérieurs et extérieurs de l'artiste Benoit Duvergé.

Les enfants sont aussi invités à déposer leur lettre au Père Noël dans la boîte aux lettres du cher bonhomme rouge.

Compris dans le droit d'entrée
http://www.chateau-bussy-rabutin.fr

NIÈVRE

// Marché de Noël Saint-Léger-des-Vignes

• 3 décembre

À partir de 10 h et jusqu'à 21 h Saint-Léger-des-Vignes accueillera son marché de Noël avec des exposants de produits locaux et d'artisanat, la venue du Père Noël, des balades en calèche, l'élection du meilleur « pull moche ». D'autres animations sont prévues durant la journée.

// Noël est dans la Place

• 3 et 4 décembre

Les commerçants de la Place Sébastien (Never) vous invitent à un week-end spécial Noël, avec plusieurs animations. Samedi : Concerts (Blueberry Scream, MR West et Conservatoire de Nevers) et défilé. Dimanche : atelier d'éveil musculaire, spectacle de danse, concert du Conservatoire de Nevers, défilé. Des stands de produits de Noël seront aussi présents.

Renseignements : 09 87 73 43 71

// Marché de Noël Magny-Cours

• 3 et 4 décembre

De nombreux exposants seront présents pour le marché de Noël de Magny-Cours à l'Agropôle du Marault. Samedi de 10 h à 20 h et dimanche de 10 h à 18 h.

Renseignements : 03 86 21 08 60.

// Marché de Noël Varennes-Vauzelles

• du 2 au 4 décembre

Une multitude d'animations sont prévues pour le marché de Noël : Déambulation de lanternes, chorales, illuminations, chalets, père Noël (le vendredi de 18 h 30 à 20 h 30). Le rendez-vous est fixé sur la place de la République et sur le chemin des meuniers. Vendredi 2 : 17 heures - 21 h 30 ; samedi 3 : 11 h - 21 h 30 ; dimanche 4 : 11 h - 19 h.

Renseignements : 03 86 71 61 71
et https://ville-varennes-vauzelles.fr/

// Nevers en fête

• 10 décembre

Des déambulations vont animer les rues de Nevers ce week-end dont l'une avec le Père Noël.

Au programme : déambulation du Père Noël, des mascottes, distribution de marrons chauds, démonstration de sculture sur glace et n'oubliez pas de venir vous prendre en photo dans le faceboard installé Quartier St Arigle, de 15 h à 19 h. Déambulation de la Parade Lumineuse : une véritable féérie sur fond sonore, de 17 h 30 à 19 h.

Renseignements : www.nevers.fr

YONNE

// Marché de Noël chez Rabuat

• Samedi 17 et dimanche 18 décembre

Comme chaque année, la ferme Foie gras Rabuat organise son marché de producteurs, à quelques jours de Noël. De 10 heures à 18 h 30, les deux jours, il sera possible de venir découvrir et déguster les produits de Jérôme Rabuat ainsi que ceux d'une trentaine de producteurs. Des artisans d'art seront également présents pour mettre en avant leur savoir-faire et leurs produits.

// RACE BOVINE

58 La Ferrandaise s'installe en Bourgogne

Charlotte Carrier, 25 ans, souhaite s'installer en 2024 en élevage avec une race peu commune pour le département de la Nièvre : la Ferrandaise.



Outre sa rusticité, la Ferrandaise est pour Charlotte une race : *« docile mais avec du caractère et de la personnalité, c'est très sympa de travailler avec ce genre d'animaux ».*



La robe préférée de Charlotte est la poudrée noire, comme ici.



Charlotte, qui a déjà trois Salers, voudrait poursuivre dans cette voie pour arriver à avoir un troupeau complet.

« Actuellement salariée agricole, j'espère pouvoir rejoindre la structure familiale, située sur les communes de Cizely et Saint-Firmin, en 2024. J'ai déjà commencé à poser des jalons en me procurant des vaches un peu particulières : les Ferrandaises » souligne Charlotte Carrier, 25 ans. Et d'ajouter : *« je sais que dans la Nièvre la race n'est pas commune, mais je ne veux pas faire comme tout le monde ».*

Pour comprendre son engouement pour cette race, il faut remonter quelques années en arrière. *« Durant mes études, avec la MFR de Limoise (Allier), nous avons visité l'exploitation de Jean-François Ondet, éleveur de Ferrandaise au Mont-Dore (Puy-de-Dôme) et ancien président de l'association "La Ferrandaise". Ce fut une révélation pour moi et j'ai complètement craqué. Mon rêve était d'en avoir une de chaque couleur (robe barrée, bregniée et poudrée – noire ou rouge), ce que j'ai réalisé ».* Charlotte a d'ailleurs ouvert une page Facebook dédiée à sa passion (1).

Des atouts multiples

Même si Charlotte n'est pas encore installée, elle possède pourtant déjà une vingtaine de Ferrandaises. *« Au départ nous devions nous arrêter à 10, mais j'ai convaincu mes parents d'en prendre plus ».* souligne-t-elle. *« C'est une race qui a de nombreuses qualités. Elle est rustique : on évite donc les césariennes et elle vit dehors sans soucis. Elle est aussi mixte puisqu'elle est capable de produire du lait en quantité mais aussi de la viande. Pour notre part, nous nous tournons vers cette dernière pour la valoriser – la production laitière étant, à mon sens, trop contraignante. Mon objectif est de vendre les génisses à la reproduction et les mâles en bœufs. Pour le moment, nous avons un faible effectif, mais j'essaye de faire des choix judicieux afin de faire évoluer mon cheptel dans le bon sens ».*

Commercialisation

Côté valorisation, Charlotte précise *« nous pouvons travailler sur la commercialisation afin d'augmenter un peu les prix, car elle dispose d'une viande de qualité avec un petit goût persillé. Pour donner un ordre d'idées, pour la vente aux marchands, les laitonnes, qui ne sont pas gardées pour la reproduction, sont vendues 700 euros environ à 280 kg. Les broutards mâles partent, quant à eux, à 850 euros environ à 330 kg. Sinon, en règle générale, les vaches suitées partent pour 1 500 - 1 600 euros et les taureaux au sevrage pour 900 euros. Que ce soit pour l'évolution des prix ou le travail sur la race, partir de zéro est quelque chose qui me motive, car tout reste à faire. Il faut se creuser les méninges pour avancer et je trouve que c'est très valorisant pour l'éleveur ; c'est un challenge ! ».* Charlotte termine : *« la Ferrandaise est considérée comme une race menacée, à cause de son faible effectif au niveau national. Participer à sa préservation est réconfortant. On se sent utile pour ces animaux. C'est peut-être là l'essence même de notre métier d'éleveur ».* Selon l'Association de la race, *« même si la Ferrandaise s'éloigne peu à peu de la phase critique, elle n'est pas complètement sauvée ».* En effet, son effectif (femelles) a passé la barre des 3 000 animaux en 2019 avec un peu plus de 500 détenteurs (2).

Chloé Monget

(1) Ma passion, mes Ferrandaises (https://www.facebook.com/people/Ma-passion-mes-Ferrandaises/100064522667092/?locale2=ms_MY)

(2) Source : Institut de l'Élevage. http://www.associationlaferrandaise.com/la-race/effectifs-et-localisation/

Vive la couleur

Outre les Ferrandaises, Charlotte aime aussi les Salers. *« Je pense que ces races ont beaucoup à nous apporter, notamment au vu du changement climatique. Elles sont rustiques et peuvent être une réponse adaptée pour garder de l'élevage dans nos contrées. Au-delà de ces atouts, je les aime, là encore, pour leurs couleurs et parce qu'elles sont peu communes chez nous. Je suis persuadée que cette différence est une force ».*